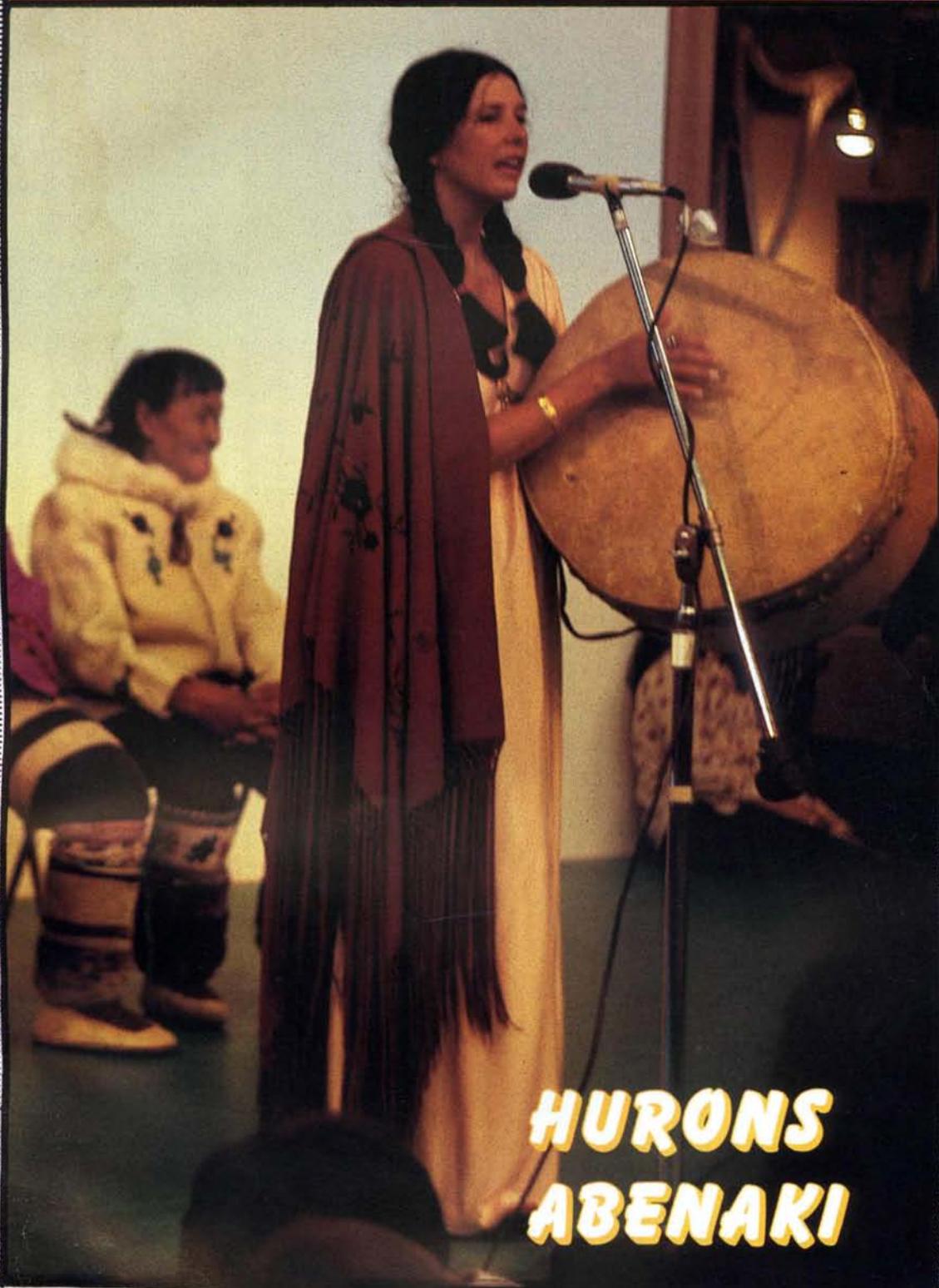


NITASSINAN

NOUVEAU TEMPS



HURONS
ABENAKI



spécial
23/24

NITASSINAN - N° SPECIAL 23/24 : 2°/3° trimestres 1990

Publication trimestrielle AUTO-FINANCEE et à BUT NON LUCRATIF du CSIA (Comité de Soutien aux Indiens d'Amériques), Association Loi 1901 depuis 1979.

ADRESSE : NITASSINAN - CSIA, BP 101, 75623 PARIS CEDEX 13, FRANCE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Marcel CANTON

DEPOT LEGAL : 3° trimestre 1990 - N° ISSN : 0758 6000

N° DE COMMISSION PARITAIRE : 666 59

REDACTION DU DOSSIER : Marcel CANTON - Sylvain DUEZ ALESANDRINI - Pascal GLADOUX - Monique HAMEAU - Marie José JARRY - Catherine JEYAKUMAR - J.Claude et Marianne KAPP - Gérard LACIAK - Marine LEPULOCH - Catherine LETERRIER - Henri MANGUY - Nicole MARCHIN - Robert PAC - Simone PELLERIN - Marc SCHOTT - Isabelle THIRIOUX - Thierry WANT

CORRESPONDANTE : Nathalie NOVIK

NOUS REMERCIONS TOUT SPECIALEMENT POUR LEUR AIDE : Le Conseil de la Nation Huronne- Wendat, Alain GOUTAL -Dessinateur et Voyageur-, Eric NAVET -Chercheur à l'Université de Strasbourg- et Mr Sarto "Sorenhes" dit BASTIEN, digne Représentant du Peuple Huron-Wendat.

photographies couleurs : 1) Alanis OBOMSAWIN, Abenaki, d'Eric NAVET - 2) ZULA ILE, Sioux Lower Brûlé, de Marcel CANTON

graphismes : Didier DOLL - Sylvain DUEZ ALESANDRINI - Olivier FERRA - J.Y. FOISNON

participation à la maquette : Gisèle ALGARA



● **Cette année, Nitassinan organisera la
JOURNEE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE
AVEC LES PEUPLES INDIENS (ONU 1977)**

à VINCENNES, le 13 OCTOBRE de 14 à 22h

CENTRE G.POMPIDOU -142, rue de FONTENAY (M° Château de Vincennes ou RER Vincennes). Participation aux frais : 30 F.

● **Editez avec nous "IKE MUN ANAM"**

URGENT ! Aidez-nous à publier cet important RAPPORT SUR LA SITUATION DES INDIENS DE GUYANE FRANCAISE (!), rédigé par Eric NAVET.
SOUSCRIVEZ RAPIDEMENT ! -60 F port compris. D'avance merci !

● **Pour être informés rapidement, et pour participer à nos actions urgentes, abonnez vous au
"BULLETIN NITASSINAN" (abnt de soutien) -160 F-**



NITASSINAN
BULLETIN MENSUEL

Avant-propos

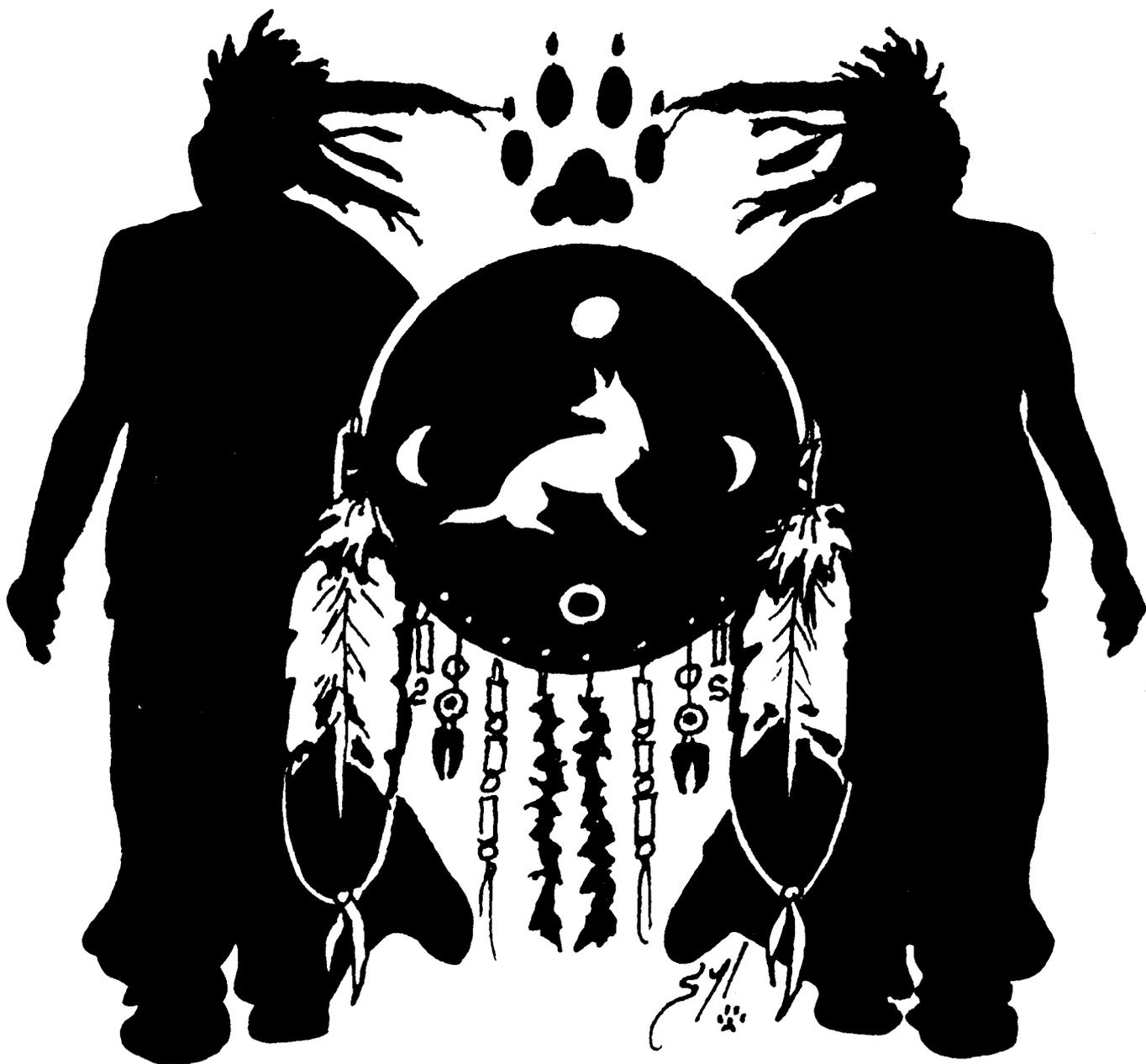
Des pouvoirs d'Odzihozo et Tabaldak aux flambées touristiques d'étés si peu indiens, de Kondiarok - Adario aux frères Sioui et Sarto "Sorenhes" des Bastien, le chemin, se faisant, nous apparut par trop direct : retrouver le large cheminement Huron - Wendat nécessitait que l'on revînt, au préalable, à une vision globale de ce Monde Autochtone tout bâti de voisinages, d'échanges et d'interpénétrations. C'est pourquoi, d'une part, nous avons consacré notre première étape à retracer l'histoire de ce grand Rendez-Vous manqué que fut la Traite des Fourrures, et, d'autre part, avons choisi de présenter ce Peuple Cousin des Hurons qui, durant l'hiver de 1628, sur appel des Montagnais -peut-être en Cri- sauva de la famine et du froid les colons de Québec, ce Peuple "Waban - aki" sur lequel, pour ces Chasseurs de Caribous, "le soleil se lève en hiver".

C'est malheureusement l'actualité qui, déjà, nous dicte le double sujet de notre dossier 25/26 : à savoir l'ultime menace que représente pour les Cri la "Phase 2 des Négociations de la Baie James" et celle, autant méconnue que délayée ces jours-ci, qui pèse sur la survie même du Peuple Mohawk, légitime, traditionnel et pacifiste; il se voit physiquement pris entre le feu de l'armée canadienne et celui de ces soi-disants "Warriors" qui, cupides et manipulés, sont les auteurs d'une énorme provocation dont, de toute évidence, ils ne seront pas les victimes. Editez avec nous ce dossier clé.

M C

Sommaire

LA TRAITE DES FOURRURES DANS LES COLONIES DU NORD-EST.....	15
LA "POLITIQUE INDIENNE" DE LA FRANCE.....	13
LA POLITIQUE BRITANNIQUE.....	17
LA HURONIE - Aperçu historique.....	19
"SOYEZ HURONS" -Propos de Kondiarok -Adario.....	21
POESIE - DESSIN d'Alain Goutal.....	22
REVISER NOTRE HISTOIRE -par Sarto "Sorenhes" dit Bastien.....	27
"NOUS DEMANDONS NOS DROITS" -Chef Nicholas Vincent.....	29
ORGANISATION SOCIALE TRADITIONNELLE.....	31
SITUATION ACTUELLE.....	34
EXILE SUR SA PROPRE TERRE -Sarto "Sorenhes" - Victoire des Frères Sioui....	36
ABENAKI - Contes mythologiques.....	38
REPARTITION ET SUBSISTANCE.....	41
ORGANISATION SOCIALE ET PARENTE.....	45
"SHAMAN".....	53
EPIDEMIES, FLEAUX DEVASTATEURS.....	55
HARCELEMENT SYSTEMATIQUE.....	58
ALANIS OBOMSAWIN, Femme Abenaki.....	59
L'APPEL DES NEWUHNUH -Chef Raymond Yowell.....	60
DENNIS BANKS, interview - Prisonniers politiques.....	65
ZULA ILE -Flaming Warrior, Danseur Sioux à Paris -Interview.....	70
AVIS AUX CHARLATANS -L'appel de FOOLS CROW.....	76
"Techqua Ikachi" - LAND AND LIFE.....	78
LES ATTIKAMEK DEBARQUENT A PARIS.....	80
SOS MOHAWK.....	81



à Alanis

LA TRAITE DES FOURRURES

DANS LES COLONIES DU NORD-EST

Au début du 16^e siècle, des pêcheurs de l'Ouest de l'Europe (Basques, Portugais, Bretons, Anglais, Irlandais) débarquèrent sur la côte nord-américaine, près des Grands Bancs, et établirent des relations commerciales avec les Indiens. Au début, le commerce des fourrures fut seulement un supplément à la pêche. Pour les Indiens, cependant, ce fut une révolution technologique dans leur mode de vie.

Leurs instruments de travail et leurs armes en pierre étaient tout aussi efficaces que ceux en métal, mais ces derniers étaient plus facilement aiguisés.. Néanmoins, les anciennes techniques ne furent jamais perdues. Les marchandises européennes rendaient seulement la vie plus facile, en économisant du temps et du travail, et les Indiens ne devinrent pas aussi rapidement dépendants qu'on l'a dit.

L'apport de biens... et de fléaux

Les biens manufacturés ne furent pas les seules choses que les Européens apportèrent. Les maladies -variole, oreillons, grippe- contre lesquelles les Indiens n'avaient aucune défense se répandirent. L'alcool, que les Indiens n'avaient jamais rencontré, était plus sournois, mais il causa aussi des ravages. Il contribua à détruire le tissu culturel indien en sapant les croyances religieuses dans lesquelles les rêves jouaient un rôle capital. Les missionnaires chrétiens, par ailleurs, firent "de leur mieux" pour éliminer ces croyances religieuses. Peu à peu, les Indiens se divisèrent en factions hostiles. Enfin, les missionnaires finirent par accepter et par incorporer quelques unes de ces croyances, mais pendant des dizaines d'années, les Indiens furent perturbés.



Ce fut seulement au début du 17^e siècle que le commerce des fourrures devint une activité autonome. C'est une fourrure précieuse -celle du castor- qui amena ce changement. La demande pour le castor -et d'autres fourrures de luxe, comme la martre, l'hermine, la loutre, le renard, le lynx- était grande. De plus, il y avait un marché très porteur pour l'élan, le caribou et le wapiti.



Des comptoirs permanents

Le marché des peaux et fourrures ainsi posé, les Français et les Hollandais décidèrent d'établir des COMPTOIRS PERMANENTS sur le continent nord-américain. Les Français avaient déjà noué des contacts avec les Abenaki et les Montagnais, au confluent de la Saguenay et du ST Laurent.

Arracher le monopole

Les Indiens apprirent à attendre que plusieurs bateaux soient là, afin de créer une concurrence et donc de meilleures conditions de vente. Deux facteurs permirent à ces Indiens de collecter des peaux de l'intérieur : le canoë en écorce de bouleau et le maïs. Le canoë, seul moyen de transport dans les régions sauvages du Nord, était léger et transportait des charges importantes. Le maïs, mélangé à de l'eau et de la graisse d'ours, était un aliment nourrissant.

Les Indiens NE S'OPPOSERENT PAS à ces comptoirs sur leurs terres ; en fait, ils les accueillirent volontiers, car ils mettaient à leur portée les marchandises et les services. Comme il était impossible d'éliminer les trafiquants le long de la côte, les négociants qui avaient le monopole du commerce des fourrures s'enfoncèrent d'un millier de kilomètres dans les terres.

1609, la percée de H. HUDSON

En 1609, le commerce des fourrures dans le Nord-Est fut bouleversé. H. HUDSON, à la recherche d'un passage vers le Pacifique, remonta la rivière qui porte maintenant son nom.

D'autres navires, hollandais, suivirent, qui ouvrirent un commerce animé avec les MOHAWK. Comme les Français du Québec, ils ne pensaient qu'aux fourrures. De ces deux zones de commerce, celle des Français sur le St Laurent et celle des Hollandais sur l'Hudson, la première était nettement meilleure. Les Français, plus au Nord, fournissaient des fourrures de meilleure qualité -et en fournissaient plus. La compétition entre ces deux zones devait dominer toute l'histoire de l'Amérique du Nord-Est pendant les 150 années à venir...

Sur la côte atlantique, une compétition semblable se livrait entre les Français d'Acadie et les Anglais au Sud et au Nord de la Nouvelle Amsterdam. Malgré le nombre croissant de colons anglais, les Français réussirent à se maintenir sur la côte de Nlle Angleterre.



Les commerçants de Nlle Angleterre avaient un atout : une bonne provision de Wampum (s), en provenance des Naran-gasett et d'autres tribus, marchandise prisée chez toutes les Nations indiennes. Les Puritains pouvaient aussi, à l'occasion, échanger leur surplus de grain pour des fourrures. Pendant les premières années, le commerce des fourrures fut l'un des piliers de leur économie encore faible.

Certains planteurs de Virginie, dont les ventes de tabac avaient chuté, se tournèrent aussi vers les fourrures, dont le commerce se développa rapidement vers le Sud, l'Ouest et l'intérieur. Ce fut ce commerce qui permit aux Français et aux Anglais de maintenir et d'étendre leur colonisation.

Les Français envoyaient peu de colons, se contentant de maintenir quelques comptoirs, sans essayer de cultiver le sol. Mais quand la population augmenta dans les colonies anglaises, ils furent obligés de changer de politique, afin de ne pas être vaincus par le nombre. La prise de leurs bases en Acadie et au Québec leur fit bien comprendre la leçon et, à ce moment-là, la politique française en Amérique du Nord changea radicalement.

Repousser les Indiens vers l'intérieur

Le titre sur toutes les possessions présentes et futures avait été accordé à la Compagnie des Cent Associés qui avait pour but de convertir les Indiens au christianisme. Toutes les fourrures devaient être vendues aux agents de cette compagnie, et les bénéfices devaient soutenir les missions, menées exclusivement par la Compagnie de Jésus.



RER "HOMMES-MEDECINE". C'est une chose que d'accepter des dons, c'en est une autre que d'exiger une rétribution.

Vous qui mettez un prix sur notre religion, un prix sur l'Amour, dites-vous bien que nous le savons, et que nous pouvons vous trouver facilement -vous faites tellement de publicité.

Les Traditionnalistes vous renient, pour eux, vous n'êtes que des charlatans, des falsificateurs. Vous ne proposez rien d'autre que de creuses mises en scène; vous truandez les gens et vous ne pensez pas à ceux qui ont réellement besoin de cette spiritualité.

En ce qui me concerne, l'Etat du New Hampshire m'a enregistré comme "Homme-Medecine", mais ce contexte affairiste me rend malade et je suis furieux. Le Centre Culturel White Mt des Amérindiens Unis n'a jamais demandé de paiement pour son enseignement spirituel. NOUS ne payons pas pour aller à l'école, nous ne payons pas pour aller en prison, et nous n'avons jamais refusé d'aller sans payer partout où il le fallait !

Je fais appel à tous les représentants spirituels de la Nouvelle Angleterre, quelle que soit leur appartenance. Luttons ensemble pour faire cesser cette forme de liquidation de nos valeurs. Le Christ a-t-il chassé les marchands du Temple ? Empêchez-les de revenir ! On ne peut pas laisser faire les vendeurs de mensonges.

Prenez garde au "Heyoka", vous autres faux prophètes ! Vous qui prétendez connaître notre "religion" et enseigner la Voie Sacrée de la Pipe, PRENEZ GARDE !

Quant à ceux qui désirent vraiment PARTAGER les valeurs et l'enseignement des Amérindiens, qu'ils nous contactent à l'adresse suivante :

U.N.A. White Mt Cultural Center -R.D.2

Box 530 - Laconia N.H. 03246.

Charlie Little Bull, La Foe

(Akwasasne Notes, 21-1,
Traduction de Marine Lepuloch)

L'Appel de FOOLS CROW

La famille FOOLS CROW se dit OUTRAGEE par le fait que "Branham ET TOUS CES AUTRES" se servent, pour leurs méfaits, des FOOLS CROW. C'est pourquoi elle a tenu à publier cette déclaration significative contre Branham :

"Moi, FRANK FOOLS CROW, écrit ce qui suit afin que soit clairement établi que je n'ai autorisé absolument personne à utiliser mon nom ou autre chose pour vendre des cérémonies sacrées, quelles qu'elles soient, ou même simplement pour en diriger.

George White Wolf Branham et Sam DeCory n'ont jamais été autorisés par moi, ni par personne d'autre, à diriger quelque cérémonie que ce soit.

Pour plus d'informations, on peut contacter MON PETIT-FILS, EVERETTE LONE HILL, General Delivery, KYLE, S.D. - 57752.



"Techqua Ikachi" - LAND AND LIFE

Chers amis, excusez-nous d'avoir tant tardé à vous envoyer des nouvelles du Pays Hopi. Nous avons hésité ces derniers temps à écrire cet article. Ce n'est pas toujours facile car de graves problèmes nous accablent parfois et nous n'y pouvons pas grand'chose. Le mieux alors, c'est encore d'aller dans les champs au milieu des plantes pour y chanter la Nature. C'est souvent un moyen d'oublier ses soucis. Il demeure que nous n'avons pas vraiment le choix; nous sommes vieux maintenant, et faibles. Les intellectuels Hopi partent vers des cieux plus hospitaliers et ne nous aident guère. Alors, ne nous en voulez pas si vous ne recevez pas de nouvelles. Nous aimons bien en recevoir d'autres peuples, savoir ce qui se passe en ces temps difficiles. Le Peuple Hopi est avec vous. Nous essayons de rendre le monde meilleur pour vos enfants. Comme pour tout un chacun, notre vie n'est pas complètement négative, il y a des côtés heureux... Nous avons eu de bonnes pluies pour la saison et la moisson est plutôt bonne, cette année -beaucoup moins de maladies du maïs. Nous avons largement de quoi manger, pas seulement des conserves. Nous avons pu profiter des danses de la cérémonie du Kachuna avec la famille et les amis venus de loin parfois. La récolte est bonne cette année ; elle est engrangée pour l'hiver, pour les mariages, les cérémonies, et, bien sûr, nos besoins quotidiens. Tout cela nous a donné beaucoup de joie. Nous remercions l'Esprit Invisible pour son aide sans laquelle nous n'aurions pu subvenir à nos besoins.

Bien avant Bahanna

Bien avant que Bahanna, l'homme blanc, vienne sur cette terre, lorsque Massau, le Grand Esprit, était encore parmi nous, il nous enseigna la sagesse. Il enseigna le chemin à suivre et prédit l'avenir : beaucoup de choses étaient vouées à disparaître. Il indiqua un chemin étroit comme la lame d'un couteau, et la manière de le parcourir. Nous devions rencontrer de nombreux obstacles tout au long du parcours, des obstacles qui devaient diminuer notre force spirituelle, notre volonté d'aller de l'avant et nous éloigner du chemin à suivre...

Mais si nous arrivions au terme de notre parcours sans faiblir, nous serions récompensés par une vie heureuse, paisible et éternelle. Alors Massau, le Grand Esprit, serait notre Chef, car il est le Premier et il sera le Dernier. C'est le chemin que Hoteville, notre village, a choisi de suivre jusqu'ici. C'est le dernier village à avoir gardé la Tradition Hopi. Mais lisez ce qui suit...

Nos Cérémonies bafouées

La vie était belle et bonne, autrefois. Il pleuvait en abondance, la terre fleurissait, nous avions de la nourriture à profusion, les cérémonies jalonnaient le cycle des mois, les forces de la Nature et notre Mère la Terre vivaient en Harmonie, en ces temps-là nous étions unis, nous savions prier pour nous joindre aux Esprits. Nous vivions ainsi en paix, selon la Loi Suprême du Grand Créateur. L'arrivée de Bahanna sur nos terres troubla notre âme. L'homme blanc, COMME IL LES "ETUDIA", DENATURA notre MODE DE VIE ET NOS CEREMONIES SACREES; puis les blancs soumièrent nos enfants en leur apprenant à penser comme eux. Le danger était bien là. Il fallait autrefois qu'un enfant soit INITIE pour devenir membre d'une "société religieuse qui lui fasse connaître LA SIGNIFICATION PROFONDE des choses de la vie. Ce sont souvent des SECRETS que SEULS les membres de la "société religieuse" sont appelés à connaître. Ces secrets sont bien gardés. Aujourd'hui les "intellectuels Hopi", pleins d'ambition, se sont LIES A DES ANTHROPOLOGUES POUR VOLER LES OBJETS DE NOTRE CULTE, des autels et autres objets précieux. Ils les VENDENT ensuite à des COLLECTIONNEURS ou des MUSEES ! On les EXPOSE à un public pour qui ils n'ont AUCUNE SIGNIFICATION... L'ordre "religieux" des choses s'en trouve bouleversé, c'est pour cela que c'est INTERDIT !

De nombreuses cérémonies importantes ont ainsi été perdues à cause de l'homme blanc; sans compter que les jeunes intellectuels Hopi ambitieux utilisent à MAUVAIS ESCIENT le Savoir et les concepts sacrés. Ils les utilisent POUR EUX et cela crée des RAPPORTS DE FORCE. Ce n'est pas le but de notre Savoir. Notre "religion" repose sur le Bien, sur la

Pousser l'exploration

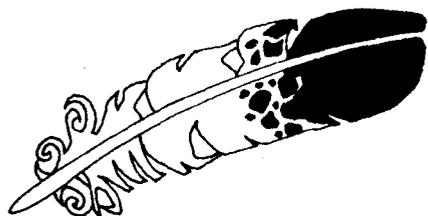
Au cours du second quart du 18^e siècle, le commerce des fourrures canadien servit en outre à faire progresser les connaissances scientifiques européennes. En Nouvelle France, cet intérêt se manifesta dans les domaines de la botanique, biologie, géologie, hydrographie etc..

Le gouvernement français, au bord de la faillite après la guerre de 1707-1713, déclara que le coût de ces recherches serait supporté par le commerce de la fourrure. Les officiers en garnison dans l'Ouest durent envoyer certains de leurs hommes en exploration vers l'océan de l'Ouest. C'est ainsi que La Vérendrye et ses fils traversèrent les Plaines vers les Big Horn Mountains et établirent des postes le long des rivières Red, Assiniboine et Saskatchewan. Des hommes furent envoyés le long de la Saskatchewan et du Missouri.

Le Cree, langue du voyage

La première voie était de loin la meilleure. La rivière était plus navigable et une seule langue, le Cree, suffisait. De plus, les Tribus des Plaines n'avaient guère besoin des marchandises européennes. Grâce à leurs chevaux, arcs et lances, ils pouvaient chasser le bison qui fournissait de la nourriture en quantité et des peaux pour leurs abris.

Il y avait peu d'animaux à fourrure dans les Plaines, alors que les forêts au nord de la Saskatchewan en fournissaient beaucoup et d'excellente qualité. Les négociants français semblaient n'avoir prêté que peu d'attention à cette consigne qui était de trouver une route vers l'Ouest. Leur temps était trop pris par le commerce, par le maintien de la paix entre les différentes tribus, et à empêcher les contacts avec les Anglais de la Baie d'Hudson -ou avec ceux qui avaient enfin réussi à franchir les Appalaches.



L'indépendance indienne, une donnée vivace

Cette poussée française vers le Nord-Ouest servit cependant un but politique et économique. Les rivières le long desquelles les forts étaient installés se jetaient dans la Baie d'Hudson. Les Français purent ainsi empêcher leurs rivaux anglais des postes de la Baie d'accéder aux Tribus de l'Ouest. Pas entièrement cependant, les Indiens ne l'auraient jamais toléré. En apportant quelques fourrures, de temps en temps, à la Baie, les Indiens affirmaient leur indépendance et leur droit d'aller

partout où ils le voulaient sur LEURS TERRES ; cependant, le voyage jusqu'à la Baie d'Hudson était long et dangereux : on disposait de juste assez de temps entre la débâcle du printemps et le gel de l'automne. Aussi les Français bénéficièrent-ils au maximum de ce commerce, et le volume des fourrures échangées dans les comptoirs de la Baie d'Hudson diminua régulièrement au cours de la première moitié du 18^e siècle.



Oswego, atout Iroquois

Au sud, les Anglais s'efforçaient de briser l'étai que les Français avaient posé derrière les 13 colonies, car non seulement il bloquait l'expansion vers l'Ouest, mais il représentait un grave danger en cas de guerre.

La construction d'un fort à Niagara agita non seulement les Anglais, mais aussi les Iroquois. Depuis 1701, ils étaient restés neutres. Pour contrebalancer cette installation française, ils autorisèrent les Anglais à construire un fort à Oswego, sur le Lac Ontario, en 1725.

Armes et scalps



Durant toute la guerre, des brigades de trappeurs quittèrent Montréal ; mais comme des milliers de guerriers étaient engagés dans la guerre chaque été, le nombre des fourrures diminua. Plus besoin de chasser, les indiens recevaient à présent beaucoup d'armes, et scalps et prisonniers servaient de monnaies d'échange ; c'était bien plus profitable pour des guerriers... En 1758, la guerre connut un tournant : Louisbourg tomba, Québec l'année suivante, et, en 1760, les Français durent céder Montréal...

Défaite française

En 1761, sous la domination britannique, le commerce reprit, et 200 "voyageurs" furent engagés. Les Français, cependant, ne furent pas les seuls à souffrir de la conquête de la Nouvelle France ; le sort des Indiens fut bien pire : alors qu'ils avaient bénéficié jusqu'à présent de la rivalité franco-anglaise, les Français éliminés, les Indiens n'étaient plus en position de pouvoir négocier. Sur l'ordre du commandant en chef, J. Amhurst, la distribution de "cadeaux" aux Indiens cessa. Il ne voyait aucune raison d'entretenir des "sauvages" qui avaient soutenu l'ennemi. De leur côté, les Indiens ces "cadeaux" comme une sorte de paiement donnant droit d'installation de comptoirs et de circulation sur leurs terres.

La botte anglaise, soumission et mépris

Les militaires traitèrent les Indiens avec leur mépris habituel. En même temps au mépris de toutes les lois et tous les traités, des milliers de colons américains envahissaient les terres indiennes et les autorités anglaises semblaient incapables de les stopper.

Les Indiens comprirent alors ce qui les attendait, et ils décidèrent de chasser ces colons. En 1763, ils attaquèrent les postes britanniques et les convois, puis les colons. Malgré des succès initiaux, et de lourdes pertes infligées à l'ennemi, les Indiens ne purent mener une guerre longue. Leurs ressources épuisées, leur résistance s'effondra.

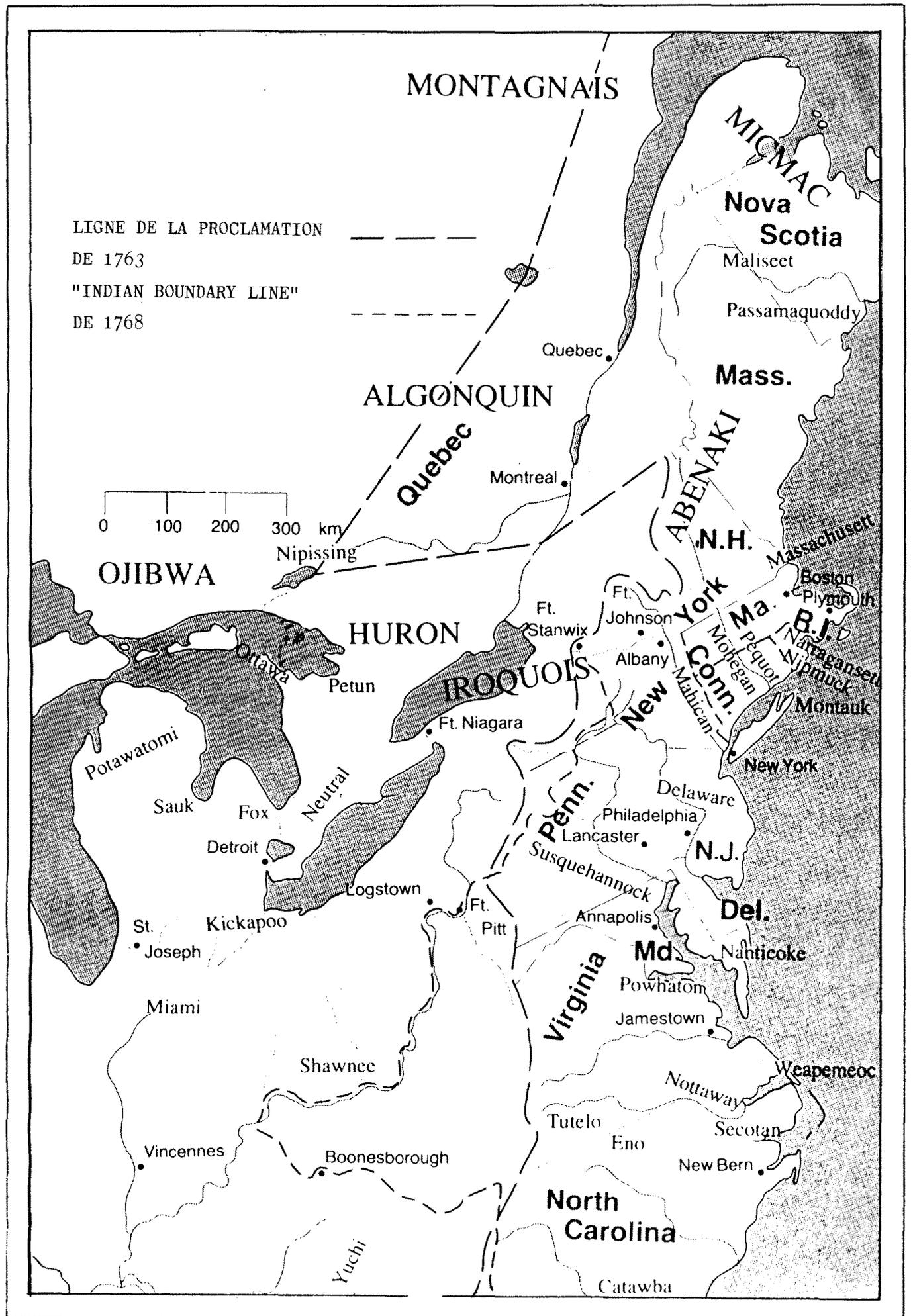
Les Français employèrent tous les moyens : cadeaux, flatteries, voyages en France pour les Chefs importants, afin de maintenir leurs alliés indiens à l'écart d'Oswego et d'Albany. Plus que jamais, le commerce français était lié à la politique. Dans cette lutte, les colons anglais étaient leurs propres ennemis : leurs méthodes de commerce et leur attitude méprisante irritaient les Indiens et les éloignaient d'eux.

Cependant, des négociants de Pennsylvanie et de Virginie commencèrent à traverser les Appalaches, et à apparaître dans la vallée de l'Ohio. Les Canadiens, peu intéressés par les peaux de cerf et les fourrures de médiocre qualité, les auraient bien laissés aux Anglais, mais il y avait, en plus, la spéculation sur les terres.

Alcoolisation méthodique

Des compagnies spéculaient, courtoisaient les Indiens avec de la pacotille, établissaient des postes, et... inondaient de rhum toute la région. Les Indiens, bien qu'avertis par les Français, ne réalisèrent pas la menace. Les Français, quant à eux, voyaient leur emprise sur l'Ouest menacée. De brefs affrontements eurent lieu au printemps et à l'été de 1754, simples préludes à la Guerre de 7 Ans.

Les Anglo-Américains ne trouvèrent aucun allié chez les Indiens, alors que leur implantation était mise à mal par des bandes indiennes et canadiennes. Oswego fut détruit en 1756.



Négoce à Montréal

Pendant ce temps, le commerce de la fourrure s'étendait. Des Anglais, des Écossais, quelques négociants américains basés à Montréal reprirent le commerce à partir d'anciens comptoirs français.

Pour essayer de maintenir un semblant d'ordre et pour éviter des représailles de la part des Indiens maltraités, les commandants de ces postes obligèrent les négociants à y séjourner. Ceux-ci se plaignirent de ces restrictions et, en 1767, les règlements avaient été assouplis de telle façon qu'ils puissent résister à la concurrence des négociants de St Louis, sur le Mississipi.

En fait, le problème principal pour ces négociants de Montréal n'était pas la concurrence de Louisiane ou de la Baie d'Hudson, mais celle qui les opposait entre eux, et qui ne s'arrêtait pas au meurtre.

Ceci poussa les négociants à entrer en contact avec des tribus plus loin dans le Nord et l'Ouest. En 1770, les "Pedlars" -comme les nommait par dérision la lie de la Baie d'Hudson- étaient au Saskatchewan, coupant l'approvisionnement de la Baie.

Révolution Américaine, ruine indienne

En 1775-76, avec le début de la Révolution américaine et l'occupation de Montréal par une armée rebelle, le commerce des fourrures avec l'Ouest fut interrompu, mais, au cours de la guerre, les négociants de Montréal éliminèrent ceux d'Albany. Par le Traité qui mettait fin à la guerre, les Anglais cédèrent les terres au sud des Grands Lacs à la nouvelle République.

Fin 1794, par le Traité de Jay, les Britanniques se retirèrent, ABANDONNANT LES INDIENS A LEUR SORT, en accordant aux Américains ce sur quoi ils n'avaient pourtant AUCUN TITRE.

La lutte des deux Compagnies entre elles et des deux ensembles contre la Baie d'Hudson, eut des conséquences dévastatrices pour les Indiens. L'alcool, puissant mélange de rhum, de cognac, porto et xeres additionné d'eau en proportions égales fut utilisé de plus en plus largement pour abuser les Indiens. Pire : en 1781, la variole ravagea les Plaines.

Les rares survivants s'enfuirent, répandant la maladie plus loin encore. Les Chippewayans et les Slavey qui commerçaient avec la Baie d'Hudson furent parmi les plus touchés.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, victorieuse

Ceci permit à la Compagnie du Nord-Ouest de reprendre le dessus pour un temps. La Compagnie de la Baie d'Hudson était handicapée par un manque de canoës et de payeurs expérimentés. Elle dut alors embaucher tous les déficients et contrefaits qu'elle put trouver, qui n'étaient évidemment pas de taille face aux robustes voyageurs de la Compagnie du Nord-Ouest. Par ailleurs, ces employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson n'étaient rien d'autre que cela : ils n'avaient ni les capacités, ni les motivations et intérêts de leurs rivaux de la Compagnie du Nord-Ouest.

Mais, en 1811, nouvelle menace contre celle-ci : la colonisation des terres, en plein sur leurs voies d'approvisionnement. La région au sud du Lac Winnipeg était la source principale de pemmican pour les négociants en fourrure. Quand, en 1812, les colons commencèrent à labourer, ils scellèrent le sort de la chasse au bison, de la nation métis, des Indiens, et de la Traite des fourrures. La colonie se développa, la Compagnie de la Baie d'Hudson finit par triompher de sa rivale. A cette époque, elle était installée jusque dans le territoire de l'Oregon.

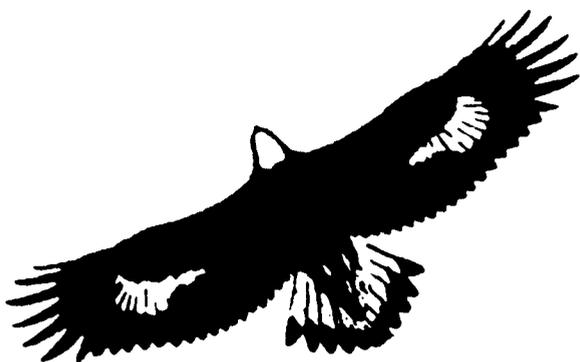
Cette époque marqua la fin de Montréal en tant qu'entrepôt pour le commerce des fourrures du Nord.

Les flottilles de canoës ne quittaient plus Lachine pour Fort Williams au printemps. Dans le Nord-Ouest, l'association des différentes compagnies apporta un semblant de paix DANS UN PAYS DEVASTE. De nombreux comptoirs furent fermés pour réduire les coûts, et, la compétition à mort ayant cessé, il n'était plus nécessaire d'appâter les Indiens avec de l'alcool. Cependant, ceux-ci étaient toujours dépendants de la Compagnie pour obtenir des marchandises dont ils ne pouvaient maintenant plus se passer.

D'après William J. Eccles, "Handbook of North American Indians", vol.4 Smithsonian Institute
Traduction de Marc Schott

LA "POLITIQUE INDIENNE" DE LA FRANCE

La politique de la France envers les Indiens évolua assez rapidement au cours des deux derniers siècles de présence française en Amérique du Nord. L'esprit missionnaire de la Contre-Réforme en fut l'instigateur. Mais, vers 1700, il avait fini par devenir une simple manipulation politique destinée à se procurer des alliés indiens dont un empire toujours à court de troupes avait besoin afin de défendre une grande partie du Canada et des Etats-Unis actuels contre l'expansionnisme britannique. Contrairement aux Anglais aveuglés par leurs préjugés racistes, les Français purent établir avec les Indiens des relations beaucoup plus étroites et durables que les autres puissances européennes en Amérique du Nord.



Cartier, preneur d'otages

L'enlèvement par Jacques Cartier de deux Iroquois en Gaspésie en 1534 reste le premier contact français avec les Indiens en Amérique du Nord. Les récits fabuleux que ces Iroquois firent en France éveillèrent la curiosité des Français et leur laissèrent entrevoir des richesses comparables à celles du Mexique et du Pérou.

Cartier obtint ainsi le soutien de François 1er pour ses expéditions de 1535-36 lorsqu'il remonta le Saint-Laurent et pour celles de 1541-42 lorsqu'il établit une base près de Québec à la recherche à la fois de richesses et du passage mythique du Nord-Ouest.

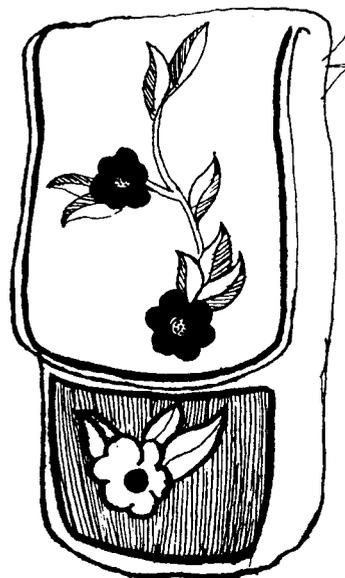
On trouve l'esprit missionnaire de la Contre-Réforme tout au long du récit que Cartier fit de sa seconde expédition. Mais pour arriver à ses fins d'évangélisation, il n'hésita pas à enlever le Chef Donnacona et neuf de ses hommes pour les ramener en France en 1536.

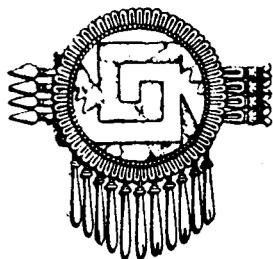
Avant que Cartier ne reparte pour une troisième expédition, tous ces Indiens étaient morts -baptisés en bonne et dûe forme, bien sûr.

Une avidité déçue

Il ne fait aucun doute que Cartier ait été un homme pieux à l'instinct missionnaire développé, mais il est très douteux que les vraies motivations de François 1er aient été de même nature. Lorsque ce dernier décida en 1540 d'implanter une colonie permanente dans le Nouveau Monde, il s'agissait pour lui beaucoup plus d'aller y trouver de l'or ou de l'argent comme le faisaient les Espagnols plus au Sud, et beaucoup moins d'aller y faire régner la religion chrétienne.

Il n'en est pour preuve que la liste des membres de l'expédition sur laquelle ne figurent que six missionnaires. Il n'est d'ailleurs jamais fait mention de leur travail dans le récit de Cartier, alors que la recherche des trésors tant espérés y tient la plus grande place. Le fait que les pierres ou métaux découverts se révélèrent sans valeur calma en conséquence les ardeurs colonisatrices de la France au Nouveau Monde pendant plus d'un demi siècle.





Parler indien

Cartier prit cependant une décision d'importance au cours de ce voyage, qui allait permettre à la France une expansion rapide en Nouvelle France. L'idée de laisser sur place deux jeunes Français avec les Indiens pour apprendre leur langue fut en effet capitale et reprise par Champlain lui-même.

Les Français avaient eu la chance de s'établir dans une région où l'on parlait les langues indiennes les plus répandues, celles des Haudenaounee (Iroquois) et des Algonquins. C'est la maîtrise de ces langues qui explique l'incroyable rapidité avec laquelle le commerce français des fourrures se développa jusqu'au pied des Rocheuses et plus tard les relations vitales que les Français eurent avec les Iroquois. Les Français utilisèrent d'abord cette maîtrise à des fins d'exploration et, plus tard, à des fins d'évangélisation et, enfin, lorsque le commerce des fourrures devint le pivot de la colonie, à des fins commerciales.

Champlain, fondateur

Lorsque la Compagnie de la Nouvelle France obtint, après 1602, le monopole du commerce des fourrures en échange d'une promesse d'installer 4 000 colons en 15 ans et de convertir les Indiens à la religion chrétienne, elle lança une première expédition en 1603 à laquelle prit part Samuel de Champlain qui devint le véritable fondateur de la Nouvelle France et joua un rôle capital dans les bonnes relations avec les Indiens.

En effet, contrairement aux Espagnols et aux Anglais, les Français ne tentèrent pas d'exterminer les races indiennes vivant dans les régions à explorer et coloniser, mais bien plutôt de s'attacher leur aide dans le commerce des fourrures et dans leurs guerres contre leurs rivaux européens.

L'aide algonquine

Les circonstances ont voulu que les Français se soient alliés aux Algonquins car les Iroquois commerçaient déjà avec les Hollandais et les Anglais, et se trouvaient être les rivaux traditionnels des Algonquins. Sans ces alliés indiens, il est certain que la Nouvelle France n'aurait jamais survécu aussi longtemps qu'elle le fit.

Ce qui, permit aux Français d'avoir de bonnes relations avec les Indiens fut leur volonté d'apprendre et d'adopter les méthodes autochtones. Champlain s'aperçut très vite qu'il fallait utiliser le canoë indien comme moyen de locomotion. Cela permit aux Français d'explorer les cours d'eau de tout un continent pendant le siècle suivant. Cette volonté française de s'adapter aux modes de vie des Indigènes donna à la France un avantage capital dans les domaines du commerce ou de la guerre contre les Anglais -traditionnellement insulaires et imbus de leur supériorité.

Repli sur Québec

Champlain comprit très vite, dès l'été 1603, le système du passage du Saint Laurent aux Grands Lacs et put ainsi consacrer les trois années suivantes à l'exploration et à la cartographie de la côte atlantique de la Nouvelle Ecosse jusqu'à la Baie de Nantucket. Malheureusement, l'hostilité des tribus indiennes sur la côte du Massachusetts obligea les Français à renoncer à aller plus au Sud et à revenir à Port Royal pour coloniser les régions plus froides et moins fertiles du Nord.

La suppression du monopole de la Compagnie de la Nouvelle France, la destruction de Port Royal et de la colonie jésuite sur la côte du Maine par les Anglais marquèrent la fin de la tentative française de coloniser l'Acadie. Les Français durent partir plus à l'Est et c'est ainsi que Québec fut fondée en 1608.



Une des raisons du choix du site de Québec fut qu'il semblait plus facile à Champlain d'évangéliser les Indiens sédentaires de l'intérieur. Il faut ajouter que cela permettait également d'empêcher les attaques des Iroquois et de profiter pleinement de la situation exceptionnelle de Montréal aux Rapides de Lachine, point de rencontre de trois grands cours d'eau.

Conquérir... l'amitié

Quant à la bonne entente entre les Français et les Indiens, elle fut l'oeuvre tout d'abord des Récollets, puis des Jésuites. Champlain, par contre, trouva quelque résistance à chaque fois qu'il voulut pousser plus à l'Ouest ses explorations, car les Indiens ne tenaient pas à perdre leur profitable rôle d'intermédiaires lors des échanges avec les Français. Ils apprécièrent cependant l'aide de ceux-ci pendant leurs luttes contre les Iroquois ; et c'est au cours de l'une d'elle, en 1609, que l'alliance entre Français, Hurons et Algonquins fut définitivement scellée.

Ces liens d'amitié et de coopération furent renforcés lorsque Champlain leur proposa de s'établir à Montréal, leur évitant ainsi le long et périlleux voyage vers Québec ou Tadoussac plus au Nord et lorsqu'il organisa le séjour chez les Algonquins en Juin 1610 d'un jeune Français, Etienne Brûlé qui devait devenir le premier "coureur des bois" alors qu'un jeune Huron se rendait en France au même moment. Champlain réussit à renouveler cet échange les années suivantes et à former ainsi des guides et des interprètes pour l'avenir.

Le faux-bond des Jésuites

Champlain avait des motivations plus spirituelles que la plupart des marchands de fourrures ; ses efforts constants pour faire venir des missionnaires en Nouvelle France en sont la preuve. Mais il ne dut guère apprécier la décision prise par les Jésuites en 1610 de s'installer en Acadie plutôt qu'à Québec, comme il le leur avait demandé. Et comme, d'autre part, ni le gouverneur de la Nouvelle France ni les marchands huguenots des ports du Nord n'appréciaient les Jésuites, Champlain décida de s'adresser aux Récollets de Brouage

qui réussirent malgré leur manque de moyens financiers à envoyer quatre missionnaires à Québec.

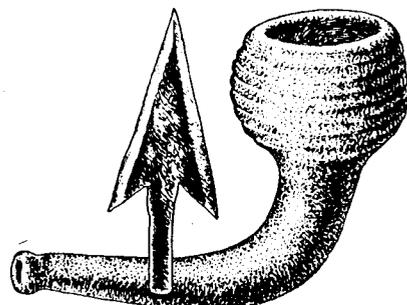
Mais ni l'oeuvre missionnaire ni la colonisation ne se développèrent les années suivantes. Ils exigeaient de gros moyens financiers et se trouvaient être incompatibles avec le commerce des fourrures. La Compagnie de la Nouvelle France ne s'intéressait à promouvoir ni l'installation de nouveaux agriculteurs, puisqu'elle voulait que ses employés courent les bois, ni la sédentarisation des Indiens, puisqu'ils lui procuraient ses fourrures.

Incontournables Iroquois

Comme le commerce des fourrures était la source de vie économique de la colonie, ses intérêts y dominaient tous les aspects de la vie. En 1622 par exemple, Champlain eut beaucoup de mal à convaincre les marchands de la nécessité d'un traité de paix avec les Iroquois, car ils craignaient de voir les Hurons commercer dès lors avec les Hollandais, comme le faisaient les Iroquois. Le traité fut cependant signé pour être brisé en 1627 et la guerre franco-anglaise qui s'en suivit jusqu'en 1632 vit le commerce hollandais des fourrures quadrupler, les Français n'ayant plus rien à échanger à Québec à cause du blocus maritime anglais.

Fonder une théocratie

Lorsqu'une fois la paix rétablie en 1632 les Français reprirent leur commerce, jamais leurs moyens n'avaient été aussi importants. Dans l'incapacité financière de subsister, les Récollets avaient dû laisser la place aux Jésuites dont l'effort missionnaire acharné se développa constamment jusqu'en 1690. Ils dominèrent même entièrement la vie religieuse et laïque de la Nouvelle France jusqu'à l'installation du Gouvernement Royal en 1663.



Traités franco-iroquois

Contrairement aux Récollets et grâce à leurs entrées à la Cour, ils reçurent des hommes et des fonds. Mais comme les Récollets, ils ressentirent le besoin de sédentariser et de franciser les tribus indiennes dans le but de fonder une théocratie au sein de laquelle Européens et Sauvages vivraient en paix.

Ce second départ pour la Nouvelle France se traduisit aussi par l'expansionnisme français sur le continent nord-américain -Nicollet partit vers l'Ouest en 1634 pour atteindre le Lac Michigan, et les missions prospérèrent le long du Saint Laurent comme à l'intérieur des terres. Il fut, certes, plus facile d'évangéliser les Hurons sédentaires que les Algonquins ou Montagnais nomades. Les baptêmes augmentèrent d'année en année, d'autant plus que les Jésuites avaient fait de grands progrès dans la pratique des langues indiennes -jusqu'à en publier les premiers dictionnaires, d'ailleurs.

Ils construisirent aussi un hôpital, une école pour jeunes Indiennes, et même un séminaire afin de former des aides indiens aux missionnaires.

La propagande des "Relations Jésuites"

Une des plus grandes contributions que les Jésuites apportèrent au développement de la Nouvelle France et à la connaissance moderne de la vie des Indiens à cette époque fut la publication des "Relations Jésuites". De 1632 à 1674, ces rapports annuels firent office de propagande afin d'obtenir des fonds pour les missions.

Ils eurent le grand mérite d'exciter la curiosité des Français au sujet des Indiens et du Nouveau Monde, de redoubler aussi leur "ferveur religieuse" pour la conversion des Indiens, et, enfin, d'être une source (blanche) unique et inestimable de renseignements sur la vie indienne et coloniale française au 18^e siècle.

Malgré la fondation de Montréal en 1642 par quelques laïques directement nourris des "Relations Jésuites", l'expansionnisme français ralentit. En effet, les Iroquois isolèrent les établissements français en Huronnie; ils détruisirent les villes huronnes, torturèrent quelques Jésuites et, finalement, tuèrent de nombreux Hurons.

C'est à ce moment-là que, pour la première fois, les Français parlèrent d'exterminer les Indiens. Il leur semblait nécessaire d'éliminer les Iroquois afin que la colonie survive. Les troupes destinées à cette "tâche" n'arrivèrent qu'en 1665, construisirent quelques forts et forcèrent les Iroquois à signer un traité qui fut respecté durant presque 20 ans.

Mais lorsque les Français décidèrent à nouveau d'aller vers l'Ouest -et donc de traverser les territoires des Iroquois- ceux-ci répliquèrent en 1689 en tuant les habitants de Lachine. Finalement, ce n'est qu'après avoir menacé l'existence-même de la Nouvelle France durant plus d'un demi siècle, que les Iroquois signèrent une paix définitive avec les Français et leurs alliés, en 1701.

La force du nombre

Les alliés indiens des Français étaient en effet une pièce maîtresse dans la défense de l'est de la Nouvelle France contre l'Angleterre dont le nombre de miliciens dans ses colonies nord-américaines et de soldats envoyés de la "mère patrie" augmentait sans cesse et dépassait de beaucoup celui des forces françaises.

Les Indiens étaient également fort "utiles" dans l'Ouest où la France avait réussi à regrouper la grande majorité des tribus pour qu'elles y servent ses intérêts. Les Anglais, au contraire, n'avaient pas d'Alliés indiens, exceptés les Iroquois, bien sûr.

D'après Mason Wade in "Handbook of North American Indians" - Smithsonian Institute
Traduction de J.Claude et Marianne Kapp



LA POLITIQUE BRITANNIQUE

La politique britannique à l'égard des Indiens des colonies américaines a duré une période de 200 ans sur une frontière coloniale toujours remise en cause. Cette politique était, à de nombreux égards, fondée sur les essais et les erreurs, privilégiant toujours les intérêts de la "Mère Patrie" ou de telle ou telle implantation coloniale.

Enrichissement et brutalités

A travers toute la jeune histoire américaine, c'est à dire depuis les premiers contacts établis par les explorateurs anglais, les marchands, et les colons du 17^e siècle, les indiens furent invariablement regardés avec curiosité, puis comme source potentielle de richesse.

Les Premiers Américains furent considérés comme des "gérants temporaires" de ce vaste continent riche en minéraux, peaux produits de la terre (maïs, courge et autres légumes découverts et cultivés par les Indiens) avec ses lacs et ses rivières poissonneux.

Les Anglo-américains découvrirent que les Indiens pouvaient être de précieux alliés militaires, tout particulièrement dans leurs longues rivalités contre les Français et, plus tard, durant la révolution américaine.

Les Indiens étaient en outre considérés comme un potentiel de main-d'oeuvre et furent réduits à l'esclavage chaque fois que les circonstances permettaient qu'on leur impose un travail de force. Les Indiens de Nouvelle Angleterre, par exemple, furent capturés et déportés comme esclaves dans les plantations anglaises de canne à sucre. De même manière que les Apaches, christianisés par les Espagnols dans ce qui constitue aujourd'hui le sud-est des Etats-Unis et employés comme esclaves dans les plantations des colons de Caroline au 18^e siècle.

Très souvent, les enfants des tribus situées sur la frontière sud étaient kidnappés et vendus comme domestiques. Il apparaîtrait que certaines tribus à la frontière, telles que les Yamasee, ont prit part à ce trafic organisé par les Blancs.

Les mesures britanniques étaient brutales. Les Blancs qui les mirent en application furent le plus souvent des colons commerçants, spéculateurs fonciers, ou des missionnaires.

Mais la véritable autorité qui pouvait appliquer une politique à long terme reposait sur les officiers royaux des colonies, tels que les gouverneurs ou négociateurs de conventions, souvent appelés "commissaires aux Affaires Indiennes". Dans l'administration de ces "Affaires Indiennes", le colonialisme britannique donna quasiment une autorité sans limites à la Couronne ou aux fonctionnaires "ayant des droits de propriété" -ce, jusqu'à la nomination de surintendants indiens, en 1755.

Par-dessus tout, cette politique n'accorda pas de place dans la société aux Indiens d'Amérique dont on nia la reconnaissance en tant qu'individu. Il n'y avait aucun texte législatif destiné à protéger les Indiens, et les colons pouvaient le plus souvent élaborer eux-mêmes leur propre "politique indienne".

Les législations colonialistes individuelles appliquaient donc leurs "lois" personnelles aux Indigènes qui n'étaient perçus que comme appartenant à la sphère d'influence des communautés colonisées. On laissait en paix les Indiens, considérés comme "réservés et farouches", aussi longtemps qu'ils demeuraient bienveillants et coopératifs. Ainsi, ils étaient précieux, tant comme voisins amicaux, que comme commerçants de peaux, alliés militaires ou détenteurs de terres.



Cette politique, très positive pour les Blancs qui utilisaient à leur avantage les Indiens, est mise en évidence à l'occasion de conférences, de traités, d'échanges de cadeaux, de promesses et de conventions matérialisées par les "Wampum Treaty Belts", ceintures de coquillages engageant les deux parties après négociations.

"On entend civiliser les Indiens", disait-on, et leur exploitation était masquée par cet alibi supérieur.... Les deux premiers surintendants nommés en 1755 pour superviser les "relations avec les Indiens, Sir William Johnson pour la région nord et Edmund Attkin pour la région sud- insistaient dans leurs déclarations publiques sur la nécessité d'une politique loyale, impartiale à l'égard des paroles indiennes lors des réunions débouchant sur des Traités... encore que ces deux protagonistes semblent avoir tiré grand profit du commerce des peaux et de la spéculation foncière aux frontières, et ce, aux dépens des Indigènes.

D'après l'examen des archives locales, il est évident que de nombreux "petits chefs coloniaux", gouverneurs de "sa Majesté", commissaires aux "affaires indiennes", ainsi que maints fonctionnaires de l'administration colonialiste et de la Chambre de Commerce des Plantations, organisme administrant les colonies, étaient persuadés, pourtant, que des "partages équitables" avec les Indiens auraient servi, mieux que le contraire, l'intérêt des colonies et de

la "Mère Patrie". La Chambre de commerce alla "MEME" jusqu'à envisager l'organisation de mariages entre colons et Indiens, afin de "favoriser de meilleures relations entre les deux races"...

Les Indiens de Nouvelle Angleterre, comme ceux de Virginie, accueillirent avec hospitalité les premiers colons anglais, à Plymouth en 1620, à Massachusetts Bay en 1630. La première politique des colons, qui occupaient la terre "sous l'autorité la Charte Royale" fut d'établir des relations amicales, "tout particulièrement en achetant des terrains". Comme DELORIA l'indique (1974), les premiers Anglais qui s'installèrent en Virginie, ainsi qu'en Nouvelle Angleterre, attachaient une importance fondamentale aux titres de propriété ; aussi voulaient-ils à tout prix éviter "d'occuper" les terres indiennes lorsque, manifestement, elles avaient des "prétendants indiens". Ils craignirent, initialement, de donner l'impression de confisquer des terres ou encore d'escroquer des Indiens.

Les Anglais se servaient d'une légende de "chaîne de solidarité" qui était vivace dans certaines tribus, notamment chez les Iroquois, pour justifier les "possessions foncières des sujets indiens". Une autre façon de faire fut

d'inventer une théorie critiquant des systèmes socio-politiques qui étaient en contradiction avec les "traditions anglo-saxonnes, la moralité et la Loi." Les Européens finirent par justifier leur vol des terres par l'argument consistant à affirmer qu'ils étaient plus à même de les exploiter que les sauvages qui obtenaient des "rendements trop insuffisants".

Les Anglais pratiquaient une agriculture intensive et, comme en Europe, élevaient du bétail sur des pâtures, activités lucratives s'il en est.

L'Indien, réduit alors à n'être considéré que comme un "fermier primitif", fut rapidement ravalé à une caricature raciste, celle du vil Sauvage -au masculin, s'agissant surtout de l'homme indien, chasseur, pêcheur et éventuel guerrier, qui apparaissait plus OISIF encore que la femme indienne dont les activités semblaient se rapprocher beaucoup plus de la conception blanche du travail.

Confiscation

Finalement, les Anglais eurent bien peu de problèmes de conscience à déposséder de tels "sauvages si peu dignes d'intérêt".

Amendes, pertes de récoltes indiennes sous les sabots du cheptel des Blancs, intimidations, actes frauduleux signés par des "chefs de tribus" ivrognes et manipulés ou achetés, tout fut bon pour s'approprier frauduleusement les terres indiennes.

D'autres terres furent néanmoins acquises par des traités en bonne et dûe forme, comme cela se passa en Pennsylvanie, à New York et ailleurs. L'achat officiel de terres était dans ce cas considéré comme un échange loyal entre vendeurs indiens légitimes et acheteurs anglo-américains déclarés, mais ce genre de transaction ne fut guère coutumier.

En effet, les plus grosses acquisitions de terre indienne découlèrent des guerres de "conquête", telles les Guerres de Nouvelle Angleterre (1636-1637) et celles du Roi Philip (1676).

C'est alors qu'une politique de confiscation des terres indiennes s'ensuivit, tant en Nouvelle Angleterre qu'en Virginie.

D'après R.Jacobs in "Handbooks of North American Indians" - Smithsonian Institute
Traduction de Marie-José Jarry

LA HURONIE, aperçu historique

Au début du 17^e siècle, les Hurons occupaient un territoire nommé la Huronie, situé au sud et à l'est de la Baie Georgienne, bordé par la Baie Nottasawaga et le Lac Simcoe, dans l'actuelle province de l'Ontario. Ils constituaient un groupe semi-sédentaire d'agriculteurs de la famille linguistique iroquoise. Ils formaient une Confédération de 4 Tribus: la Tribu de la Corde, la Tribu de la Roche, la Tribu de l'Ours et la Tribu du Chevreuil. Leur population à l'époque s'élevait à environ 21 000, sur un territoire de 340 mille carrés.

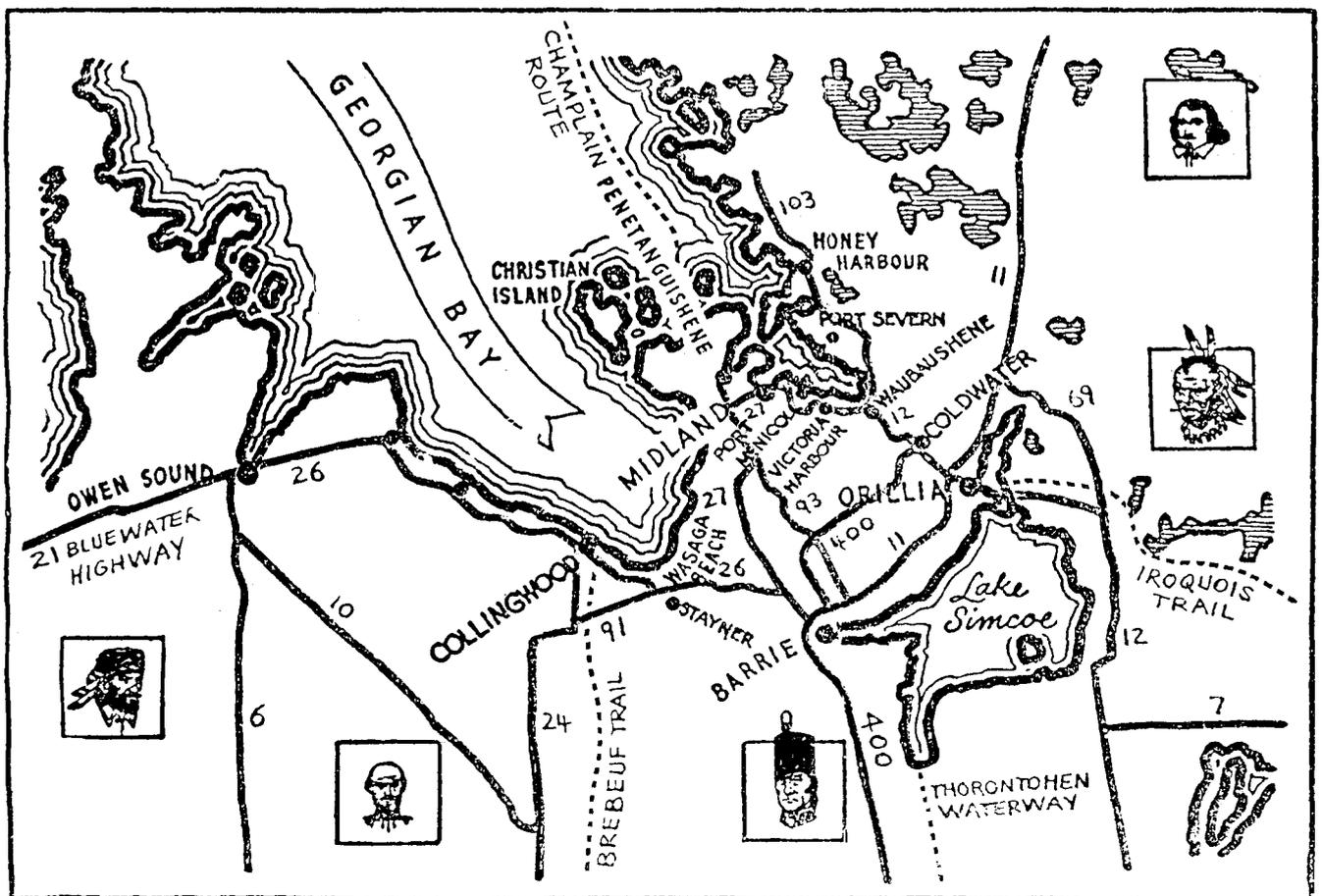
"Wendat"

Les "Hurons" se désignaient eux-mêmes par "WENDAT". Ce terme est sans doute lié à la situation géographique de la Huronie, entourée d'eau sur trois côtés; allusion faite, également, à leurs mythes relatifs à la Création du Monde, la terre étant perçue comme une île portée par une tortue...

La nation Huronne-Wendat de Lorette est l'héritière ethnique et culturelle de nombreuses nations Wendat-Iroquoises dont les territoires s'étendaient, à l'époque du contact avec les Européens, depuis l'Île-aux-Coudres jusqu'aux Grands-Lacs et au Sud, chez leurs frères et alliés Susquehannock et leurs parents Cherokee.

Les Wendat-Iroquois étaient à l'origine une race d'agriculteurs qui occupaient des positions géographiques stratégiques qui leur permettaient de centraliser chez eux le commerce et les relations diplomatiques avec les NATIONS ALGONQUIENNES ET SIOUSES environnantes. Ceci était vrai surtout des WENDAT de la Baie Georgienne, en Ontario, les ancêtres les plus directs des Hurons-Wendat de Lorette.

Carrefour commercial





Réfugiés

En mars 1649, les hostilités avec les autres tribus iroquoises se soldent par le quasi anéantissement de la Huronie, les survivants se sauvant vers Sainte Marie, village rescapé. Sur ces quelques milliers, 300 familles se réfugient dans l'île de Saint Joseph, ancêtres des HURONS DE LORETTE.

Été 1649, les Hurons de Sainte Marie les rejoignent, mais, après de nouvelles attaques et une famine dramatique, c'est l'exode vers Québec, dès 1650. Au printemps 1651, manquant de vivres, ils repartent vers l'île d'Orléans et s'établiront en 1668 sur la Côte Saint Michel à "Notre Dame de Foye. En décembre 1673, ils sont à l'Ancienne Lorette, et repartiront en 1697 pour la Jeune Lorette, leur terre exigüe actuelle sur laquelle on recense 1 200 personnes environ.

Sillery

En 1658, c'est à dire deux ans après l'abandon de la Huronie Ontarienne, le Roi français confirme par décret la cession aux Hurons-Wendat "et autres Amérindiens chrétiens des terres de sillery", une seigneurie dont les Hurons formaient le noyau et dont les Jésuites étaient les tuteurs. Quarante ans plus tard, au désespoir des Huron-Wendat, seuls amérindiens restant, les titres de leur "seigneurie" passent aux mains de leurs "tuteurs". Cette "cession injuste" est avouée, en même temps que confirmée, en 1702, par la Couronne française.

C'est, pour les Hurons-Wendat, ces anciens maîtres du pays, le début d'une existence incertaine, dans une "réserve" particulièrement exigüe.

Après la conquête de 1760, la Couronne britannique, qui administrait les terres des nations amérindiennes, aurait mis au point un stratagème par lequel un Européen désirant acquérir une parcelle de terre indienne n'avait qu'à formuler une demande au surintendant général des "affaires des sauvages" pour se faire céder par la Couronne lesdits terrains.

Cette procédure a contribué au morcellement des propriétés des Hurons du village de Lorette. De fait, les titres originaux de propriété des Hurons révèlent une disparité étonnante entre la superficie alors couverte et celle dont ils jouissent aujourd'hui.

Les Hurons vivaient dans des villages d'environ 2 000 personnes réparties dans 40 à 50 Longues-Maisons, fabriquées de jeunes troncs et d'écorces, et pouvant atteindre 100 pieds de long. Leurs habitants appartenaient à un même Clan déterminé par l'ascendance maternelle.

Ils défrichaient, utilisaient le bois puis cultivaient durant une vingtaine d'années, jusqu'à baisse de fertilité et manque de bois. Des sols sablonneux leur prodiguaient courge, maïs, tournesol, tabac... La Huronie, en plein coeur du Continent Nord, était le carrefour commercial par lequel s'échangeaient fourrures et divers autres produits.

A l'arrivée des Européens, les quelques 30 000 à 40 000 Wendat (sans compter les autres nations de la Confédération Wendat, à savoir les Erié, nation du Lion, Lektionontati, peuple du Tabac et les Attiwendaronk, la nation Neutre) maintenaient en culture environ 7 000 acres de terre et cultivaient plus de 225 000 boisseaux de maïs, en plus de grandes quantités de haricots et de courges de toutes sortes, et échangeaient leurs surplus considérables contre les produits et biens très variés d'une CINQUANTAINÉ de nations qui, toutes, utilisaient le Wendat comme lingua franco.

Migrants forcés

En moins de quinze ans de contacts intensifiés avec les Européens, plus des deux tiers de la nation Wendat succomba aux maladies épidémiques venues du Vieux Monde. La grande majorité des survivants (environ 10 000) se fondit aux nations Algonquiennes ainsi qu'aux cinq nations Iroquoises. Un groupe alla vers le Sud-Ouest et devint les WYANDOT des Etats-Unis et un dernier se réfugia à Québec. Il s'agissait d'une migration forcée sur les territoires traditionnels et ancestraux des Hurons-Wendat. D'ailleurs les Hurons n'ont jamais cessé d'occuper et d'utiliser à des fins les plus variées la région de Québec.

"SOYEZ HURONS"

propos de Kondiarok -Adario

La Hontan, "Dialogues avec un Sauvage" : L'homme et l'oeuvre, à peu près oubliés aujourd'hui, (...) sont à bien des égards représentatifs de cette première vague de philosophie critique, souvent plus radicale que la Philosophie des Lumières, qui a déterminé entre 1685 et 1715 ce qu'il est convenu d'appeler depuis Paul Hazard la "crise de conscience européenne(...)" L'homme, hobereau en rupture de classe, officier en rupture de ban, aventurier en contact avec les populations indigènes de l'Amérique du Nord, exilé de longues années (...) hostile autant pour des motifs personnels que pour des raisons intellectuelles et politiques à l'absolutisme monarchique et religieux(..) réunit dans son expérience vécue toutes les conditions qui le mettent en situation d'extériorité critique par rapport à l'ensemble de la société et de la civilisation françaises de la fin du 17^e siècle, dont il fera, l'un des premiers, le procès passionné." Maurice ROELENS Des "Dialogues", donc, à mieux connaître et à citer :

(Observer les préceptes des "Saintes Ecritures", ou "brûler éternellement après la mort...")

"Ah, mon cher frère, voilà où je t'attendais. Vraiment, il y a longtemps que je sais tout ce que tu viens de m'expliquer à présent. C'est ce que je trouve de raisonnable dans ce livre de l'Evangile, rien n'est plus juste ni plus plausible que ces ordonnances. Tu viens de me dire que, si on ne les exécute pas et qu'on ne suive pas ponctuellement ces commandements, la créance et la foi des Evangiles est inutile; pourquoi donc est-ce que les Français le croient en se moquant de ces préceptes? Voilà une contradiction manifeste; car:

Votre "foi" ?

1) A l'égard de l'adoration du grand Esprit, je n'en connais aucune marque dans vos actions et cette adoration ne consiste qu'en PAROLES POUR NOUS TROMPER. Par exemple, ne vois-je pas tous les jours que les marchands disent en trafiquant nos castors : "Mes marchandises me coûtent tant, aussi vrai que j'adore Dieu ; je perds tant avec toi, vrai comme Dieu est au ciel !" Mais je ne vois pas qu'ils lui fassent des sacrifices des meilleures marchandises qu'ils ont, comme nous faisons lorsque nous les avons achetées d'eux et que nous les brûlons en leur présence.

2) Pour le travail des jours de la grande prière, je ne conçois pas que vous fassiez de la différence de ceux-là aux autres, car j'ai vu vingt fois des Fran-

çais qui trafiquaient des pelleteries, qui faisaient des filets, qui jouaient, se querellaient, se battaient, se saoulaient et faisaient cent autres folies.

3) Pour la vénération de vos pères, c'est une chose extraordinaire parmi vous de suivre leurs conseils ; vous les laissez mourir de faim, vous vous séparez d'eux, vous faites cabane à part ; vous êtes toujours prêts à leur demander et jamais à leur donner ; et si vous espérez quelque chose d'eux, vous leur souhaitez la mort ou, du moins, vous l'attendez avec impatience.

4) Pour la continence envers le sexe, qui sont ceux parmi vous, à la réserve des Jésuites, qui l'aient jamais gardée et ne voyons-nous pas tous les jours vos jeunes gens poursuivre nos filles



REALITES ET REVES

La réalité est ce que nous vivons maintenant,
 Le rêve est ce qu'on aimerait vivre présentement.
 L'Indien rêve de forêts, de chasse et de pêche.
 L'homme blanc d'une richesse, et se dépêche.
 L'Indien rêve de voir des eaux claires et limpides,
 L'homme blanc des bateaux à moteur rapides.
 Tels sont les rêves d'un Indien.
 L'homme blanc change et vend ce qui est beau,
 L'Indien artisan est descendu de haut.
 L'homme blanc prend les terres,
 L'Indien n'a plus d'air
 Telle est la réalité d'un Indien.

Nancy Gros-Louis, 23 mars 1977

ESPOIR INDIEN

Moins nous sommes ce que nous avons été,
 Plus nous pleurons ce que nos Ancêtres nous avaient laissé.
 Mais par moments, perdus dans des nuits insondables,
 Le grand esprit des rêves nous éclaire d'espoir.
 Nous voyons s'allumer des grands feux de joie.
 Loin de nous, nous voyons défilier les tristes années,
 Où se sont enfuis nos grands espaces verts.
 Les sanglots des tambours ne blessent plus notre coeur.
 Nous nous imaginons les jours Anciens et nous ne pleurons plus.
 Moins lourd se fait notre fardeau,
 Puisque nous protège Yoscaha, notre Dieu.

Nancy Gros-Louis

OUKIHOUE WENDAT
 (Les Hurons sont riches)

En l'Amérindien
 sont contenus
 Les larmes, les sourires et les cris
 De l'âme de la Terre Mère
 Parce qu'enfanté par elle
 Fécondée du soleil
 Dans un bruissement de l'Esprit
 Encerclant ses Frères
 Dans sa Re-naissance.

Eléonore SIOUI, ANDATHA *



ADARIO

Comme un aigle
 A l'esprit enveloppant
 Tu as plané
 Ton continent
 du Sud profond
 Te retournant
 Vers le Nord-Ouest
 En revenant
 de tes Grands Lacs
 Tu es reparti
 Vers le Pays des Glaces
 Pour te poser
 Au coeur d'une fleur
 Reconstituant
 le Noeud de Vie
 Du Peuple d'Andatha.

Eléonore SIOUI, ANDATHA*

ONDECHATENI
 (Naturalité)

Je suis l'Enfant Naturel
 de l'Amérique
 Passée
 Aux mains
 De l'Etranger.

Eléonore SIOUI, ANDATHA*

Poèmes choisis par Alain Goutal et extraits d'"ANDATHA" d'Eléonore SIOUI, coll. Bribes de l'Univers, Ed.Hyperborée, et de sa revue "KANATHA", vol.4/1.



et nos femmes jusque dans les champs pour les séduire par des présents, courir toutes les nuits de cabane en cabane dans notre village pour les débaucher et ne sais-tu pas toi-même combien d'affaires se sont passées parmi tes propres soldats ?

5) A l'égard du meurtre, il est si ordinaire parmi vous, il est si fréquent que pour la moindre chose, vous mettez la main à l'épée et vous vous tuez. Quand j'étais à Paris, on y trouvait toutes les nuits des gens percés de coups et sur les chemins de là à La Rochelle, on me dit qu'il fallait que je prisse bien garde de perdre la vie.

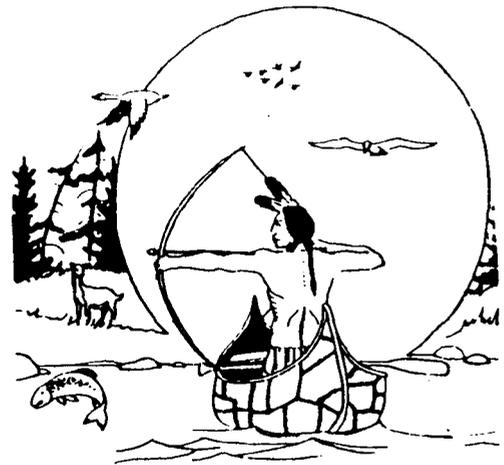
6) Ne dire du mal de ses frères ni mentir sont des choses dont vous vous abstenriez moins que de boire et de manger ; je n'ai jamais ouï parler quatre Français ensemble sans dire du mal de quelqu'un, et si tu savais ce que j'ai entendu publier du vice-roi, de l'intendant, des Jésuites et de mille gens que tu connais et peut-être de toi-même, tu verrais bien que les Français se savent déchirer de la belle manière. Pour mentir, je soutiens qu'il n'y a pas un marchand ici qui ne dise vingt mentes pour nous vendre la valeur d'un castor de marchandises, sans compter celles qu'ils disent pour diffamer leurs camarades.

7) Ne point toucher aux femmes mariées, il ne faut que vous entendre quand vous avez un peu bu, on peut apprendre sur cette matière bien des histoires ; on n'a qu'à compter les enfants que les femmes des coureurs des bois savent faire pendant l'absence de leurs maris.

8) Ne point prendre le bien d'autrui : combien de vols n'as-tu pas vu faire depuis que tu es ici entre les coureurs de bois qui y sont ? N'en a-t-on pas pris sur le fait, n'en a-t-on pas châtiés ? N'est-ce pas une chose ordinaire dans vos villes, peut-on marcher la nuit en sûreté, ni laisser ses portes ouvertes ?

9) Aller à votre messe pour prêter l'oreille aux paroles d'une langue qu'on n'entend pas : il est vrai que le plus souvent les Français y vont, mais c'est pour y songer à tout autre chose qu'à la prière. A Québec, les hommes y vont pour voir les femmes et celles-ci pour voir les hommes. J'en ai vu qui se font porter des coussins, de peur de gêner leurs bas et leurs jupes, elles s'assistent sur leurs talons, elles tirent

un livre d'un grand sac, elles le tiennent ouvert en regardant plutôt les hommes qui leur plaisent que les prières qui sont dedans. La plupart des Français y prennent du tabac en poudre, y parlent y rient et chantent plutôt par divertissement que par dévotion. Et qui pis est, je sais que pendant le temps de cette prière, plusieurs femmes et filles en profitent pour leurs galanteries, demeurant seules dans leurs maisons. A l'égard de votre jeûne, il est plaisant : vous mangez de toutes sortes de poissons à crever, des oeufs et mille autres choses et vous appelez cela jeûner ? Enfin, mon cher frère, vous autres Français prétendez tous tant que vous êtes avoir de la foi et vous êtes des incroyables ; vous voulez passer pour sages et vous êtes fous, vous vous croyez des gens d'esprit et vous êtes de présomptueux ignorants." (...)



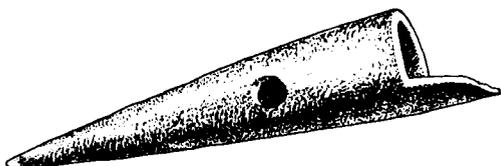
(...) Après avoir songé mille fois à toutes ces énigmes que vous appelez "mystères", j'ai cru qu'il fallait être né au-delà du Grand Lac, c'est à dire être Anglais ou Français, pour les concevoir. Car dès qu'on me dira que Dieu, dont on ne peut se représenter la figure puisse produire un fils sous celle d'un homme, je répondrai qu'une femme ne saurait produire un castor, parce que chaque espèce dans la nature y produit son semblable. Et si tous les hommes étaient au Diable avant la venue du "Fils de Dieu", quelle apparence y a-t-il qu'il eût pris la forme créatures qui étaient au Diable ? N'en eût-il pas pris une différente et plus belle et plus pompeuse ? Cela se pouvait d'autant mieux que la "troisième personne de cette Trinité" (si incompatible avec l'unité) a pris la forme d'une colombe." (...)

Vos "lois" ?

(Les "lois"...)

"Dis-moi, à propos des lois, pourquoi elles souffrent qu'on vende les filles pour de l'argent à ceux qui veulent s'en servir ? Pourquoi on permet certaines maisons publiques, où les putains et les maquerelles s'y trouvent à toute heure pour toute sorte de gens ? pourquoi on permet de porter l'épée aux uns pour tuer ceux à qui il est défendu d'en porter ? Pourquoi permet-on encore de vendre du vin au-dessus de certaine quantité et dans lequel on met mille drogues qui ruinent la santé ? Ne vois-tu pas les malheurs qui arrivent ici comme à Québec par les ivrognes ? Tu me répondras, comme d'autres ont déjà fait, qu'il est permis au cabaretier de vendre le plus de marchandise qu'il peut pour gagner sa vie, que celui qui boit doit se conduire lui-même et se modérer sur toutes choses. Mais je te prouverai que cela est impossible, parce qu'on a perdu la raison avant qu'on puisse s'en apercevoir, ou, du moins, elle demeure si affaiblie qu'on ne connaît plus ce qu'on doit faire. Pourquoi ne défend-on pas aussi les jeux excessifs qui traînent mille maux après eux ? Les pères ruinent leurs familles, les enfants volent leurs pères ou les endettent, les filles et les femmes se vendent quand elles ont perdu leur argent, après avoir consumé leurs meubles et leurs habits ; de là viennent des disputes, des meurtres, des inimitiés et des haines irréconciliables. Voilà, mon frère, des défenses INUTILES CHEZ LES HURONS, mais qu'on devrait bien faire dans le pays des Français ; ainsi, peu à peu, réformant les abus que l'INTERET a introduits parmi vous, j'espérerais que vous pourriez un jour VIVRE SANS "LOIS", COMME NOUS FAISONS." (...)

Il faut donc que vos juges commencent les premiers à suivre les lois pour donner exemple aux autres, qu'ils cessent d'opprimer les veuves, les orphelins et les misérables ; qu'ils ne fassent pas languir les procès des plaideurs qui font des voyages de cent lieues ; en un mot, qu'ils jugent les causes de la même manière que le grand Esprit les jugera. (...)



"Etre Huron, avec le corps nu et l'âme tranquille"

Si je n'étais pas si informé que je le suis de tout ce qui se passe en France et que mon voyage à Paris ne m'eût pas donné tant de connaissances et de lumières, je pourrais me laisser AVEUGLER par ces apparences extérieures de félicité que tu me représentes ; mais ce prince, ce duc, ce maréchal et ce prélat, qui sont les premiers que tu me cites, ne sont rien moins qu'heureux à l'égard des Hurons, qui ne connaissent d'autre félicité que la TRANQUILLITE D'AME ET LA LIBERTE. Or ces grands seigneurs se haïssent intérieurement les uns les autres, ils perdent le sommeil, le boire et le manger pour faire la cour au roi, pour faire des pièces à leurs ennemis et se font des violences si fort contre nature pour feindre, déguiser et souffrir, que la douleur que l'âme en ressent surpasse l'imagination. N'est-ce rien, à ton avis, mon cher frère, que d'avoir cinquante serpents dans le coeur ? Ne vaudrait-il pas mieux jeter carosses, dorures, palais dans la rivière que d'endurer toute sa vie tant de martyres ? Sur ce pied-là, j'aimerais mieux, si j'étais à leur place, ETRE HURON AVEC LE CORPS NU ET L'AME TRANQUILLE. Le corps est le logement de l'âme : qu'importe que ce corps soit doré, étendu dans un carosse, assis à une table, si cette âme le tourmente, l'afflige et le désole ? Ces grands seigneurs, dis-je, sont exposés à la disgrâce du

roi, à la médisance de mille sortes de personnes, à la perte de leurs charges, au mépris de leurs semblables ; en un mot, leur vie molle est traversée par l'ambition, l'orgueil, la présomption et l'envie. Ils sont esclaves de leurs passions et de leur roi, qui est l'unique Français heureux, par rapport à cette adorable liberté dont il jouit tout seul. Tu vois que nous sommes un millier d'hommes dans notre village, que nous nous aimons comme frères ; que ce qui est à l'un est au service de l'autre ; que les chefs de guerre, de nation et de conseil n'ont PAS PLUS DE POUVOIR QUE LES AUTRES HURONS ; qu'on n'a jamais vu de querelles ni de médisance parmi nous et qu'enfin CHACUN EST MAÎTRE DE SOI-MÊME et fait tout ce qu'il veut sans rendre compte à personne et sans qu'on trouve à redire. (...)

Maudite Ecriture

"Voulez-vous que vos femmes soient sages soyez ce que vous appelez "sauvages", c'est-à-dire soyez HURONS ; aimez-les comme vous-mêmes et ne les vendez pas. Car je connais certains maris parmi vous qui consentent aussi lâchement au libertinage de leurs épouses que des mères à la prostitution de leurs filles. Ces gens-là ne le font que parce que la nécessité les y oblige. Sur ce pied-là, c'est un grand bonheur pour les Hurons de n'être pas réduits à faire les bassesses que la misère inspire aux gens qui ne sont pas accoutumés à être misérables. Nous ne sommes jamais NI RICHES NI PAUVRES ; et c'est en cela que notre bonheur est au-dessus de toutes vos richesses. Car nous ne sommes pas obligés de vendre nos femmes et nos filles pour vivre aux dépens de leurs travaux amoureux. Vous dites qu'elles sont sottes. Il est vrai, nous en convenons, car elles ne savent pas écrire des billets à leurs amis, comme les vôtres ; et quand cela serait, l'esprit des Huronnes n'est pas assez pénétrant pour choisir à la physionomie des vieilles assez fidèles pour porter ces lettres galantes sous un silence éternel. AH, MAUDITE ECRITURE ! PERNICIEUSE INVENTION DES EUROPEENS, qui tremblent à la vue de leurs propres chimères qu'ils se représentent eux-mêmes par l'arrangement de vingt et trois petites figures, plus propres à troubler le repos des hommes qu'à l'entretenir.



Les Hurons sont aussi des sots, s'il vous en faut croire, parce qu'ils n'ont point d'égard à la perte du pucelage des filles qu'ils épousent et qu'ils prennent en mariage des femmes que leurs camarades ont abandonnées. Mais, mon frère dis-moi, je te prie, les Français en sont-ils plus sages pour s'imaginer qu'une fille est pucelle parce qu'elle crie et qu'elle jure de l'être ? Or, supposons qu'elle soit telle qu'il la croit, la conquête en est-elle meilleure ? Non vraiment ; au contraire, le mari est obligé de lui apprendre un exercice qu'elle met ensuite en pratique avec d'autres gens lorsqu'il n'est pas en état de continuer journallement avec elle. Pour ce qui est des femmes que nous épousons après la séparation de leurs maris, n'est-ce pas la même chose que ce que vous appelez se marier avec des veuves ? Néanmoins avec cette différence que ces femmes ont tout lieu d'être persuadées que nous les aimons, au lieu que la plupart de vos veuves ont tout sujet de croire que vous épousez moins leurs corps que leurs richesses.

Combien de désordres n'arrive-t-il pas dans les familles par des mariages comme ceux-là ? Cependant, on n'y remédie pas, parce que le mal est incurable dès que le lien conjugal doit durer autant que la vie. (...)

REVISER NOTRE HISTOIRE

par Sarto "Sorenhes" dit Bastien



"Prologue: Personne ne possède toute la vérité, l'histoire du Canada qui nous fut enseignée avait été écrite par des Blancs exprimant leur point de vue, souvent non conforme à la réalité chez les Autochtones.

Dans mon interprétation, je ne tiens nullement à inculquer la haine chez nos jeunes, ni la révolte. Nous devons vivre tant bien que mal avec ceux que nos ancêtres ont bien voulu accueillir à bras ouverts -malheureusement sans penser au sort que l'on nous réserverait dans l'avenir. Je crois qu'il faut au moins aviser nos descendants d'être très prudents à l'avenir.

*

15^o siècle: Qui sont les Amérindiens du Canada et des Amériques ? Personne n'a pu le définir clairement et avec preuves irréfutables. Un fait réel est que l'on existait, maîtres du continent nord américain. Peut-on penser que les Inuit sont d'origine asiatique, peut-être des Sibériens du nord de la Russie, favorisés par le gel du Détroit de Behring qui ont traversé l'Alaska -et aussi par eau- et sont venus s'établir dans le grand Nord?

En ce qui concerne les autres peuples autochtones, il y a tellement de différences entre ceux de l'Ouest et ceux de l'Est, que l'on hésite à croire en une seule nation. Spécifiquement sur la côte est du Québec qui nous concerne, y ayant demeuré pendant plus de 15 ans, j'ai noté que les Montagnais demeurant à l'est de Sept Iles semblaient avoir un teint plus foncé que ceux à l'ouest de Sept Iles. EN 1985 j'ai passé quelques semaines au Portugal et un nom, Gil, m'a frappé, car j'ai connu un Chef montagnais de Pointe Bleue du même nom. Pourrions-nous déduire que des pêcheurs portugais, espagnols et Vikings seraient à l'origine de nos frères de l'Est?

16^o siècle : l'arrivée des colons français, des Pères Récollets et Jésuites ..."évangélistes" ? -Il faut ici souligner la GRANDE COMPASSION des Autochtones du Québec à l'égard de ces émigrants, leur prodiguant soins, nourritures et vêtements chauds, sans oublier les précieux conseils permettant de survivre à nos hivers impitoyables et malgré toutes les maladies européennes, infectieuses, honteuses parfois, qui s'étaient propagées ici. N'oublions jamais

qu'au début une partie de ces immigrants étaient de souches douteuses, hélas...

L'immense "Progrès de Civilisation" !

17^e siècle: En 1615, fondation d'une mission par le Père Le Caron au Grand Lac Huron, Ontario. Le but, "évangéliser les sauvages Hurons-Wendat", qui, d'après moi, l'étaient déjà, et étaient même plus "Avancés" que ces aventuriers, car il existait une REELLE VIE COMMUNAUTAIRE, les biens de chacun étant distribués parmi tous, contrairement aux plans féodaux européens. De cette fameuse "évangélisation" dérivera la non moins fameuse course ou commerce des pelleteries (fourrures) au bénéfice des Européens et au détriment des Autochtones qui vivaient en paix, pratiquant un LIBRE ECHANGE entre TOUTES LES NATIONS DE L'AMERIQUE DU NORD -non comme celui du Fédéral nous donnant aux USA-. L'argent, les revenus en jeu, un clan de notre Peuple Iroquois travaillant pour le compte des Hollandais de New York et un autre -nous, Hurons- pour le compte des Français, cela causera le début de notre anéantissement presque total et fera de nos amis de jadis des ennemis, cela toujours au PROFIT DE NOS "EVANGELISATEURS"...

Donc, des quelques milliers de Hurons, ces guerres fratricides n'en ont laissé qu'un petit nombre, chassés, qui REJOINDRONT LES AUTRES CLANS IROQUOIS ou iront vers les USA, Detroit, Michigan, l'Okla-homa -600 environ se réfugiant aux abords de Québec à l'Ile d'Orléans, toujours sous la "PROTECTION (?) DES BONS PERES JESUITES"... Cela fut-il un "bienfait" pour nous? Hélas, l'avenir le dira... Ici, je souligne que la Religion Catholique en soi n'est aucunement responsable de certains actes des "Rév. Pères Jésuites" à notre égard, par la suite...

18^e siècle : Après avoir déménagé 6 FOIS -en passant par l'Ile d'Orléans- pour enfin s'établir à la Jeune Lorette -Village Huron "Wendake" en 1967- nous n'étions plus, 100 ans après, que 103 âmes; 2 chefs de village, 2 chefs guerriers, 28 guerriers (braves), 42 femmes (squaw) et 29 enfants, toujours confinés dans un ENCLOS, réserve de plus en plus petite de déménagement en déménagement. C'est cela que je dénomme "IMMENSE PROGRES DE CIVILISATION"...



N'oublions jamais que ces Réserves furent données par le Roi de France Louis XIV aux "vénérables Pères Jésuites SPECIFIQUEMENT POUR L'USAGE DES HURONS-WENDAT, EN DEDOMMAGEMENT ET RECONNAISSANCE" des faits d'armes des Hurons aux côtés des soldats français. La dernière acquisition de ce genre fut le Fief de Saint Gabriel qui comprenait le Village de Loretteville et allant jusqu'à la rivière Jacques Cartier, incluant donc tout le camp militaire entre autre. La majorité de toutes les Réserves fut donnée ou vendue pour l'établissement de nouveaux colons ; ici je m'interroge : combien d'argent nous, Hurons, avons reçu du produit de ces ventes ? Existait-il une clause dans ces actes de dons selon laquelle nous ne devions jamais en retirer le moindre bénéfice ? Est-ce cela que l'on nomme "PROTECTION D'UN PROTECTORAT"?

Pauvres Cousins Abenaki

19^e siècle : celui qui nous sauvera du néant et verra le réveil de nos Chefs nous rendant un peu moins crédules en nos "chers évangélistes, grands bienfaiteurs"... En 1812-14, les Hurons reçurent des médailles en or pour leur bravoure et avoir combattu avec les Anglo-Canadiens contre les USA -Est ce que notre amour pour le combat ne dépassait pas un peu notre intelligence?! Nos PAUVRES COUSINS ABENAKI ont subi un bien plus triste sort que le nôtre en cette guerre...

Le 15 novembre 1824, le grand Chef Nicholas Vincent, ainsi que les petits chefs Aimé Romain, Stanislas Kostka et Michel Sioui se rendirent à Londres voir le roi George IV, réclamer la Seigneurie de Sillery qui nous appartenait...

"Nous demandons Nos Droits"

- "Les Hurons de Lorette s'adonnent-ils à l'agriculture et aux autres moyens de gagner la vie, dont se servent les habitants qui les environnent ?

- Ceux qui ont de la terre cultivent le blé d'inde, sèment des patates et un peu de grain. Mais ils sont peu nombreux. Les autres vivent du produit de la chasse et de la pêche.

- La chasse et la pêche fournissent-elles suffisamment à la vie de ceux qui s'y adonnent ?

- Ces deux moyens de vivre sont bien précaires, mais il faut bien néanmoins qu'ils s'en contentent. La Nation Huronne avait autrefois pour limite de chasse et de pêche à prendre depuis les bras de la rivière Chicoutimi à aller jusqu'aux bras des Chenaux ; cette nation allait aussi à la chasse et à la pêche du côté sud du fleuve St Laurent, jusqu'à la rivière St Jean. Avant ce temps-là, les Hurons n'avaient aucune limite de chasse ni de pêche. Ils étaient maîtres du pays, à aller jusqu'aux Grands Lacs; nos ancêtres ne permettaient à qui que ce soit de faire la chasse et la pêche sur leurs terres et dans l'ancien temps, si une nation venait chasser sur les terres d'une autre nation, cela devenait une cause de guerre. Je ne sais ni lire, ni écrire, mais par la tradition de nos Anciens, il y a près de 200 ans que les Sept Nations firent une alliance ensemble pour vivre en paix et en commun, c'est à dire qu'ils doivent manger avec la même mi-coïne (cuiller) dans la même gamelle: cela indiquait qu'ils devaient chasser tous ensemble sur les mêmes terres pour éviter toute chicane entre eux.

Depuis cinquante ans, les Abenaquis de la rivière St Jean, les Micmacs, les Malécites viennent chasser sur nos terres et détruisent toute notre chasse. Lorsque l'on avait la chasse à nous, c'était une loi parmi nous, de ne tuer que les gros animaux et laisser les petits. Par rapport au castor, depuis juin jusqu'à août, c'était une loi de n'en point tuer parce que ni la peau ni la viande ne valaient aucune chose, et c'était un meurtre de le faire.(...) Puisque Messieurs les Canadiens ont des terres à cultiver, qu'ils les cultivent, et qu'ils nous laissent nos droits de chasse et de pêche.

-Croyez-vous que si les sauvages de Lorette avaient des terres à proximité, ils essaieraient de les cultiver et de gagner leur vie de cette manière ?

-Je ne demande pas de terres je suis trop vieux pour me mettre une hache sur le dos et pour aller défricher de nouvelles terres : nous demandons nos propres droits; c'est la seigneurie qui nous appartient.

-Qu'est-ce qui empêche les sauvages de Lorette et surtout les jeunes gens de s'adonner à l'agriculture, puisque la pêche et la chasse sont mauvaises ?

-C'est parce qu'ils n'ont point de terres et qu'ils sont trop pauvres pour les établir s'ils en avaient.

-Croyez-vous que s'ils avaient des terres d'une bonne qualité, et que les vivres leurs seraient fournies pour une année à trois ans, qu'ils feraient des établissements ?

-Ce n'est pas cela, c'est ma seigneurie que je réclame : avec le revenu de ma seigneurie, j'examinerai avec le conseil comment je ferai par la suite, le revenu m'aidera à vivre avec ma chasse et ma pêche.

-Avez-vous fait quelques démarches pour réclamer votre seigneurie depuis que vous avez été dernièrement ici en 1819, et quelles ont été vos démarches ?

-Il y a deux ans ou environ, nous avons présenté une requête au gouverneur actuel, pour avoir notre seigneurie; c'est le deuxième chef, andré Romain, qui l'a transmise au Colonel Ready, secrétaire du gouverneur. Le chef y a été deux fois pour obtenir réponse, nous n'en avons jamais eu de réponse.

-Vous a-t-on fait quelques allouances additionnelles pour l'éducation de vos enfants ou pour vous aider en aucune manière depuis ce temps, ou pour faire des réparations à votre église ou aux bâtiments qui en dépendent ?

-Rien du tout.

-En avez-vous véritablement besoin et en avez-vous demandé ?

-On en a eu beaucoup besoin, mais on n'en a point demandé.

-Pourquoi n'en avez-vous pas demandé ?

-C'est parce que l'on est tanné d'être refusé. (...)

Hélas

ce fut une première grande déception, il en viendra d'autres. C'est vers la fin de ce siècle que mon arrière grand-père, Maurice "Aghnolin", dit l'Ours Bastien, après quelques études et suivant la trace ancestrale des Soranhes, traiteurs de fourrures, ouvrira une manufacture d'artisanats indiens qui assurera un revenu substantiel à ses frères de sang Hurons, l'opportunité de vivre et gagner son pain en dedans des limites de Notre Réserve. Pour le grand bien de tous, cela sera suivi ensuite par mon père Armand, ses neveux, Gérard, Rolland et plusieurs autres dont Gros Louis, Picard etc...

Maurice non seulement sera homme d'affaires, mais deviendra chef guerrier pour 26 ans, puis grand Chef pour 14 ans jusqu'à son décès en 1894. Comptant parmi un de nos plus illustres Chefs. Ne serait-il pas souhaitable que l'on enseigne à nos jeunes aux écoles tous les noms de ces glorieux hommes dont nous devons être fiers d'être les descendants ? Et nous n'avons même pas un monument commémorant leur mémoire... Honte à nous, dirigeants de notre Futur...

Certaines anecdotes doivent être citées: empilade de peaux de castor à la hauteur d'un fusil à cap exigée en troc contre ce dernier (valeur approximative : \$3); échange de fourrures contre alcool (eau de vie), fanfreluches, peignes, miroirs enfin, tout de bien moindre valeur ; abus de nos femmes, charnellement et comme domestiques; emprisonnement illégal même sans raison de l'Atlantique au Pacifique; le tout, par des Blancs. Et coupes à blanc de nos forêts, base de survie de plusieurs de nos Autochtones aujourd'hui même; destruction par la pollution de l'air et de l'eau, donc empoisonnement de toute Notre Ecologie...

Mr Sarto "Sorenhes" dit Bastien, issu d'ancêtres figurant parmi les leaders les plus actifs et les plus illustres de la Nation Huronne-Wendat, s'est battu tant qu'il a pu -et se bat encore- pour faire connaître l'identité, l'histoire et les droits de son Peuple -que ce soit par des articles de presse, des conférences auprès d'étudiants, ou encore par le biais de ses hautes responsabilités en tant qu'Inspecteur Régional de Chasse et de pêche qui lui ont permis d'oeuvrer de son mieux pour la sauvegarde du patrimoine naturel des siens.

Son combat le plus difficile est celui, juridique, qu'il mène pour enfin obtenir SON DROIT DE VOTE, refusé sous prétexte qu'il n'est pas résident sur la Réserve, une Réserve-mouchoir de poche dont l'exiguïté le condamne, lui et tant d'autres, à être EXILES SUR LEUR PROPRE TERRE ! Faute de pages, nous ne pouvons que le citer en partie, mais la documentation qu'il nous a fait l'amitié de nous envoyer, familiale, historique, épistolaire, est impressionnante et pourrait donner lieu à un livre fort instructif. Son aide, sa confiance, nous ont vivement touchés.

Haida, Lubicon, Mohawk, Algonquins ...

Pour ne citer que quelques cas : les Haida de Colombie Britannique, les LUBICON de LITTLE BUFFALO dans l'Alberta (cf Dossier Nitassinan N°25 /26- CRI et MOHAWK), les ALGONQUINS de Lac Rapides du Parc de La Vérandrye et non le moindre, les territoires de chasse et de pêche des IROQUOIS (Hurons etc.) du ST Maurice au Saguenay, avec demie remise en retour (pour notre propre territoire identifié par nos trappeurs Gros Louis du Village Huron) un tout petit territoire dénommé "Tourilli" près de Saint Raymond pour lequel notre le gouvernement provincial a dû S'AGENOULLER PAR-DEVANT LES ASSOCIATIONS SPORTIVES et qu'il n'a pu nous remettre entièrement, etc...

AVEZ-VOUS OUBLIE QUE 99, 99999 % DE NOS TERRES sont en usage pour le compte des SPORTIFS BLANCS ET ETRANGERS ? Est-ce cela que vous appelez "évangéliser les sauvages pour leur propre bien-être social" ? Etes-vous sérieux, Messieurs nos honorables hôtes ? ...avec vos supposées belles manières des grands salons du Palais de Versailles.

Que faites-vous de votre phrase: "Soyons réalistes à l'Assemblée Législative ? Est-ce dans L'ADMINISTRATION DES DENIERS PUBLICS ? DE L'HYDRO-QUEBEC dont vous signez à blanc les profits qui laissent le service dans un état impitoyable; avez-vous trop d'employés à ne rien faire, payés quand même ? Est-ce UN DEPOTOIR ou un BUSINESS ?

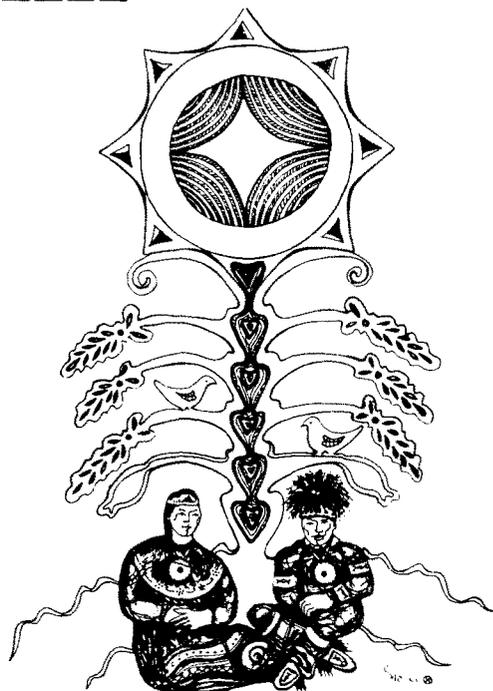
Le 6 déc. 89,

Sarto "Soranhes" dit Bastien

ORGANISATION SOCIALE

TRADITIONNELLE

Chez la plupart des peuples amérindiens, le système matriarcal prévalait. La première forme de groupement s'appelait "Ohwachira" (la famille) ou famille utérine. La Ohwachira comprenait une race de femmes formée par les descendantes utérines et aussi par d'autres personnes adoptées par la commune. Deux ou plusieurs de ces familles de soeurs pouvaient former un clan et, dans l'organisation sociale huro-iroquoise, les clans formaient une tribu. L'union des tribus formait la Ligue ou la Confédération. Autant que l'on sache, la famille, différemment du clan, ne porte pas de nom désignant un titulaire ou un génie protecteur et n'a pas de totem, comme on le voit pour le clan.



12 Clans

Dans l'organisation sociologique des Indiens, quatre unités sont reconnues, la famille, les clans, la subdivision et la tribu. La tribu est quelquefois désignée comme une "moitié" (moiety) et le clan est désigné comme "sib", soit une alliance touchant les familles d'une même lignée femelle. L'unité du système social 8endat était le clan, non pas l'individu, ni la famille. La tribu 8endat était divisée en 12 clans. En théorie au moins, tous les membres d'un clan étaient alliés par le sang. Quoiqu'il y ait un système bien défini de consanguinité, exprimé en termes comme "père, mère, oncle, cousin, etc...), tout homme dans un clan était supposé être le frère de n'importe quel autre homme de ce clan et les femmes étaient soeurs pour chacune et chaque homme. D'après cette théorie, se marier dans le clan rendait le mariage incestueux. Les noms de ces clans qui composent le cercle du camp Hatindaré sont: 1) Grosse tortue 2) Petite tortue 3) Tortue de boue 4) Loup 5) Ours 6) Castor 7) Chevreuil 8) Porc-épic 9) Tortue rayée 10) Tortue de montagne 11) Serpent 12) Epervier ou Aigle.

Les clans 8endat se rencontrent à différents degrés de dignité. Les plus anciens clans étaient premiers en importance et en influence. Les clans avaient un certain rang ou classe appelé supériorité. Les noms des clans ci-dessus sont considérés d'après cet ordre. Le clan de la Grosse Tortue est le premier, le plus ancien et le plus honorable de la tribu 8endat. On en parle quelquefois comme la maison royale de "Towara".

L'entité clanique

Chaque clan avait son propre gouvernement, à la tête duquel se tenait le conseil du clan. Ce conseil était composé d'au moins quatre femmes et d'un homme. Il pouvait y avoir autant de femmes que le conseil décidait, mais il ne pouvait y avoir plus d'un homme. Cet homme était choisi par les femmes et devenait le chef du clan. Le conseil du clan administrait les affaires civiles et criminelles. Seulement, lorsqu'une question tribale était soulevée, il y avait un appel au conseil du clan qui soumettait la question au conseil de la tribu pour une décision. L'allégeance de chaque citoyen était d'abord à son clan, ensuite à sa tribu. Sans qu'il y soit obligé par une loi, l'individu pouvait avoir recours au clan, lequel était alors obligé de régler ses griefs ou de réparer ses torts.



La première division masculine comprenait les clans suivants : 1)Ours 2)Chevreuil 3)Serpent 4)Epervier ou Aigle ; la seconde division féminine comprenait les clans suivants : 1)Grosse Tortue 2)Petite Tortue 3)Tortue de boue 4)Castor 5)Porc-épic 6)Tortue rayée 7)Tortue des montagnes. Parmi ces subdivisions se trouve le clan du Loup qui avait une parenté avec chacune, et avec tous les individus de chaque groupe. Le clan du Loup était le médiateur, le pouvoir exécutif, l'arbitre des 8endat. Le terme de "pouvoir exécutif" n'avait pas une signification aussi importante que celle de nos gouvernements modernes. Il signifiait seulement que le "clan du Loup" faisait observer toutes les lois du conseil tribal; il avait la garde de la maison du conseil (hôtel de ville), était en tête de la tribu lorsque les gens émigraient, et avait la charge des moyens de défense de la tribu. Puisqu'il n'y avait aucune force appliquée à la société huronne-iroquoise, ni compétition pour le gagne-pain, mais plutôt un véritable esprit de coopération communale, le clan du Loup devait se servir de son pouvoir exécutif avec tact et diplomatie.

11 Tribus Wendat

Les 8endat sont divisés en 11 tribus distinctes dans leur nation. Ces tribus sont soutenues du côté maternel et tous les enfants appartiennent à sa tribu. Toute tribu possède son totem ou quelque animal qui est la marque distinctive de la tribu. Les totems des 8endat (Wyandot) sont l'ours, le loup, le chevreuil, le porc-épic, le castor, l'aigle, le serpent, la grosse tortue, la petite tortue, la tortue des montagnes. Les anciens clans de la tribu de la corde figurent encore, tels le clan du Chevreuil (Picard et Vincent), l'Ours (Sioui), la tortue (Romain), le Loup (Gros Louis) dans le "Ha-tin-da-ré" (campement en cercle). Ces clans furent déjà subdivisés en collectivité. A-WA-TA-RA-YE signifie "en famille"; YU-WAI-YU-WA-NA signifie en vieux 8endat "le conseil des femmes". Les vertiges des clans de nos anciens Hurons (Wyandot) se composent maintenant de 8 clans (noms figuratifs):



H. E. BASTIEN.
PRÉSIDENT

INDIAN GOODS

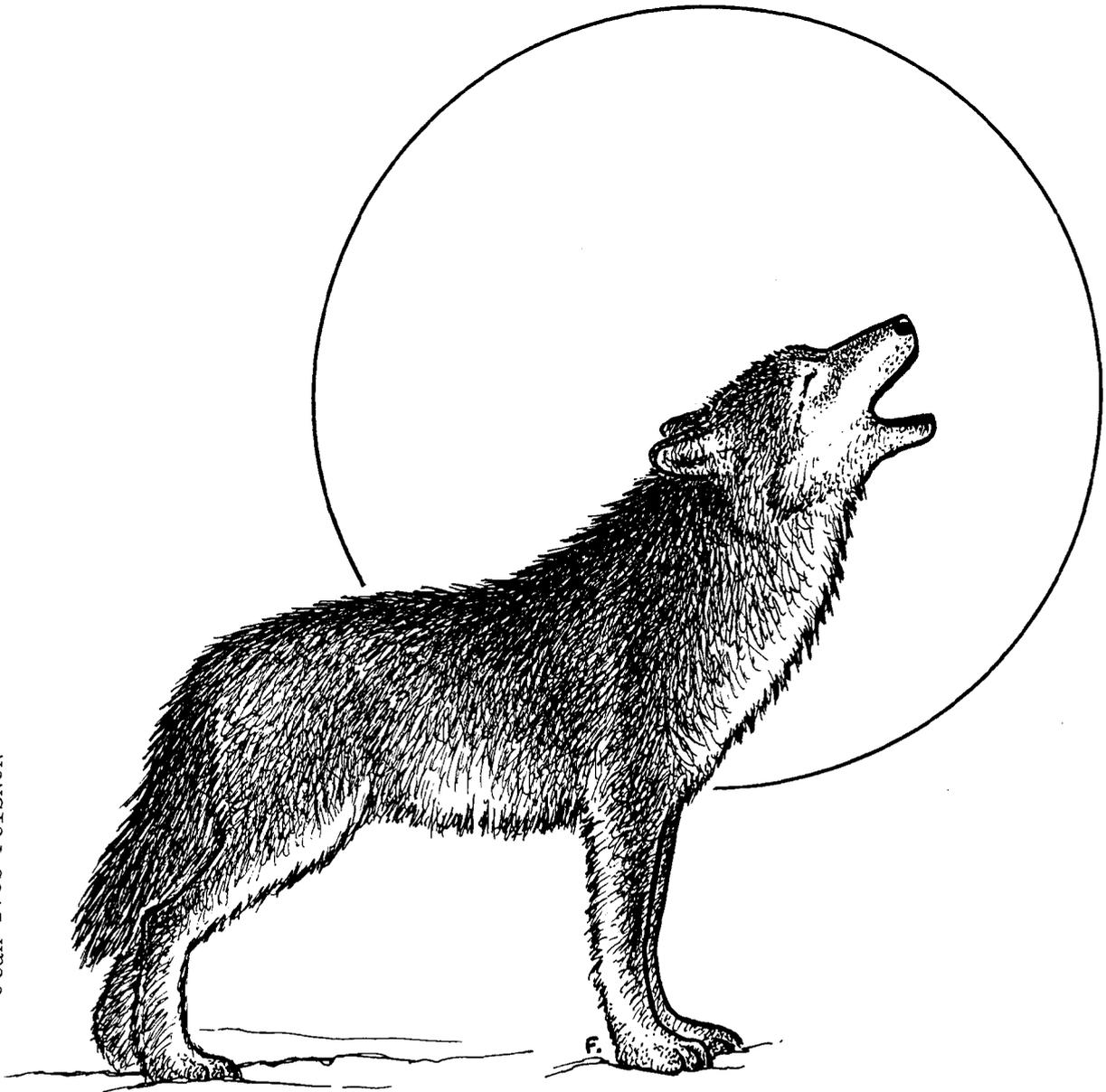


1)AH-NA-RE-SE-KWA, bone Gnawers; rongeur d'os. 2)AH-NU-YEH, tree liver, tronc d'arbre. 3) TSO-TA-EE, shy animal, animal timide, peureux. 4)GE-AH-WISH, fine land, beau territoire ou belle patrie. 5)OS-KEN-O-TOH, roaming, vagabonder. 6)SI-NE-GAIN-SEE, creeping, grimper ou ramper. 7)YA-RA-HATS-SEE, tall tree, arbre de haute taille. 8)DA-SOAK, flying, volant.

Les noms figuratifs Wyandot se rapportent à leur tribu ou au totem. De là, les noms de "Whitewing", "Highskies", "crackskies"; ces noms appartiennent à la tribu de l'aigle. "Lump on the head" (bosse sur la tête) à la tribu du chevreuil, faon mâle. "Between the logs" (entre les bûches), "tree logs" (trois bûches) se rapportent à la tribu de l'ours marquant la manière de l'ours de se coucher et de se blottir. "RE-YA-QUES", un nom pour une femelle de la tribu de la tortue désignant son sexe et la manière naturelle d'une tortue de faire son nid dans le sable pour féconder.

La Grande Ligue

Les principaux clans représentatifs qui avaient préséance au grand conseil de la grande ligue 8endat sont le clan de la tortue, du loup et de l'ours. Ces trois clans s'asseyaient ensemble au conseil. De chaque côté du feu sont le clan du loup et le clan de l'ours qui s'interpellent cousins et agissent comme sub-division (moitiés). A la tête du feu prend place le chef du clan de la tortue qui agit comme arbitre des deux autres. La femme la plus âgée de la tribu était à la tête du conseil et avait le pouvoir et le devoir de choisir le grand chef qui était ordinairement le plus âgé de la tribu. Les femmes choisissaient les sous-chefs qui composaient le conseil de la tribu. Une de ces tribus était généralement choisie comme étant le principal chef. Elle était élue par



trois tribus, l'ours, le chevreuil et la grosse tortue. Ainsi ce chef et tous les autres chefs des tribus composent le grand conseil de la nation et est désigné "la tribu royale". Lorsque le grand chef était choisi, il devait présider tous les conseils. Le conseil seul pouvait déclarer la guerre et avait le droit de commander, et tous étaient tenus d'obéir. Les chefs réglait toutes les affaires civiles, toutes les difficultés et avaient le devoir de maintenir l'ordre dans le village et même dans les expéditions de chasse. Les chefs hurons étaient forts respectés des tribus avoisinantes. La tribu huronne était considérée comme étant la plus forte et la plus ancienne de tous les Indiens du Nord. On les surnommait les Grands-Pères, étaient recherchés pour leurs conseils, et leurs décisions étaient maintenues dans la plupart des cas. C'est eux qui furent désignés pour allumer "le Feu du conseil", lorsque se réunissaient toutes les tribus de l'Est qui tenaient

un conseil général tous les 7 ans. La charge du chef dans la tribu était héréditaire. Si un chef n'avait pas d'héritier, le plus vieux de ses neveux le remplaçait. Les chefs pouvaient être déposés pour mauvaise conduite ou négligence de leurs devoirs. Un autre était alors désigné à sa place. Si, à l'occasion d'un appel au conseil, un sous-chef devait s'absenter, l'on choisissait immédiatement un remplaçant et on avertissait le conseil. Le système des biens communs était divisé en parenté exogame selon les clans(...). De 1600 à 1880, le chef était nommé à vie. A partir de 1880, suivant l'Acte des Indiens et la Direction du département des Affaires indiennes d'Ottawa, il est élu par vote de la bande, ainsi que 7 sous-chefs qui forment le conseil; ils sont élus pour un terme de deux ans. Les anciens clans de la tribu de la corde (nation huronne de Lorette) figurent donc encore dans le Hatindare.

SITUATION ACTUELLE

Depuis 1941, le gouvernement canadien a concédé à la nation Huronne-Wendat du territoire additionnel afin d'assurer ses besoins essentiels. le 8 mai 1941, le gouvernement se portait acquéreur de 1,42 acres de territoires appartenant à L.BASTIEN; le 26 octobre 1953, 29,5 acres de M.C. BASTIEN; le 18 juin 1957, 1,05 acres de M.L. BASTIEN; le 15 avril 1961, 0,17 acres de M.H.GROS-LOUIS et, en 1968, 117,05 acres de la compagnie Ray MI-AN inc. Cette dernière acquisition a été la plus importante, avec douze lots ou parties de lots, et ce n'est que depuis l'Arrêté en Conseil du 18 septembre 1973 que ces terres ont été annexées à la Réserve Huronne-Wendat. Il est à préciser qu'à l'époque l'agrandissement des réserves n'était pas soumis à une démarche de justification aussi importante qu'actuellement, même si les exigences de base sont demeurées identiques.

Exigüité

Depuis les dernières acquisitions, la nation Huronne-Wendat n'a cessé de croître au point que les disponibilités de terres sont de nouveau devenues insuffisantes. Dès 1985, le Conseil de la nation Huronne-Wendat mandatait une firme de conseillers pour examiner la possibilité d'étendre le territoire de la réserve en lui ajoutant des terres limitrophes.

La Loi C31

Après cette date, l'adoption du Bill C-31 a donné un caractère d'urgence à ce projet en faisant croître du double les exigences territoriales de la nation Huronne-Wendat. Contrairement aux autres réserves, les Hurons ne possèdent pas de territoire de chasse particulier. De plus, leur caractère industriel en a fait une nation éminemment dynamique et responsable d'activités industrielles et commerciales importantes. L'extension de leur territoire, occupé à 100% depuis déjà quelques années, s'impose donc.

La superficie totale de la réserve est de 170 acres, espace actuellement entièrement occupé. Comme il y a présentement 785 Indiens sur la réserve, on peut dire qu'à raison de 2,24 individus par ménage les ménages indiens occupent une superficie moyenne de 8 576 pieds carrés, soit un peu plus de la moitié des superficies requises par un ménage moyen de banlieue. Les membres de la nation sont donc limités depuis un bon moment dans leur développement faute d'espace. ce phénomène pourrait même avoir eu des répercussions sur le nombre d'Indiens sur la réserve, qui ne représente effectivement que la moitié des Indiens avec statut (les femmes mariées à des blancs incluses) de la Nation Huronne-Wendat;

Plusieurs facteurs socio-démographiques ont eu un impact majeur sur le développement de la population Huronne-Wendat dont notamment la baisse de la fécondité des femmes, le vieillissement de la population et la mobilité des Hurons de Lorette. Par contre, des facteurs de nature politique dont la Loi C-31 sont en voie de modifier considérablement les chiffres démographiques à venir : La Loi C-31, modifiant la Loi sur les Indiens, a pour objectif de mettre fin aux problèmes de discrimination fondée sur le sexe et à rendre La loi sur les Indiens conforme aux dispositions contenues dans la Charte Canadienne des Droits et des Libertés. Avant l'entrée en vigueur de la loi C-31, une Indienne épousant un non Indien perdait son statut d'Indienne et d'appartenance à la Bande (contrairement aux hommes). Cette loi garantit l'égalité entre hommes et femmes par l'établissement de nouvelles règles de transmission de statuts et de droits d'Indien.

Elle a créé de ce fait deux statuts pour Indiens, soit : statut 6 (1), celui d'une personne ayant comme parents deux indiens inscrits; statut 6 (2): celui d'une personne n'ayant qu'un de ses parents inscrit. Les Bandes ont à déterminer elles-mêmes les critères d'appartenance à la Bande, tout en respectant les droits acquis. La loi C-31 vise également à procurer la possibilité aux personnes ayant perdu leur statut d'Indien de le retrouver ainsi que l'appartenance à la Bande. Les enfants de ces personnes peuvent être inscrits pour la première



fois à titre d'Indiens. Le gouvernement fédéral a estimé que 26 000 personnes pourront ainsi être réintégrées, ainsi que la première génération de leurs descendants. Au 22 janvier 1987, selon les renseignements fournis par le conseil de Bande de la Nation Huronne-Wendat, 598 personnes avaient fait une demande de réinsertion.

L'étude commandée en 1985 prévoyait une extension de 26 905 838 pieds carrés correspondant à un territoire situé à proximité de la réserve actuelle. Celui-ci n'était toutefois que partiellement viabilisable parce que grevé de servitudes, d'aires d'inondation, de terrains montagneux ou de zones où les affleurements rocheux sont nombreux.

La réserve de la nation Huronne-Wendat se situe donc au coeur de la grande agglomération urbaine de Québec et plus précisément sur le territoire de la communauté urbaine de Québec (CUQ). Cette dernière constitue un regroupement de treize municipalités totalisant près de 500 000 habitants. Plus précisément, le Village des Hurons se localise à dix ki-

lomètres au nord-est du centre ville de Québec. Il est borné par les villes de Loretteville, de Québec (secteur Neufchatel) et du lac Saint-Charles. on y accède principalement par les routes 369 (Bd Bastien) et 371 (Bd l'Ormière), via la rue Racine.

La situation géographique fait de cette réserve l'une des plus développées au Québec, le peuple de cette nation ayant su mettre à profit la présence d'une clientèle régionale et touristique importante. La présence du gouvernement provincial et des services du gouvernement fédéral constitue un autre facteur de localisation important pour les autres nations autochtones qui ont déjà choisi la Réserve du Village Huron pour y implanter leurs bureaux et leurs services ; c'est le cas du Conseil Attikamek-Montagnais qui y emploie une cinquantaine de personnes.

Conseil de la Nation Huronne-Wendat, 255 place
Chef Michel Laveau, Village des Hurons, Wendake
QC - Canada - GOA 4V0 -



La Nation Huronne-Wendat élit tous les 2 ans les 6 Chefs et le Grand Chef qui forment le Conseil de la Nation. Celui-ci, CONFORMEMENT AUX POUVOIRS QUI LUI SONT CONFERES PAR LA LOI SUR LES INDIENS est "responsable de la bonne gestion des affaires locales de la Nation. Le Conseil est actuellement formé des personnes suivantes : Grand Chef Max "One Onti" Gros-Louis, Chef Harold Bastien Jr, Chef René Duchesneau, Chef Raymond Gros-Louis, Chef Rayne Lainé, Chef Michel L.Picard, Chef Roger O.Picard.

Les élections, durant ces dernières an-

nées, semblent avoir été passionnées, cela étant dû à de grandes différences idéologiques quant au style, aux méthodes et aux objectifs de la gestion par le Conseil. L'actuel Grand Chef est connu pour son attachement à l'activité touristique et folklorique, et son goût à souvent décider seul de choses importantes. Bien qu'ayant reçu du "matériel électoral" -au demeurant passionnant- nous estimons qu'entamer une analyse et des comparaisons des tendances adverses nous entraînerait trop loin des objectifs que Nitassinan s'est donnés.

Exilé sur sa propre Terre

Voici un épisode, très court mais très représentatif, du combat mené par Mr Sarto "Soranhés" pour défendre LE DROIT DE VOTE. Lettre aux autorités, en vain pour l'instant...

"Au Très Hon. Brian Mulrooney,Parlement, Ottawa, Ont. KIA OH4, Cher Monsieur, j'ai écrit à l'Hon.Pierre Cadieux, mon Député,au sujet du fait que les Hurons-Wendat demeurant en dehors d'une Réserve ne peuvent, entre autre, VOTER aux élections des Grands Chefs. La Réponse fut que nous avons été inclus sous le régime électoral de LA LOI SUR LES INDIENS par le Décret du 12 novembre 1951 du Gouverneur en conseil...

J'avais souligné que je croyais cela CONTRAIRE A LA NOUVELLE CHARTE FEDERALE DES DROITS ET LIBERTES ; comme argument, j'avais donné le fait que les employés des ambassades canadiennes à l'étranger, ainsi que des forces armées, conservaient néanmoins ce même droit de vote (au Fédéral).

Lors de la première guerre mondiale, il n'y avait pas de conscription pour les Autochtones, le Traité Jay entre les USA et le CANADA était bien respecté et l'on passait aux douanes sans être importuné, donc le vrai LIBRE ECHANGE existait pour nous. Malheureusement, il semble bien que d'année en année nous perdions nos droits acquis antérieurement.

Pour votre information, en 1973, quand je fus mis à la retraite par la QNSP Co. de Baie Comeau comme chef de la sécurité j'ai fait une demande officielle afin d'avoir un terrain sur notre Réserve du Village Huron (Wendake, Qué.)et, après 16 ans d'attente, il est toujours "impossible" d'en avoir un. Il n'y en a MEME PAS POUR LES JEUNES QUI SE MARIENT SUR PLACE...

Mr Mulrooney, je vous demande donc d'avoir l'obligeance de bien vouloir rectifier les faits sur le vote -votre ministre le T.H. Joe Clark prêchant à la Chine et à l'Afrique du Sud de bien vouloir traiter leurs minorités humainement. Dans notre cas, si je ne fais erreur, mes Ancêtres étaient les Premiers Habitants et propriétaires du Canada, et, tout spécialement au Québec, IL N'EXISTE PAS DE TRAITE, excepté le transfert de l'Ungawa de la Hudson Bay Co. au Fédéral -et ensuite au Québec avec le respect des DROITS ABORIGENES.

Je termine en vous disant merci et je compte sur votre honnêteté et votre impartialité pour avoir un TRAITEMENT EQUITABLE. Bonne chance et bonne santé à tous les vôtres. Je demeure, Votre obligé, Sarto "Soranhés" dit Bastien, le 30 août 89.

La réponse du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canadien, avait préalablement été celle-ci:

"Monsieur, la présente fait suite à votre lettre du 19 juin 89 par laquelle vous demandez des précisions relativement au droit de vote pour les Indiens vivant à l'extérieur du Village-des-Hurons. La LOI SUR LES INDIENS prévoit deux types de régimes électoraux; l'un découle de la Loi elle-même tandis que l'autre dépend de la coutume d'une bande. Les bandes dont le régime coutumier est en vigueur déterminent leurs propres conditions de vote; celles dont les élections sont régies par la Loi sur les

Indiens DOIVENT SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS DE CELLE-CI.

La bande de la Nation Huronne-Wendat a été PLACEE sous le régime électoral de la Loi sur les Indiens par le Décret du 12 novembre 1951 du Gouverneur en conseil. Ce régime électoral définit les conditions de vote des électeurs et exige, par exemple, que le lieu de résidence de ces derniers soit situé DANS LA RESERVE.(...)

Les bandes dont le régime électoral dépend de la Loi sur les Indiens peuvent revenir à un régime coutumier, mais elles DOIVENT SE PLIER A DIVERSES EXIGENCES IMPORTANTES. Elles sont notamment

tenues de PRESENTER PAR ECRIT UNE DESCRIPTION EXHAUSTIVE DE LA COUTUME ELECTORALE et de veiller à ce que CELLE-CI PROTEGE LES DROITS DE CHACUN* et bénéficie de l'appui des membres de la bande."

*Le Canada veille donc sur la liberté individuelle de ses autochtones, de peur peut-être que ceux-ci manquent encore de maturité politique et bafouent les règles élémentaires de la "vraie démocratie" ? Aujourd'hui, en Huronie, les Lois Indiennes dépendent de la Loi sur les Indiens. L'émancipation des "sauvages" ne saurait être pour demain...

Victoire des Frères SIOUI

29 Mai 1982: Quatre frères Sioui - Regent, Kenned, Georges et Hugues - sont arrêtés dans le Parc Jacques Cartier; ils sont accusés d'avoir violé la loi sur les parcs provinciaux en coupant des arbres, en campant et en faisant du feu. Les hommes construisaient une loge à sudation au moment de leur arrestation.

1983: Pendant leur procès en cours d'assises, les quatre frères Sioui affirment que le traité de 1760 stipule qu'ils sont en droit d'exercer leur religion et leurs coutumes ancestrales. La cour les condamne à payer chacun une amende de 50 dollars et prétend que la loi sur les parcs provinciaux annule le traité de 1760. Les frères Sioui font appel.

1985: la Cour Supérieure du Québec déclare coupables les quatre frères Sioui. Ils font appel.

1987: La Cour d'Appel du Québec décide en faveur des frères Sioui. Le Gouvernement du Québec fait appel.

31 Oct. et 1er Nov. 1989: La Cour Suprême du Canada siège pour entendre le Québec, le Canada, les frères Sioui et l'AFN.

24 Mai 1990: La Cour suprême du Canada décide unanimement en faveur des quatre frères Sioui.

Trad. Marine LEPULOCH.

Il s'agit d'un procès dont les intimés étaient Régent, Conrad, Georges et Hugues SIOUI. "Les intimés sont membres de la bande Huronne de la Réserve indienne de Lorette. Ils ont été trouvés coupables par la Cour des sessions de la paix d'avoir coupé des arbres, campé et fait des feux à des endroits non désignés dans le Parc de la Jacques-Cartier en contravention des art.9 et 37 du Règlement relatif au Parc de la Jacques Cartier, adopté en vertu de la Loi sur les Parcs du Québec. Les intimés ont interjetés appel de ce jugement en Cour Supérieure par voie de procès de novo. Ils ont reconnu avoir commis les actes qu'on leur reproche dans le Parc qui est situé hors des limites de la Réserve de Lorette. Ils affirment cependant qu'ils pratiquaient certaines coutumes ancestrales et rites religieux qui font l'objet d'un Traité entre les Hurons et les

Britanniques, Traité qui entraîne l'application de l'art.88 de la Loi sur Les Indiens et les dispense de respecter le Règlement. Le Traité que les intimés invoquent est un document de 1760 signé par le général Murray. Ce document assure aux Hurons, en échange de leur reddition, la protection britannique et le libre exercice de leur religion, de leurs coutumes et du commerce avec les Anglais. A cette époque, les Hurons étaient établis à Lorette et ils fréquentaient alors le territoire du Parc de la Jacques Cartier. La Cour supérieure a décidé que le document ne constituait pas un Traité et a rejeté l'appel. La Cour d'Appel à la majorité a infirmé ce jugement. La cour a statué que le document de 1760 constituait un Traité et que les activités coutumières ou les rites religieux pratiqués par des Hurons dans le Parc de la Jacques-Cartier bénéficiaient de la protection de ce Traité. Vu l'art.88 de la Loi sur Les Indiens, les intimés ne pouvaient donc être poursuivis. LE PRESENT POURVOI vise à déterminer 1. si le document de 1760 constitue un Traité, 2. s'il est toujours en vigueur, 3. s'il rend inopérants les art 9 et 37 du Règlement relatif au Parc de la Jacques-Cartier à l'égard des intimés".

Arrêt: Le pourvoi est rejeté."



ABENAKI

L'environnement dans lequel vivaient les Abenaki de l'Ouest était un monde plat, où les rivières servaient de points de repère, ainsi que de voies principales pour les voyages en canoë. Ces rivières traversaient des forêts où abondait le gibier.

comme les hommes, les animaux possédaient un corps avec une existence autonome. Bien que les hommes chassent et tuent les animaux pour entretenir leur propre vie, ils avaient nettement conscience que l'animal avait droit au respect.

Ainsi, lorsqu'ils tuaient un castor, un rat musqué ou quelque autre gibier d'eau, ils ne pouvaient pas jeter tout simplement les os comme des détritiques : le respect exigeait que les os soient rendus à l'eau, avec une prière émise pour que l'espèce en question se perpétue.

De même, avant de manger de la viande, une offrande de graisse était placée sur le feu pour remercier Taldabak, "Celui-qui-Possède". De manière générale, le gaspillage devait être évité, afin de ne pas offenser les animaux. Le manque de respect envers les Droits des animaux aurait eu pour résultat que ceux-ci n'auraient plus accepté de se laisser tuer.

Non seulement les animaux, mais toutes vies étaient en mesure au bénéfice ou au détriment des êtres humains. Un bon exemple en est donné par la Légende du Maïs :

La Légende du Maïs

"Il y a bien longtemps de cela, alors qu'ils venaient juste d'être créés, les Indiens vivaient isolés, éloignés les uns des autres, ignorant le feu et vivant de racines, d'écorces et de noix...

Un de ces Indiens vivait vraiment seul. Il était fatigué d'arracher des racines, perdait l'appétit et, depuis plusieurs jours, restait étendu au soleil. Quand il s'éveilla, il vit quelque chose, debout près de lui et, sur le coup, il en fut très effrayé...

Mais quand cette chose parla, son cœur se réjouit car c'était une belle femme avec de longs cheveux lumineux, comme aucune Indienne n'en possédait. Il lui demanda de venir près de lui, mais elle ne voulut pas et, comme il tentait de s'approcher d'elle, elle fit mine de s'éloigner...

Il lui dit alors sa solitude et la pria de ne pas l'abandonner. A la fin, elle lui dit que s'il faisait exactement ce qu'elle lui demanderait, il pourrait la garder toujours avec lui.

Il le promit.

Elle le conduisit alors là où il y avait de l'herbe très sèche, lui dit de prendre deux bâtons tout aussi secs, et de les frotter rapidement l'un contre l'autre, en les maintenant sous l'herbe. Bientôt, une étincelle jaillit ! L'herbe s'en saisit et, à la vitesse d'une flèche décochée, le sol se couvrit de flammes...



Alors, elle dit : "Au coucher du soleil, prends-moi par les cheveux et traîne-moi sur le sol brûlé."

Il ne voulait pas le faire, mais elle lui dit que, partout où il la traînerait, quelque chose comme de l'herbe se mettrait à pousser, et qu'il verrait ses cheveux apparaître d'entre les feuilles, et qu'en outre, il pourrait utiliser les graines correspondantes.

Il fit ce qu'elle lui avait dit et, aujourd'hui, quand les Indiens voient cette soie sur la tige du maïs, ils savent qu'Elle ne les a pas oubliés."



Le Créateur, Tabaldak

Pour les Abenaki de l'Ouest, le statut de véritable Créateur revient à Tabaldak, "Celui-qui-Possède".

Il créa tous les êtres vivants, à la seule exception d'Odzihozo. Il tira l'Homme et la Femme de la Pierre, mais il ne lui plurent pas ; aussi les brisa-t-il. Alors il essaya de les faire avec du bois vivant, et d'eux sont issus tous les Abenaki. Se trouve là exprimée l'idée d'une parenté entre toutes les choses vivantes.

et Odzihozo

Ce qui est connu d'Odzihozo est la version que les Abenaki de l'Ouest donnent de "Celui-qui-Transforme" et qui apparaît dans la mythologie de tous les peuples de la famille linguistique algonquine.

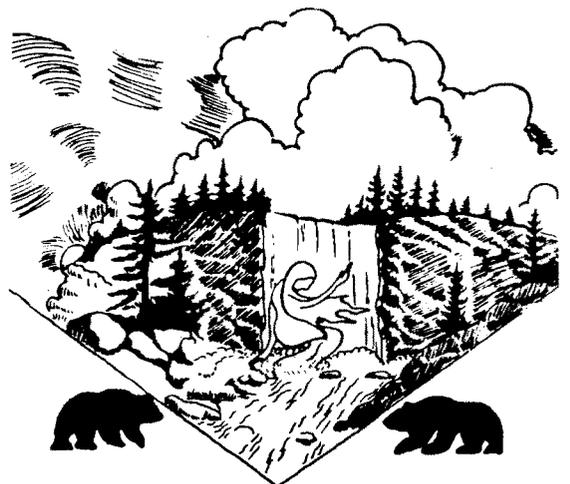
Quels que soient ses attributs spécifiques, ses fonctions consistent invariablement à modeler la face de la Terre, à modifier les éléments et les espèces animales en les réduisant d'un état gigantesque à leur taille actuelle. Les choses devinrent alors, sur la Terre, mieux adaptées à l'existence humaine.

"L'un de ces Presque-Humains est Odzihozo, "Celui-qui-S'est-Fait-Lui-Même-A-Partir-De-Quelque-Chose". Il semble s'être créé lui-même à partir de la poussière, mais comme il n'était pas le véritable Créateur, il fut incapable de faire cela en une seule fois...

Tout d'abord, il façonna sa tête, son corps, ses bras ; ses jambes vinrent après, grandissant lentement comme celles d'un têtard. sans attendre que ses jambes aient fini de grandir, il entreprit de changer la forme de la Terre. Il traîna son corps à l'aide de ses mains, creusant ainsi des sillons.. qui devinrent des rivières. Pour faire les montagnes, il entassa de la boue. Quand ses jambes eurent grandi, la tâche d'Odzihozo devint plus facile ; en étendant simplement les jambes, il fit les affluents des fleuves.

Ce fut Odzihozo qui dessina les rivières et les lacs, et forma les collines et les montagnes. Combien de temps il mit, voilà un sujet dont les Abenaki prirent l'habitude de discuter autour des feux de camp...

Enfin, quand il eut terminé, il contempla son oeuvre et en fut satisfait. Son dernier travail fut



le Lac Champlain. Ce fut-là son chef-d'oeuvre. Il l'aimait tant qu'il grimpa sur un rocher, à Burlington Bay, et se changea en pierre, de façon à pouvoir rester là et jouir du spectacle à travers les âges. Il l'aime encore, car il est toujours là, et il reçut des offrandes de tabac aussi longtemps que les Abenaki y vinrent en canoë, une pratique qui s'y est poursuivie jusque dans les années 1940.

Il est dommage que, sur les cartes d'aujourd'hui, ce rocher soit nommé "Rock Dunder" ; il doit être désigné par le nom qui lui est propre : Odzihozo."



Contes d'hiver

Un autre "Transformer" est Bedgwadzo, "Montagne-Ronde", décrit comme un grand Shaman, moins ancien qu'Odzihozo. Il est plus humain que ce dernier, et plus préoccupé des hommes et de leur bien-être. Bien que certaines des actions de Bedgwadzo consistent à dompter des cyclones et à soumettre le Tonnerre, elles sont généralement moins grandioses que celles d'Odzihozo.

Le personnage du "Trompeur", figure centrale de la plupart des traditions orales d'Amérique du Nord, est Azeban, "Le-Raton-Laveur".

Les contes du "Trompeur" sont à la fois distrayants et éducatifs. Ces contes, où aucun lieu n'est précisé, peuvent être adaptés selon la fantaisie du Conteur.

Les escapades d'Azeban sont toujours exécutées dans un esprit d'espièglerie et de curiosité, et il en résulte toujours quelque désastre pour lui. (...)

Ces Presque-Humains comptent de nombreuses créatures aquatiques, toutes hostiles à l'Homme. Leurs histoires ne sont contées qu'en hiver, quand, heureusement, elles sont confinées sous la glace...

L'une d'elles est une sorte de grand lézard ; une autre est un grand serpent : il y a de nombreuses histoires sur lui. Dans l'une d'elles, on le retrouve au centre du thème connu de la fille séduite par un serpent. Il est souvent pris pour un bout de bois sur lequel quelqu'un marche ou traîne un canoë... avant de s'apercevoir qu'il s'agit là d'un serpent.

Sa présence dans les marécages est révélée par un bouillonnement dans la boue et des immondices remontant du fond. Certains endroits sont considérés comme d'anciens repaires de ce serpent.

Dans une histoire plus détaillée, il apparaît d'abord comme une tête de cerf nageant au loin, puis, plus tard, plutôt comme un cheval. Certains se disent que seul un grand Shaman peut prendre cette forme...

Une troisième sorte de créature aquatique est l'Esprit-Du-Marais, souvent en relation avec les enfants. C'est un Esprit plus espiègle que malveillant, mais jamais bien disposé. Il essaie d'entraîner les enfants dans les Marais... d'où ils ne reviennent jamais ! Celui qui se promène seul dans les Marais peut d'ailleurs entendre son cri...

Une autre sorte encore : Manogemassak, "Le-Petit-Peuple", qui vit dans les rivières. Plutôt timides que malveillants, ils ont des visages minces comme des fers de haches et de petites voix aigües...

Parfois, ils travaillent la nuit à fabriquer, avec de la boue, des concrétions rondes que l'on trouve au bord du Lac Champlain, à Button Bay. Quand elles sont surprises par les hommes, ces petites personnes plongent sous l'eau dans des canoës de pierre, se soustrayant à la vue.

REPARTITION ET SUBSISTANCE



Quelques sites

Plusieurs groupes importants d'Abenaki occidentaux vivaient dans le Vermont, chacun rattaché à un village d'une certaine conséquence.

Ces villages étaient situés sur des cours d'eau praticables en canoë, à proximité d'un fleuve ou d'un lac : le Connecticut à l'Est, et le Lac Chamblain à l'Ouest. On trouve mention dans des sources historiques de l'existence d'un gros village Cowasuck à Newbury, dans les "Intervales" (vallées entre collines) Cowas ("Kowasék" signifie "le lieu où poussent les Pins Blancs", encore appelés "Pins de Weymouth"), et d'un village Sokoki à Northfield, dans le Massachusetts, juste au sud du Vermont.

En 1663, les Sokoki (de "SOHKWAHKIAK", le "Peuple qui s'est divisé"), fondèrent un nouveau village à Fort Hill, au nord de la rivière Ashuelot, à environ 600 miles du Connecticut.

Dans le Vermont occidental, les villages étaient plutôt établis près des embouchures de l'Otter Creek, de la Winooski, de la Lamoille et de la Missisquoi. Deux d'entre eux ont duré assez longtemps pour être cités dans des sources historiques : "Winoskîk", qui donna son nom à la rivière Winooski, et "Mazipskoïk" qui, par suite d'une prononciation erronée, a donné: Missisquoi. "Winoskîk" signifie "Terre où poussent les oignons sauvages", sans doute parce que la terre voisine est propice au poireau sauvage, "Allium canadense", qui ressemble à un oignon.

"Mazipskoïk", qui devint par la suite un lieu de rassemblement important pour les réfugiés de toute la Nouvelle Angleterre, signifie "Là où se trouve le silex". Cela fait référence à une carrière de silice exploitée par les indiens, qui se trouve à quelques miles au Sud en direction de la Baie de Saint-Albans, mais il existe des nodules de silice de type silex aussi bien le long du cours inférieur de la Missisquoi.

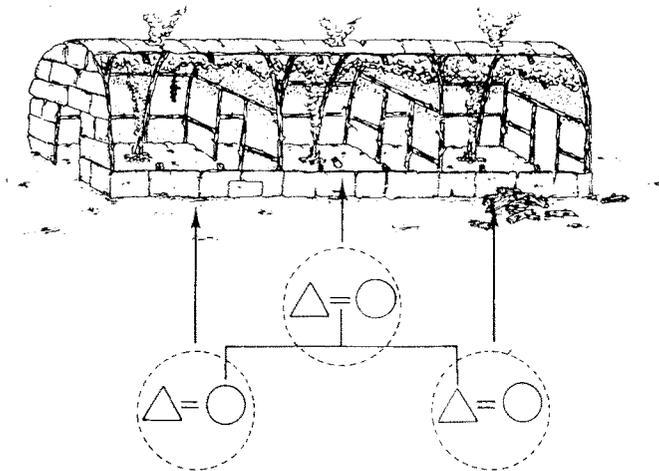
Les promontoirs assez élevés étaient de bons endroits pour y bâtir des villages, car on dominait la contrée environnante et on pouvait facilement repérer les éventuels pillards.

Berges est

On choisissait de préférence la berge est d'une rivière, parce qu'ainsi le cours d'eau se trouvait entre le village et ses rivaux traditionnels, les Haude nosaunee (Iroquois) qui venaient de l'Ouest. En outre, les vents d'ouest, dominants, éloignaient les insectes en été.



On se protégeait également en construisant des palissades en bois tout autour du village. On creusait des tranchées, où on plaçait des rondins à la verticale ce qui donnait à ces villages une apparence assez semblable à celle d'un château. C'est la raison pour laquelle on trouve fréquemment dans les relations des Européens ce terme de "châteaux" pour désigner les villages.



Des maisons

A l'intérieur de ces enceintes, on construisait des maisons rectangulaires aux longs toits voutés, et des huttes à sudation rondes aux toits en forme de dôme. Les maisons mesuraient de 20 à 100 pieds de long (de 6 à 30 m) et de 20 à 30 pieds de large (de 6 à 9 m) ; elles étaient faites d'une structure de poteaux recouverte de deux couches d'écorce de bouleau ou d'un autre arbre. On aménageait des orifices le long du faîte du toit pour permettre l'évacuation de la fumée des foyers.

A la période historique, le village de la Missisquoi comptait environ 300 personnes et Fort Hill environ 500. D'ordinaire, tous ces gens passaient le plus difficile et le plus froid de l'hiver dans leur village en vivant des réserves de nourriture accumulées en prévision de la mauvaise saison.

Festin de la Mi-Hiver

Il s'agissait de viande séchée et fumée (boucanée), de maïs, de végétaux sauvages tels que le sumac, de baies séchées (framboises, mûres, sureau, raisins, cerises), de cerises sauvages et de noix pacanes. On emmagasinait de 3200 à 4000 boisseaux de maïs à Fort Hill pour l'hiver (entre 116 000 et 146 000 l). La plupart étaient stockés dans des nattes, des paniers ou des excavations tapissées d'écorce, contenant chacune environ 4 à 5 boisseaux (150 à 180 l). Une fois vidées de leurs réserves, ces fosses servaient de décharges. Durant la période froide, on organisait un grand festin de la Mi-hiver.

Les activités liées à l'alimentation variaient selon la saison, et elles revenaient cycliquement, formant l'une des bases fondamentales de la société. Les quatre saisons étaient divisées en "lunes". Quelques temps après le festin de la Mi-hiver, en fonction de la rigueur du froid et du niveau des réserves on entamait la grande saison de la chasse.

C'était généralement dans le courant du mois de février, et tout le monde - à l'exception des vieillards et des infirmes - quittait le village pour les territoires de chasse sur les hauteurs.



Pour un village moyen d'environ 500 habitants, il y avait environ 25 territoires de chasse de 1000 km². Ce calcul permet d'évaluer la densité de population dans cette partie du Vermont habitée par les Abenaki aux alentours de 1600 av.J.C. à quelque chose comme 1 pour 2,5 km². Ce qui est infiniment moins que la densité dans le sud de la Nouvelle Angleterre qui avait, à l'époque des premiers contacts avec les Européens une population comprise entre 72 000 et 90 000 personnes. Cela donne entre 1,92 h/Km², même si l'on sait qu'en certains endroits la densité montait jusqu'à 42,2 (comme à Block Island).

Territoires de chasse

Les territoires de chasse, contrairement à l'idée reçue, n'étaient pas des étendues sauvages, vaguement délimitées, où on venait errer et chasser à volonté. Au contraire, ils étaient nettement délimités, même si ce n'était pas à l'aide de bornes.

Les principes étaient proches des réalités paléo-indiennes, bien que les terres ne fussent pas exactement semblables dans les deux cas. Mais ces territoires étaient définis en fonction de leurs traits essentiels qui, dans le cas présent, consistaient en un réseau de pistes reliées à des cours d'eau.

Au centre de chaque territoire de chasse il y avait un affluent d'une rivière - comme le Connecticut ou la Missisquoi. Lorsqu'il n'était pas gelé, cet affluent servait d'artère pour le transport, d'où l'on pouvait atteindre l'ensemble du territoire. On peut se les figurer un peu comme les bretelles d'accès et de sortie de nos autoroutes, les rivières, elles, étant ces autoroutes.

Lignes de Partage

Quand les cours d'eau étaient gelés, soit on marchait sur la glace, soit on empruntait des pistes bien balisées le long des berges. Il y avait généralement une piste principale qui suivait qui suivait l'affluent principal. Une deuxième piste, d'égale importance, coupait la première à angle droit, vers son milieu, et divisait chaque territoire en quartiers. Les limites respectaient en gros la ligne de partage des eaux, sans être pour autant plus définies. Ceci permettait de les modifier de temps à autre, principalement pour chasser en fonction de la quantité de gibier sédentaire, comme le castor, qui s'y trouvait.



Chaque territoire de chasse était contrôlé par une "famille élargie" dont le rôle de "gestion" était formalisé par les encoches faites le long des pistes de l'ensemble du territoire en question.

Personne d'autre n'avait le droit d'y chasser, ni même d'y pénétrer sans l'assentiment de la famille qui avait autorité sur le territoire. Mais, en fait, une telle permission ne pouvait se refuser à ceux qui, bien qu'appartenant à un autre groupe familial, avaient des liens de parenté avec la famille gérant le territoire.



Il n'est pas exact de dire d'une famille qu'elle était "propriétaire" ! Il n'était pas possible d'acheter ou de vendre des terres ; on devrait même dire au contraire que LES MEMBRES DU GROUPE APPARTENAIENT A LEUR TERRITOIRE, tant était grande leur IDENTIFICATION à celui-ci.

Grand sens du Lieu

Le "Sens du Lieu" de ces peuples paraît avoir été bien plus fort que celui des Nord-Américains actuels qui, pour la plupart, se sont montré infiniment plus enclins à se déplacer sans cesse que les Abenaki d'avant la période historique.

Même à l'intérieur de leur territoire les gens ne chassaient pas tout simplement là où ils en avaient envie. La coutume voulait que l'on GERE les ressources en gibier en ne chassant que sur un quart du territoire à la fois. Ceci ne permettait pas seulement le retour des populations animales dans les parties de territoire où l'on avait chassé précédemment : on évitait aussi de rendre les animaux trop méfiants, ce qu'ils ne manquent pas de devenir rapidement s'ils subissent une pression, un stress constant de la part des chasseurs.

Cette pratique indique que les Abenaki maintenaient leur propre population à environ 25% de ce que le territoire leur permettait. C'est d'ailleurs un trait spécifique de ces populations de chasseurs-cueilleurs, que de stabiliser leur nombre à 25% du nombre qu'ils pourraient atteindre quand il n'existe pas de possibilité d'expansion dans les régions voisines, comme c'est le cas depuis quelques siècles.

En maintenant leur nombre aussi bas par rapport à ce que la terre pourrait nourrir dans la meilleure des années, ils s'assurent une marge de sécurité contre d'éventuelles périodes difficiles ; il n'est pas vraisemblable qu'ils aient, dans ces conditions, à affronter une disette.

Chasse de subsistance

Les Abenaki n'étaient pas exclusivement des chasseurs-cueilleurs. Cependant, bien qu'il y eût suffisamment de journées sans gel au cours d'une année moyenne pour permettre la culture du maïs, des haricots et des courges dans les vallées du Connecticut et autour du Lac Champlain, des printemps tardifs et des gelées précoces survenaient assez souvent pour qu'on ne puisse pas entièrement compter sur les cultures.

On ne pouvait jamais être certain que la belle saison serait suffisamment longue pour produire la récolte annuelle normale, ce qui amène à considérer la

culture comme un complément à la chasse et à la cueillette, même si elle jouait un rôle important dans le cycle des activités liées à la production de nourriture.

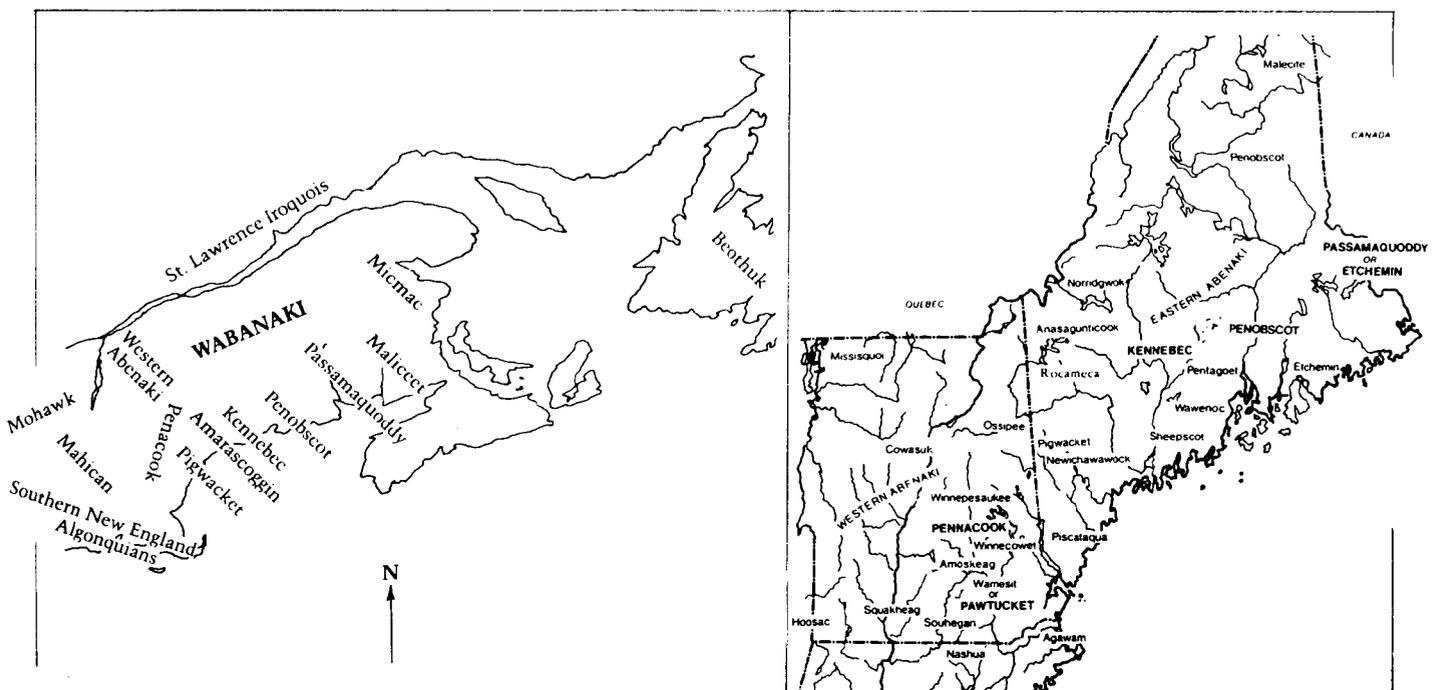
Cultiver

Voilà qui est différent de ce que l'on constate chez leurs voisins du Sud, dans ce qui est maintenant le Rhode Island et le Massachusetts. Cette différence s'explique en partie sans doute par le fait que la nourriture était plus abondante dans le sud de la Nouvelle Angleterre que dans le Vermont, en particulier dans les zones côtières. Mais les populations de la partie méridionale de la Nouvelle-Angleterre étaient davantage des cultivateurs, et la chasse et la pêche leur servait d'appoint.

Densités variables

En principe, les populations de cultivateurs sont plus denses que celles des chasseurs-cueilleurs, et il arrive fréquemment qu'elles atteignent ou même dépassent le seuil maximal de ce que les ressources naturelles permettent de nourrir. C'est ce qui explique la plupart des différences de densité de population entre Vermont et Nouvelle-Angleterre.

D'après "The Original Vermonters"-P. of N.Engl.
Traduction de Simone Pellerin



ORGANISATION SOCIALE

ET PARENTE



Entité familiale

Grandir au sein de la société occidentale des Abenaki était une entreprise plutôt aisée, nullement marquée par des rites élaborés de "transition" tels que l'on en trouve chez un grand nombre de peuples dans le monde.

La naissance d'un enfant semble avoir été davantage empreinte de considérations pratiques que de principes rituels -le nouveau-né était toiletté, soigneusement emmaillotté, et placé sur la planche qui constituait son berceau.

Si la mère décédait en couches ou par la suite, une belle-mère potentielle était toujours disponible en la personne d'une grand-mère, de la soeur de la mère ou du père, ou de la femme du frère du père de l'enfant, l'un d'eux devant obligatoirement appartenir au Clan familial.

Si les deux parents décédaient, c'était habituellement le frère du père et sa femme qui prenaient l'enfant en charge.

Il arrivait que le bébé meure ; alors la douleur était grande, car on pensait qu'un bébé était incapable de prendre soin de lui-même dans "l'Autre Monde". Pour exprimer cette douleur, on offrait des présents aux parents du bébé décédé. Par la suite, les parents donnaient un festin pour leurs amis qui avaient com-

Il n'y a aucune raison de supposer que la mortalité infantile ait été tant soit peu plus élevée chez les Abenaki que chez les Européens à la même époque.

Les bébés qui survivaient passaient leurs journées sur la planche-berceau ou dans une sorte de hamac fait de couvertures et de cordes. Il y avait probablement un certain nombre d'actes considérés comme bénéfiques à la bonne croissance et au développement des enfants.

Chez les communautés du Vermont, on croyait que si un enfant transperçait de ses dents le corps d'un serpent à sonnettes sur toute sa longueur de la tête à la queue, il grandirait en ayant une dentition saine et solide.

Contes moralistes

Après la petite enfance, l'éducation était plutôt permissive.

Les enfants étaient rarement traités de façon autoritaire, ni giflés, ni fessés, ni battus. Cependant, on leur disait fréquemment des Contes moraux -ainsi le Conte de la Bête du Marais, que l'on entend appeler, essayant d'attirer les enfants qui iront se noyer dans les marais.



La morale de l'histoire est très simple: les marais sont des endroits dangereux, ne t'en approche pas ! Si l'on raconte bien l'histoire, elle est beaucoup plus persuasive pour tenir les enfants éloignés des marais que le simple fait de dire : "Ne va pas près des marais!" Ceci ne veut pas dire que les enfants Abenaki ne se comportaient jamais mal. Cela, parfois, leur arrivait bien...



Si un enfant persistait à mal se conduire et se montrait vraiment méchant, il était mis à l'écart de la famille et exposé à la disgrâce publique ; on lui barbouillait alors le visage de noir, et on le plaçait à l'extérieur de la maison.

Tutorat patrilocal

Les petites filles commençaient très tôt l'apprentissage du travail des femmes. On leur confiait des tâches simples, comme surveiller un bébé ou ramasser du bois pour le feu etc... Plus tard, elles apprenaient à effectuer des travaux plus délicats, tels que le cordage des raquettes et l'ornement des vêtements avec des teintures, des plumes, des broderies en poil d'original et des perles.

La femme du frère du père d'une fille, relations patrilocales, lui servait de tuteur lorsque les parents vivaient en communauté.

Quête de vision

Les garçons aussi commençaient très tôt l'apprentissage des techniques qui leur étaient nécessaires une fois devenus adultes. Vers cinq ou six ans, on leur donnait un petit arc et des flèches, et ils commençaient à chasser. Le tir à l'arc tenait de l'obsession -et à juste titre, car la pratique du tir à l'arc et les tournois leur prenaient de longues heures, même à l'âge adulte.

Vers dix-douze ans, le garçon était emmené "dans le Bois" par son père, ou le frère de son père qui, fréquemment, servait de tuteur au garçon. Dans les bois, il apprenait les techniques de la sculpture et l'endurance.

La lutte et autres compétitions physiques commençaient très tôt et se poursuivaient à l'âge adulte. L'habileté à la course était particulièrement appréciée, les courses à pied ainsi que les jeux basés sur la course commençaient également très tôt. On pense d'ailleurs qu'un statut particulier était accordé au coureur du clan familial le plus rapide.

Chez les Abenaki, la tâche du coureur le plus rapide consistait à courir et à tuer du gibier tout au long de sa course.

Bien qu'il fût fort honoré, le coureur se devait de respecter les tabous sexuels et alimentaires. Pour être ainsi honoré, il fallait mériter beaucoup.

À la puberté, il était coutume qu'un garçon parte "en quête d'une vision" qui le guide et d'un "Esprit" qui l'aide ; c'était une entreprise individuelle, marquée d'aucun rite public de transition. Vers 14 ans, un garçon était majeur et comptait parmi les guerriers.



À leur première menstruation, les filles se retiraient à l'écart, évitées par les hommes. Par cet événement, elles devenaient des femmes -toujours sans aucun rite public de transition.

Après la puberté venait le mariage et quiconque était de la même génération et n'était pas désigné sous le terme générique de "frère" ou de "soeur", était un partenaire éventuel. Dans notre terminologie occidentale, cela signifie que des cousins proches, de même que leur descendance réelle, étaient protégés par le tabou d'inceste. Il n'y avait aucune autre règle définie d'exogamie requérant par exemple le mariage en dehors du clan familial. Mais comme il était peu probable de trouver, au sein d'un même clan, des partenaires de même âge qui ne fussent pas considérés comme frères et soeurs, les mariages se faisaient entre les membres de clans familiaux différents appartenant cependant au même groupe.

Sages mariages

Les offres de mariage étaient habituellement conduites par un Ancien appartenant à la famille du futur marié.

Pour faire la demande en mariage, cet intermédiaire apportait un présent à la future mariée. Au 18^e siècle, ce présent comportait un collier de coquillages, peut-être en était-il déjà ainsi depuis longtemps. En cas de refus de la part de la jeune fille, il suffisait de renvoyer le cadeau. Cependant, si elle acceptait, son prétendant devait alors offrir à la mère de la fille la prochaine pièce de gibier qu'il tuerait. Puis il partait seul pour une longue chasse et ne rentrait que lorsqu'il avait un présent convenable pour la fille elle-même. Tout cela, bien sûr, démontrant sa capacité à pourvoir aux besoins de sa future famille.

Les abenaki prenaient la vie de famille très au sérieux et ne se mariaient pas à la légère. Non seulement le futur marié avait à démontrer son habileté de chasseur, mais le couple devait prouver son entente. Donc, lorsque le futur marié revenait de la chasse, lui et sa future femme entamaient une période de

vie commune passée au sein de la famille de la jeune fille. Pendant cette période, ils dormaient tête-bêche -car l'un comme l'autre ne voulait pas encore d'enfant- jusqu'à ce qu'ils soient assurés de l'entière réussite de leur union.

Si le couple, finalement, ne pouvait parvenir à s'entendre, alors l'affaire était close, et le malheureux prétendant perdait tous les présents qu'il avait offerts à la fille et à sa famille.

Comme ces présents représentaient un investissement important, de temps et d'efforts, un homme sérieux ne proposait le mariage que lorsqu'il voulait vraiment le réussir.

La plupart des essais de vie commune avant le mariage étaient donc couronnés de succès. Quand ce succès était patent, le mariage pouvait alors être "reconnu" au cours d'un festin et de danses, en présence des chefs et des parents.

D'après "The Original Vermonters", P. of N. Engl.
Traduction de Nicole Marchin

Une longévité attestée

Bien que l'espérance de vie des Abenaki au début du 17^e siècle fût indiscutablement inférieure à la moyenne actuelle, il ne semble pas du tout qu'elle l'ait été par rapport à celle de leurs contemporains européens. D'après W.M. Krogman, Chercheur en anthropologie physique, l'espérance de vie des Peuples de l'Amérique du Nord en général était de 37 ans (+ ou - 3) vers la fin de la période préhistorique.

Même vers la fin du 18^e siècle, l'espérance de vie des Euro-américains -Européens et leurs descendants en Amérique du Nord- n'était que de 35 ans.

Mais ces chiffres ne dévoilent qu'une partie de l'Histoire : le regretté Ales Hrdlicka du US National Museum faisait remarquer que le nombre d'Indiens atteignant 80 ans et plus était bien supé-

rieur à celui des Euro-américains. Il semble que parmi les Abenaki ayant dépassé la prime enfance -avec les risques à la naissance-, un nombre important d'entre eux atteignait un âge très avancé.

D'ailleurs, récemment, Gordon Day connut plusieurs Anenaki nonagénaires, et, vers 1900, 3 ou 4 vécurent au-delà de la centaine. Au 18^e siècle, le Chef GREY LOCK -Missisquoi- qui conduisit de nombreuses attaques contre les peuplements des colons du Massachusetts du Nord, vécut jusqu'à 85 ans au moins... peut-être même jusqu'à 92 ans.



Des vieux qui comptent

Les personnes âgées étaient très respectées et protégées,; en cas d'extrême nécessité, quand la survie de tous était menacée, l'abandon des vieillards était alors une décision qui s'imposait comme dernier recours. Finalement, on a le sentiment que ces vieillards étaient mieux protégés dans la société traditionnelle Abenaki que la plupart de nos "vieux" dans la société américaine moyenne, qui sont si souvent expédiés par leur progéniture dans l'oubli des "maisons de retraite".

La mort assumée

Quand la mort survenait, le corps du défunt était enterré à chaque fois que la situation le permettait, afin d'éviter que son esprit n'erre pas parmi les vivants. Bien sûr, cela était impossible lorsque le sol était gelé ; on plaçait alors le corps des personnes mortes durant l'hiver sur une sorte d'échafaudage à l'abri des charognards, en attendant de les enterrer au printemps. Si un chasseur mourait au fond des bois, son compagnon de chasse plaçait le corps sur ce type d'échafaudage, sur les lieux du décès, et la première personne qui passait là aux beaux jours se devait de l'enterrer.

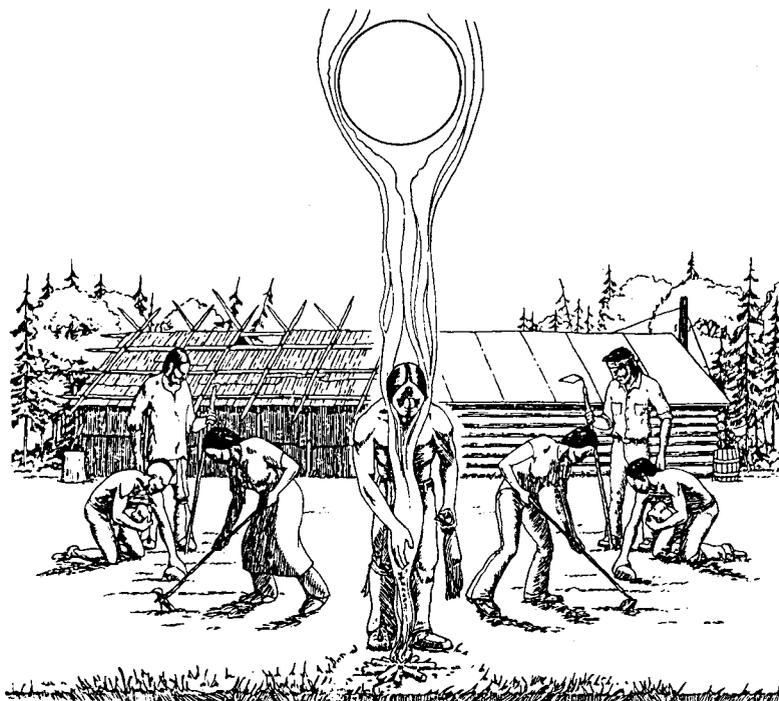
Pour son inhumation, la personne défunte -homme ou femme- était revêtue de ses plus beaux habits, puis enroulée dans de l'écorce et ficelée. On plaçait de la nourriture avec le corps pour l'aider dans son Voyage à travers la Voie Lactée. Des accessoires, outils et autres instruments personnels, variant beaucoup selon le sexe, étaient également placés aux côtés du défunt afin de lui permettre de Survivre après la mort. Quant à la tombe, située face à l'Est, elle était recouverte de planches formant une sorte de tente. L'une d'elles était placée à la verticale, à l'une des extrémités, sur laquelle on peignait la marque du défunt.

Pour la tombe d'un chef, on plantait alors en cercle de jeunes arbrisseaux. Une cérémonie d'enterrement avait lieu, à laquelle les participants laissaient leur douleur s'exprimer sans retenue.

Il est vrai que, comme les membres d'un groupe même important se connaissaient tous et avaient des liens mutuels de parenté, la mort de l'un d'eux affectait tous les autres, et très profondément.

Quand une veuve prenait le deuil, elle se couvrait la tête d'une sorte de capeline, et ne se joignait à aucune fête, ni ne se remariait durant une période d'un an. Le veuf, quant à lui, marquait son deuil à l'aide de peinture noire et ne pouvait s'investir dans aucune festivité.

D'après "The Original Vermonters", U.P. of N.Engl. Traduction d'Isabelle Thirioux



Tous Frères et Soeurs

L'organisation requise pour le mode de vie des Abenaki de l'Ouest était relativement simple, tout en étant efficace. Les unités fonctionnelles principales étaient les familles et les bandes de familles. Chaque individu était membre d'une "famille nucléaire" -mari, femmes et enfants à charge- et plusieurs familles nucléaires ayant un lien de parenté entre elles formaient un "foyer". Chaque foyer occupait une seule "Grande Maison" et chaque famille nucléaire disposait de son propre "Feu" dans la Maison, avec son espace de vie tout autour de ce Feu. Si, par exemple, un Foyer était constitué de quatre familles nucléaires, il y avait alors quatre Feux sur une ligne traversant la Maison en son centre.

Résidence ambulocale

En termes anthropologiques, la résidence était "ambulocale", avec une tendance "patrilocale", ce qui signifie que lorsqu'un couple se mariait, il pouvait choisir de vivre soit dans le foyer du père et de la mère de la mariée, soit dans celui du père et de la mère du marié. Bien que la tendance ait été que le jeune couple vive plutôt dans le foyer de ces derniers, le choix se faisait en réalité en fonction du prestige relatif des deux foyers et des ressources que le couple y trouverait.

Si les perspectives d'un couple semblaient meilleures dans le foyer de la mariée, c'était alors là qu'il allait vivre, y créant son propre Feu. Si d'aventure les deux maisons étaient entièrement occupées, le couple pouvait alors se construire une nouvelle Maison, en général assez proche de l'une des deux Maisons parentales. Le plus souvent, si un foyer était entièrement occupé, il y avait toujours de la place dans le deuxième, auquel cas il n'était pas nécessaire de construire une nouvelle Maison.

Des relations adaptées

Dans ce cadre de résidence, un modèle distinct de relations s'est développé dans chaque foyer. Les membres centraux dans chacun de ces foyers étaient des personnes qui avaient grandi en son sein

et étaient ainsi parentes par le sang. Selon une patrilocalité pure, les membres centraux devraient tous être des hommes. Pour ce qui est de cette ambilocalité, les parents centraux comprendraient quelques femmes aussi -les jeunes mariées, tout en n'ayant pas de lien de parenté par le sang avec les membres centraux du Foyer n'en devenaient pas moins membres de plein droit.

Continuité et permanence

Du fait que de nouveaux membres s'y ajoutaient en naissant, alors que les membres âgés s'en retiraient en décédant, les foyers assuraient une continuité dans le temps et une permanence auxquelles des familles nucléaires indépendantes n'auraient pu parvenir.

Un animal, marque de lien

Chaque Foyer était associé à un animal particulier -l'Ours, le Castor, le Hummingbird, le Rat Musqué, la Loutre, la Perdrix, le Raton Laveur ou la Tortue- Il semble que les Foyers associés à un même animal étaient étroitement apparentés, formant ensemble une seule bande familiale. De cette façon, deux Foyers Ours, par exemple, formaient ensemble la Bande familiale de l'Ours.

Des Bandes familiales regroupant plus d'un foyer apparaissaient dans des situations où les foyers parentaux d'un jeune couple étaient déjà complets, poussant ainsi les jeunes mariés à créer leur propre foyer. Chaque Bande familiale contrôlait son propre territoire de chasse, marqué de l'emblème animal de la Bande.

Si de nouveaux Foyers ne restaient pas associés à une Bande familiale existante ils n'avaient pas accès à des ressources qui leur étaient vitales.



Souple patrilocalité

On peut entrevoir ici les avantages relatifs de la résidence ambilocale sur la patrilocalité stricte. Pour des populations à capacité de déplacement réduite, et aux frontières de territoires de chasse relativement extensives ou rétractables –étant donné leur mode de définition– il était possible d'absorber une légère augmentation du nombre des membres d'une bande familiale. Mais une augmentation trop forte aurait entraîné inévitablement un déficit de ressources à disposition. Ce type d'augmentation trop importante avait plus de chance de survenir sous une stricte patrilocalité; il n'aurait fallu que quelques générations enregistrant une incidence de naissances de garçons vivants supérieure à la normale. A l'inverse, sous l'ambilocalité, les membres de bandes familiales trop nombreuses pouvaient être encouragés à partir rejoindre, après leur mariage, les Bandes familiales de leurs femmes. Il était ainsi possible de parvenir à une certaine stabilité dans le nombre des membres d'une bande familiale.

L'animal, plus emblématique que totémique

Il y a eu dans le passé une grande confusion au niveau de l'association faite entre les Bandes familiales et leurs "emblèmes animaux". Lewis Henri Morgan –érudit du 19^e siècle souvent considéré comme le père de l'anthropologie américaine, pensait que ces emblèmes étaient des "totems" indiquant la présence de Clans. Le totémisme à proprement parler implique l'idée de descendance par rapport à un ancêtre végétal ou animal, avec les règles ou tabous rituels qui s'en suivent.



On l'associe fréquemment aux Clans, qui sont des groupes sociaux auxquels on appartient par voie de descendance d'un Ancêtre Commun, généralement transmise exclusivement par les hommes –patrilinéaire– ou par les femmes –matrilinéaire; c'est le type de situation que l'on retrouve chez les Iroquois.



La sagesse de l'Ours

La situation des Abenaki de l'Ouest semble avoir été autre. Il n'y a pas de signe de restriction alimentaire ou autre concernant les animaux qui puisse être associée aux Bandes familiales. Il n'y a pas non plus d'indication que la descendance en tant que telle ait été un critère formel pour l'appartenance à un groupe, la succession à des postes d'autorité, ou autre. De surcroît, comme nous l'avons vu, les modèles de résidence ne produisaient pas d'ordonnements parentaux patrilinéaires ou matrilinéaires qui fussent cohérents. En bref, ces animaux semblent avoir été purement emblématiques. Des animaux spécifiques peuvent avoir été pris pour emblèmes par des Bandes familiales spécifiques du fait qu'ils étaient particulièrement fréquents sur le territoire de chasse de ce groupe, ou car on supposait qu'ils incarnaient les caractéristiques du groupe : ainsi, les Ours étaient-ils considérés comme particulièrement sages, et les membres de la Famille Ours pouvaient-ils souhaiter être considérés comme sages.



Au-delà, les emprunts animaux à des fins emblématiques fournissent des indications sur la place qu'ils occupaient aux yeux d'un Peuple qui accordait une très grande importance à la Chasse. Ceci apparaît sous maintes autres formes.

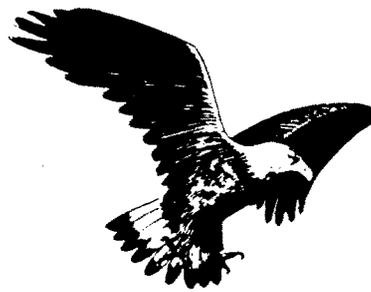
Quelles dénominations parentales ?

La structure organisationnelle des Foyers et Bandes familiales des Abenaki de l'Ouest se traduisait par la terminologie qu'ils employaient en matière de parenté, plus précise sous certains aspects dans sa désignation des liens de parenté que ne l'est celle de la plupart des Américains aujourd'hui.

Comme nous l'avons dit, les membres centraux de Bandes familiales étaient parents par le sang, certains d'entre eux par la lignée masculine, d'autres par la lignée féminine. Dans les sociétés humaines qui connaissent ce type de groupement parental, la terminologie en matière de parenté opère normalement d'importantes distinctions en fonction des générations; les parents de la génération du père et de la mère reçoivent un nom différent de celui donné à ceux de la génération des enfants, et ainsi de suite.

Dans le système parental Abenaki, différents noms étaient employés pour les grands-parents, les parents de la génération du père et de la mère, les parents de la génération de leurs enfants à eux et les parents de la génération de leurs petits-enfants. A l'exception de ces derniers -petits-enfants, petits-neveux et nièces- les noms employés faisaient une distinction suivant le sexe : filles et femmes recevaient un nom différent de celui donné aux garçons et aux hommes.

Aucune distinction supplémentaire n'était faite au niveau de la génération des grands-parents ; cependant, au niveau de celle du père et de la mère, une différenciation existait entre maternel et paternel, de même qu'entre parents collatéraux et linéaires. Il y avait ainsi un mot différent pour désigner son père, le frère de son père et le frère de sa mère ; de la même façon, on employait des mots différents pour désigner sa mère, la soeur de sa mère et la soeur de son père. C'est ce que des anthropologues appelleraient une "terminologie collatérale bifurquée" ;



ce cas de figure est particulièrement courant dans les sociétés aborigènes d'Amérique du Nord qui n'ont pas de groupes à descendance matri-ou patrilinéaire, comme les Clans, ce qui montre là encore que les Clans ne régissaient pas l'organisation sociale des Anenaki de l'Ouest. Du fait qu'on applique différents termes aux membres de différentes familles nucléaires, ce type de terminologie semble parfaitement adapté à une société dans laquelle les Familles nucléaires, tout en faisant partie de Bandes familiales plus grandes, n'en conservaient pas moins une certaine indépendance, dans la mesure où elles pouvaient choisir à quelle Bande familiale elles appartiendraient.

Les familles nucléaires, des entités

Chacun grandissait dans un Foyer comprenant les enfants de certains des parents de sa mère ou de son père. Ainsi, si les parents vivaient patrilocalement, l'enfant grandissait dans une famille qui pouvait très bien comprendre les enfants du frère du père et/ou de la soeur du père. De la même manière, si les parents vivaient matrilocalement, l'enfant grandissait dans une famille qui pouvait très bien comprendre les enfants de la soeur de la mère et/ou du frère de la mère. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y avait pas de grande différence entre eux et leurs frères et soeurs biologiques.

Ce type de situation favorise ce que les anthropologues appelleraient la "terminologie Hawaï", où les mots utilisés pour désigner le frère et la soeur le sont également pour les enfants du frère du père, la soeur de la mère, la soeur du père, du frère de la mère. Ce sont tous des "frères et soeurs" réels ou potentiels.

Bien que les Abenaki de l'Ouest n'aient pas considéré important de faire une différenciation terminologique entre frères et soeurs biologiques, d'une part

et cousins, d'autre part, ou entre cousins par alliance et cousins parallèles, ils appliquaient d'autres différenciations terminologiques.

On spécifiait non seulement le sexe du parent, mais en outre celui de la personne qui parlait. De la sorte, les mots employés par un homme pour parler de ses "frères" et "soeurs" différaient de ceux employés par une femme. On ajoutait en outre des suffixes à un terme désignant la parenté, pour indiquer si le "frère" ou la "soeur" en question était plus jeune ou plus âgé(e) que le locuteur.



Divisions occasionnelles

La tendance allait dans le sens d'une organisation duale des villages, mais, que nous sachions, pas sur la base de la descendance. Les villages étaient ainsi scindés en deux pour des compétitions sportives -comme les joutes en canoë, la lutte ou la course, jeux de crosse- ou encore certaines cérémonies et funérailles.

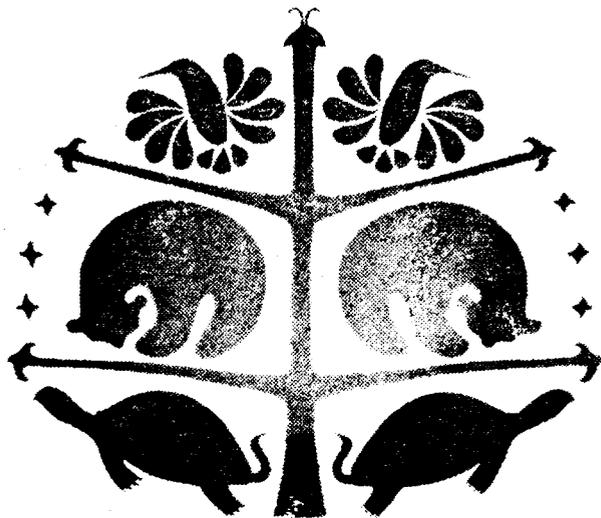
Large-apparentement

Les Bandes familiales de certains rivages s'organisaient en ce que certains ont appelé des "tribus", d'autres des "bandes", et que nous évoquons comme de Grandes Bandes, pour les distinguer des Bandes familiales. Par exemple, toutes les Bandes familiales du rivage de la Missisquoi constituaient ainsi une seule Grande Bande Missisquoi.

Des groupes équivalents, mais indépendants, occupaient d'autres rivages. Du fait que la plupart des mariages se faisaient au sein d'une même Grande Bande entre des individus provenant de différentes Bandes familiales, tous les membres d'une Grande Bande étaient parents entre eux. de cette façon, chaque Grande Bande formait ce que les anthropologues appelleraient un "dème endogame", une communauté de personnes parentes entre elles tant par les hommes que par les femmes, qui se marient en règle générale avec quelqu'un venant de leur Communauté.

Du fait que les membres sont parents les uns des autres, le "dème" peut fonctionner comme une sorte de groupe politiquement organisé.

D'après "The Original Vermonters", P. of N. Engl.
Traduction de Catherine Leterrier



"SHAMAN"

Les caractéristiques du "moi" se révèlent le plus souvent dans le cas des "shamans" -en général des hommes, parfois des femmes- dont les pouvoirs étaient plus grands que ceux de la plupart des gens, et qui étaient capables d'exercer un contrôle considérable sur le "monde des esprits".

Clair-voyants

Ils avaient la réputation d'être clairvoyants, habilités à voir ce qui se passait au loin et à prédire l'avenir. On leur prêtait également la capacité de localiser le gibier par le biais de la divination -généralement en faisant chauffer l'omoplate d'un daim ou d'un orignal sur un feu et en interprétant les fêlures et taches de combustion comme s'il s'agissait de la carte du territoire de chasse.

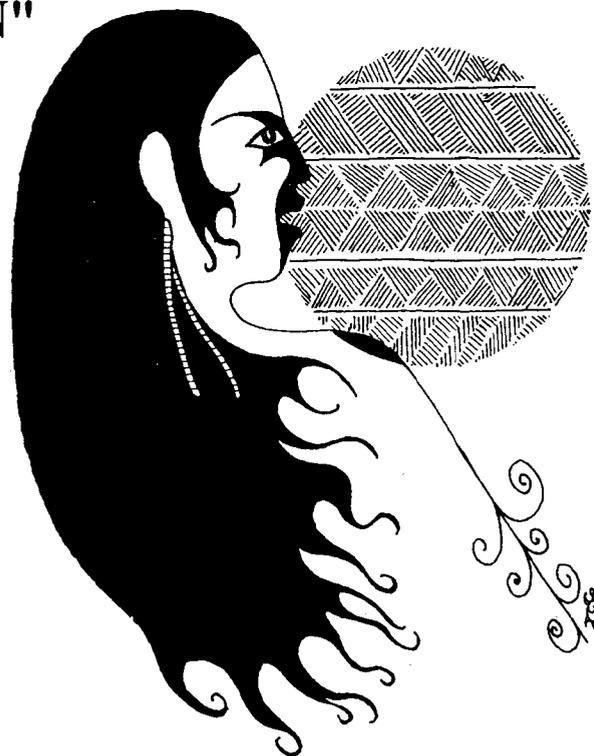
Ils effectuaient certaines guérisons à l'aide de leurs pouvoirs mentaux, et on les croyait capables de marcher avec une telle puissance que leurs pieds s'incrustaient dans les rochers. Et, par-dessus tout, on considérait leurs appétits sexuels comme supérieurs à la normale. De ce fait, il semble que quelques "shamans" aient eu de nombreuses épouses.

"Shaman" de nature

On ne devenait pas "shaman" parce qu'on le désirait tout particulièrement. En fait, il se pouvait même que l'on n'ait aucune envie de le devenir.

On devenait "shaman" parce que l'on possédait des pouvoirs particuliers. Si quelqu'un possédait les capacités ci-dessus énumérées, cela signifiait qu'il était détenteur de ces pouvoirs, et y renoncer aurait abouti à une mort causée par des forces surnaturelles. Toute personne, par conséquent, pouvait être prédestinée à devenir "shaman".

Même s'ils n'étaient pas supposés le faire, ils avaient la capacité d'utiliser leurs grands pouvoirs pour nuire à autrui. En fait, on avait tendance à leur attribuer la plupart des malheurs.



Même nés avec des pouvoirs surnaturels supérieurs, ils devaient, pour devenir un vrai "shaman", cultiver ceux-ci. Il était notamment de la plus grande importance d'acquérir du pouvoir grâce à la complicité d'un animal. Bien que tous les hommes, en général, sur ce point, aient cherché à faire de même, un "shaman" savait mieux que quiconque utiliser cette "aide" prodiguée par l'animal.

Un shaman était capable de transférer son "esprit vital" dans le corps de l'animal, et ce, à volonté -son propre corps, durant ce temps, demeurant inerte.

Médiation animale

Il y avait toutefois un certain risque à effectuer ce transfert, car, si l'animal était tué durant ce laps de temps, le "shaman" mourait lui aussi. Cependant cela lui était rendu difficile, étant donnée la capacité de celui-ci de se métamorphoser en un autre animal, tel un oiseau ou un animal très rapide à la course, ce qui lui permettait de s'échapper.

Un "shaman" pouvait également envoyer son "double" animal exécuter des tâches en son nom sans qu'il ait à transférer en lui son "énergie vitale". Les animaux connus pour avoir été de tels "assistants" sont l'Ours, le Castor, différents oiseaux, le Chien, l'Anguille, la Loutre et le Porc-épic.

Seul dans le Bois

On notera avec intérêt que ce qui pourrait être des représentations d'oiseaux, d'anguilles et de chiens figurent sur des pétroglyphes situés sur un rocher, au bord de la rivière Connecticut, à Brattleboro. Il se peut que ce soit des portraits de "doubles shamaniques", car il semble y avoir un lien entre l'art rupestre et le "shamanisme" dans le nord est de l'Amérique du Nord.

Un "shaman" particulièrement "puissant" pouvait avoir ainsi plusieurs "auxiliaires" animaux -un "shaman" Penobscot célèbre en avait sept! la manière d'acquiescer cette relation avec un animal consistait à aller seul "dans le Bois" en chantant pour Lui. Le premier animal qui s'avançait suffisamment près pour être caressé se retrouvait alors "à l'écoute du shaman". A partir de cet instant, sa chair devenait un tabou pour celui-ci.

Médiation du Tambour

Le pouvoi du "shaman" venait également de son Tambour, qui lui donnait la possibilité de communiquer avec le monde des Esprits. L'efficacité de cet instrument est attestée par cette déclaration d'un Passamoquaddy :

"Les orages écoutent le son de mon Tambour...

L'esprit du Bois cesse de frapper pour écouter mon Tambour...

L'Eclair, le Tonnerre, les Orages,

la Tempête, l'esprit de la Forêt, l'esprit de l'Eau, le Vent qui tourbillonne, les esprits de la Nuit et de l'Air sont rassemblés et écoutent mon Tambour."

En terre orientale Abenaki et au Labrador, le Tambour du "shaman" était composé d'un cercle de bois sous-tendant une peau de daim teinte en vert. Par dessus, il y avait deux lanières de cuir brut qui produisaient un son vibrant calqué sur le chant.

En plus de son Tambour, le "shaman" avait une Flûte en Cèdre. Celle-ci lui donnait le pouvoir d'appeler le gibier, de tromper ses ennemis et d'attirer les femmes -la plupart des "shamans" étant un peu libertins.

Trompeuse sincérité

Enfin, le "shaman" savait jouer des tours. En général, il aimait bien tromper les gens avec de la prestidigitacion et en ayant recours à ses dons de ventriloque ou à d'autres arts similaires. Ce genre de choses est typique du "shamanisme" en général, et c'est l'une des principales raisons qui font que les personnes sceptiques perçoivent cette fonction avec un doute a priori.

En fait, un "shaman" est en général totalement sincère par rapport à sa fonction, et il considère son habileté à faire des tours de passe-passe comme une manifestation de ses pouvoirs -un peu comme ces Puritains de la fin du 17^e siècle qui croyaient que la réussite commerciale était la preuve qu'ils recevaient des "marques de faveur divine"?

D'après "The Original Vermonters", P. of N. Engl

Traduction de Sylvain Duez Alesandrini



EPIDEMIES,

FLEAUX DEVASTATEURS

Si les premiers colons avaient débarqué et s'étaient d'emblée approprié les terres habitées et cultivées par les populations autochtones, ils auraient rencontré, probablement, une sérieuse opposition. Peu nombreux, ils eussent été rapidement soumis par les Natifs.

La peste, dévastatrice...

Mais, heureusement pour eux, ils trouvèrent d'importantes étendues de terres alors inoccupées... La raison en est qu'une épidémie dévastatrice décima ceux-ci par milliers durant les années 1616 et 1617. Les quelques survivants avaient bien assez de terres pour que le voisinage des nouveaux arrivants ne les dérangeât pas.

D'après les premiers rapports, l'épidémie s'est propagée dans la population native tout le long de la côte, depuis le Cap Cod jusqu'à la rivière Kennebec, dans l'actuel état du Maine.

Les seules populations connues ayant échappé à l'épidémie sont celles situées à l'ouest de Narrangasset Bay. Leur salut tint dans l'hostilité qui leur fit rompre tout contact avec leurs voisins, avant l'arrivée de la peste.

Parce que les Abenaki de l'Est furent affectés, et parce que rien ne laisse supposer qu'il n'y avait pas de contacts entre certains groupes des deux zones, il est possible que l'épidémie de 1616 ait eu des effets sur les habitants originels du Vermont. Il n'y a pas eu cependant d'européen au Vermont pour rapporter ce qui s'y est passé.

...et toutes les autres maladies européennes, mortelles.

La maladie à l'origine de l'épidémie de 1616/17 n'a jamais été précisément diagnostiquée, mais l'on sait qu'elle a été l'une des nombreuses maladies inconnues aux Amériques avant 1492.



Ceci comprend les pestes buboniques et pneumoniques, la varicelle, le choléra, la diphtérie, la dysenterie, la rougeole la fièvre scarlatine, la petite vérole, la tuberculose, le typhus, la typhoïde et la coqueluche, toutes celles qui ont été apportées accidentellement du Vieux Monde au Nouveau par les Européens et furent parmi les toutes premières conséquences de la "découverte" à être ressenties par les populations natives.

Déjà assez sérieuses quand elles étaient contractées par des européens, ces maladies étaient absolument mortelles pour les Natifs. Pendant des siècles d'exposition, les premiers avaient pu développé des défenses biologiques conséquentes face à celles-ci. N'ayant jamais eu cette opportunité, les Natifs n'avaient virtuellement aucune résistances à ces maux. Ils les contractaient plus facilement que les Européens et très peu d'entre eux, alors, survivaient.

On peut être sûr que l'épidémie de 1616/17 n'était pas la première à causer des ravages parmi les Natifs de la Nouvelle Angleterre.

Au Mexique, où les Espagnols tinrent davantage de notes que ne le firent les Hollandais, les Français et les Anglais plus au Nord, on sait que ces maladies européennes causèrent une réduction de 90 % dans les populations natives en moins de cent ans de contacts.

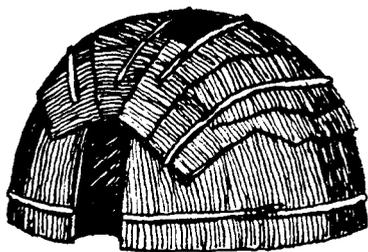
Puisque les Natifs mexicains étaient biologiquement comparables aux autres Natifs du Nord-Est américain, la même chose doit s'être produite tout le long de la Côte est, y compris la Nouvelle Angleterre. Maints rapports le confirment.

Des populations décimées à 90 % en moins de cent ans

Entre 1504 et 1534, il y eut de fréquents contacts entre pêcheurs basques, bretons, anglais, normands et portugais et les Micmac qui, à leur tour, furent en contact régulier avec leurs voisins Abenaki au Sud et à l'Ouest. Il est inconcevable qu'au moins un de ces marins, sur l'un de ces bateaux n'ait pas été malade, et cela a suffi à déclencher une épidémie chez les Micmac. De ceux-ci, elle a pu s'étendre facilement aux Abenaki, puis d'un groupe d'Abenaki à un autre au cours d'un de leurs nombreux échanges sociaux, politiques et économiques.

Des épidémies dès le 15ème siècle

Les premières maladies européennes ont probablement été apportées dans le Nord-Est à la fin de la première décennie du 16^e siècle. Déjà en 1497 et 1498, les cabots remontèrent la côte, suivis par Gaspar Corte Real en 1500. Un équipage anglo-portugais atteignit le Labrador en 1501. Vers 1504, des bateaux de pêcheurs français et portugais faisaient des voyages réguliers aux Grands Bancs, débarquant pour saler leur cargaison et commercer avec les habitants. Bien que Terre-Neuve fût la scène d'un grand nombre de ces premiers contacts, ceux-ci s'étendirent bientôt aux rivages continentaux.



Environ un siècle plus tard, ce furent les premières tentatives de colonisation dans le Nord-Est. Il est attesté que, dès lors, les Micmac ont souffert d'un grave déclin de population. Plus au Sud et à l'Ouest, en territoire Abenaki, les réductions de population dues aux maladies devraient également avoir été importantes, même si elles n'atteignaient pas encore les 90%.

Tout comme elle ne fut pas la première, l'épidémie de 1616/17 ne fut pas la dernière à créer des hémorragies dans les populations natives de Nouvelle Angleterre.

La petite vérole de John Oldham

La première mention faite d'un voyage, par voie de terre, d'un Anglais en amont de la rivière Connecticut, est celle du capitaine John Oldham du Massachussetts, en 1633. Qu'il en soit la cause directe ou non, Oldham fut blâmé par nombre de Natifs pour une éruption de petite vérole peu après son voyage. Débordant de la vallée du Connecticut, l'épidémie se propagea jusqu'aux populations natives de l'est du Maine. Elle s'étendit aussi bien aux Iroquois de l'Etat de New York et, en moins de deux à trois ans, aux peuples des vallées du St Laurent et de l'Ottawa.

De nouveau, comme ce fut le cas en 1616 /17, des milliers de Natifs en moururent. Par contraste, deux familles britanniques seulement -dans toute la Nouvelle Angleterre !- furent endeuillées. Dans le sud-est du Vermont, les Sokoki furent certainement eux aussi touchés par l'épidémie.

Il en fut probablement de même pour les Cowasuck, un peu plus au Nord, dans la vallée du Connecticut ; les Abenaki de l'ouest du Vermont n'y ont pas échappé non plus, entourés de toutes parts qu'ils étaient par des populations contaminées.

Malheureusement, l'épidémie de 1633 ne marqua pas la fin de ces fléaux. Les Natifs, particulièrement ceux qui étaient en étroit contact avec les colons, continuèrent à mourir en masse des maladies européennes, même si cela ne prenait pas toujours la forme d'une épidémie.



En 1639, il y eut une nouvelle éruption de petite vérole parmi les Natifs du Québec et ailleurs, le long du St Laurent. Elle fut causée par l'arrivée de Natifs du territoire Abenaki.

Vomissements de sang

Quelques années plus tard, en 1646, survint chez les Abenaki du Maine une maladie qui causait des vomissements de sang ; que les Abenaki du Vermont aient été affectés à leur tour est fort vraisemblable. Vers 1640 au moins, on sait que les Sokoki étaient en étroit contact avec eux, aussi loin à l'Est que la rivière Kennebec, qui furent donc doublement contaminés.

La plus dévastatrice de toutes les épidémies de petite vérole à frapper les communautés natives le long du St Laurent éclata en 1669, bien après que d'étroites relations furent établies entre les Français et les Abenaki du Vermont. Ceux-ci auraient difficilement pu y échapper...

Tous ces "étranges maux"

On sait moins si les Abenaki du Vermont souffrirent de la dysenterie qui affligea les Natifs du Massachussetts en 1652 mais, presque certainement, ils subirent les effets de ces "étranges maux" qui éclatèrent parmi les Natifs de Nouvelle Angleterre durant l'hiver 1675/76, au moment où les Mohawk combattaient les forces du Roi Philip dans le cadre de la seconde guerre de conquête puritaine.

Les rapports laissent entendre que les guerriers de la Missisquoi se rencontrèrent avec les troupes de Philip avant l'attaque des Mohawk, et, plus tard, quelques survivants de ces heurts s'enfuirent au nord du Vermont...

Les habitants du Vermont ont dû souffrir eux aussi de l'épidémie de petite vérole qui se déclara parmi les Natifs de la

vallée du St Laurent en 1684. Une fois encore, la maladie fut portée par les Abenaki, qui l'avaient contractée auprès des Iroquois.

Les Natifs du Vermont furent probablement frappés à nouveau en 1690, quand une force militaire dirigée par Fitz-John Winthrop du Connecticut se souleva contre le Canada et avança aussi loin que le Lac Champlain. C'est là qu'une éruption de petite vérole contraignit les troupes à battre en retraite. Les années 90, elles aussi, furent une période de dévastation par la petite vérole des territoires abenaki. Finalement, les archives françaises et Ira Allen font mention d'une éruption de petite vérole à Missisquoi en 1730 qui provoqua l'abandon du village.

Bien que les survivants aient commencé à revenir dès 1731, la réinstallation ne fut pas achevée avant 1740. Les habitants originels du Vermont eurent leur part d'épidémies catastrophiques qui, avec les maladies devenues chroniques, comme la tuberculose et autres troubles respiratoires, réduisirent les populations natives, ailleurs en Nouvelle Angleterre, de 90%.

1763 : L'afflux des Puritains succède aux épidémies

Plusieurs de ces épidémies précédèrent la fondation de Fort Dummer, et, plus encore, précédèrent l'afflux des immigrants des colonies puritaines de Nouvelle Angleterre en 1763. Dès lors, il ne resta plus beaucoup de Natifs au Vermont... Ceux qui demeuraient seront rejoints par des rescapés d'autres parties de la Nouvelle Angleterre, compensant un peu les pertes catastrophiques engendrées par toutes ces maladies.

D'après "The Original Vermonters", P. of N. Engl.
Traduction de Thierry Want



HARCELEMENT SYSTEMATIQUE

Vendredi dernier, un avocat représentant le Chef Abenaki Homer St Francis a accusé l'Etat de harcèlement systématique après que la police ait poursuivi celui-ci pour conduite d'un véhicule non immatriculé. Cet avocat, Steven Dunham, le représente ainsi que 34 autres Abenaki pour un procès basé sur la défense des droits indiens et qui se tiendra au Tribunal du District Franklin à St Albans. Il a exprimé une "injonction" au Juge Wolchik pour lui demander de restreindre le pouvoir de 4 bureaux de police jalonnant les principales routes menant au Tribunal. Cela, après que St Francis et sa femme aient été interceptés mardi matin alors qu'ils s'y rendaient. A la police qui lui réclamait ses papiers, il a répondu que les agents n'avaient aucun droit à son égard. Il repartit, mais ce furent alors toute la police de Swanton, 4 "cruisers", une unité de police d'état et une du shérif du Comté de Franklin qui l'ont poursuivi et extrait de sa voiture.



D'après van Benthuisen, le Chef fut intercepté parce que son véhicule n'était pas enregistré et ne portait pas de plaques appropriées. Il dénia que les Abenaki puissent être persécutés : "Les règles sont les mêmes pour tous, et j'ai assez de charges contre lui pour ne pas chercher autre chose". St Francis déclare qu'il n'a pas fait immatriculer sa voiture dans le Vermont parce qu'en tant que membre d'une tribu Abenaki il appartient à une nation souveraine, non soumise aux juridictions fédérale et d'état. "Quand ils pourront me prouver que nous avons abandonné cette terre au Vermont ou au gouvernement US, je me soumettrai à leurs lois. En attendant, je suis le leader d'une nation souveraine, et cela représente beaucoup plus que le pouvoir d'un gouverneur et de ses laquais."

Sa voiture arborait des plaques sur lesquelles on pouvait lire "Indian and proud of it -Indien et fier de l'être", et "Chef". Il avait aussi une plaque vermont périmée, au nom de sa femme. Il l'a mise "pour leur faire plaisir", car à sa dernière arrestation, "ils avaient

exigé une plaque du vermont". Il accuse la police de lui avoir volé ses plaques indiennes qui "sont gardées comme preuves". Il faut savoir que tout cela se passe alors que le tribunal est sur le point de se prononcer sur une motion de Dunham qui vise à lever les charges pour "pêche illégale" qui pèsent sur 35 Abenaki depuis octobre 87, suite à un "fish-in" -partie de pêche collective affirmant ce droit- mené par St Francis.



Défi lancé à l'autorité arbitraire que l'état exerce sur les Abenaki, les frustrant de leurs DROITS ORIGINELS ET INALIENABLES DE PECHE ET DE CHASSE. Occasion-là de prouver qu'ils sont une nation souveraine. Dans l'hypothèse d'un succès, ils exprimeraient d'autres revendications dont, notamment, celle qui vise à obtenir une substantielle portion de territoire dans le Nord-Ouest du Vermont. Ils souffrent de discrimination mais néanmoins, chez eux, et les uns à l'égard des autres, ils continuent à suivre les voies traditionnelles Abenaki. "Plus de 20 000 Vermonters ont du sang Abenaki, mais pour être réellement Abenaki, elles se doivent de préserver leur HERITAGE ETHNIQUE".

John Moody, un anthropologue de Sharon qui a enregistré plusieurs centaines de relations orales Abenaki durant ces 18 dernières années, déclare que ce peuple a habité le nord-ouest du Vermont de l'antiquité à nos jours. Moody base ses recherches sur des documents du 16^e siècle et concernent aussi les non-Indiens ayant contacté la communauté Abenaki qui fut visitée en 1615 par un jésuite.

Delaney, Juge tribal, a demandé des inculpations à Wolchik pour entente délictueuse; celui-ci a pris note, mais a demandé à Dunham de lui fournir "une texte de loi permettant à un juge de restreindre l'action de la police...". St Francis entendait bien retourner au tribunal vendredi prochain: "A présent que j'ai fait peser mes arguments, ils ne pourront plus, au su de tout le Vermont, continuer à nous tracasser."

Alanis OBOMSAWIN, Femme Abenaki

"Alanis" est devenu un prénom magique tant, pour qui la connaît -ne serait-ce qu'un peu, comme nous- il évoque aussitôt de coeur et de force, de talent et de beauté... En tant que Femme, en tant qu'Indienne, en tant qu'Abenaki, elle est parvenue à porter l'expression autochtone, sa richesse et ses drames, en des terres qui ne pourront plus lui être étrangères. Grâce à Nathalie qui lui est proche, nous avons pu montrer de ses films, tous autant révélateurs que bouleversants. Nous rendons hommages aux villes de France, trop rares, qui l'ont invitée ces dernières années dont, notamment, Amiens, pour son Festival du Film.

Alanis est née à Odanak, chez les Abenaki -ou Wabanaki, Peuple du Soleil levant"- au nord est de Montréal. "Tante Alanis et Oncle Théo" (Nitassinan N°18 p.37), jusqu'à ses 9 ans, ont entretenu avec bonheur son identité Abenaki; baignée de la culture et de l'histoire de son Peuple, son déménagement dans les taudis de Trois-Rivières est plus un choc qu'une révélation. Ne parlant encore ni l'anglais ni le français, elle est d'un coup plongée en pleine réalité autochtone ordinaire, toute de misère profonde et de mépris raciste. Il fallait peut-être un tel choc pour qu'un être, à lui seul, fût tant et si loin...



Alanis observe, sent, l'exprime. En chantant, en tournant des films, en aidant les siens à s'organiser pour survivre. Née chanteuse, elle chante l'histoire de son Peuple dans sa langue maternelle, histoire de dire en chantant -le chant se mémorise volontiers- l'effondrement génocidaire d'un passé heureux. Ses "début": au Town Hall de New-York, en 1959, à 25 ans. Elle a sa musique, intemporelle, sa voix de Femme -ou de Loup-, et son message toujours fraîchement alimenté de tradition et d'authenticité. Depuis une trentaine d'années, elle a fait bouger bien des scènes et ému bien des publics de grands festivals, rempli bien des écrans et des coeurs... Ses voyages en Europe, sans aucun doute, lui apportèrent toujours beaucoup de satisfaction et d'affectueux encouragements. C'est qu'il en faut pour produire un album à compte d'auteur : "Bush Lady", en 88.



Cr. Jean-Pierre Joly

Outre le Tambour, la percussion se fait par le film. Constamment concernée par l'histoire, la réalité vraie et le destin de son Peuple et des autres Peuples Autochtones de l'Amérique du Nord, elle a sans relâche oeuvré pour eux dans les écoles, dans les radios, les télévisions mais aussi dans le monde cinématographique qui l'a vue, conseillère puis réalisatrice à l'Office National du Film (canadien) nous donner des oeuvres clés, cris, chocs pour le Blanc : "Christmas at Moose factory" (1971) sur la jeunesse Cri de la Baie James, "Amisk" (73) dévoilant le fonctionnement des "négociations" ayant abouti à "l'aménagement hydro-électrique" de la même Baie, "Mother of Many Children" (77), sur la Survie par les Femmes Autochtones en géographie "moderne", "Les Evènements de Restigouche" (84), la justice blanche condamnant les droits originels de pêche du saumon, en eau Micmac, et d'autres encore dont "Richard Cardinal : Cry from a Diary of a Metis Child" (86), "oublié" dans bien des filmographies officielles, "Poundmaker's Lodge- A Healing Place" (87), "No Address" (89), sur la condamnation des jeunes à l'exil dans le désert des grandes villes, "A Way of Learning" (en préparation) sur le collège de Darmouth destiné aux Autochtones. Surtout, à revoir et à suivre... La "décoration de l'Ordre du Canada" qui lui fut décernée en 83 le fut-elle souvent aussi justement ?

Marcel Canton

L'APPEL DES NEWUHNHUH

Communiqué de la Nation des Shoshone de l'Ouest, par le Chef Raymond Yowell



Traduction de Marc Schott

Le Peuple et la Terre inséparables

En tant que Newuhnuh, nous avons toujours vécu sur nos terres ancestrales, depuis le début de notre existence. Notre Nation possède une surface de 40.000 milles carrés, à peu près la taille du Honduras. Nous éprouvons un profond respect et une profonde vénération pour notre terre natale. Nous avons vécu ici pendant des milliers d'années sans détruire notre environnement. La terre nous a toujours fourni de quoi assurer notre existence. Notre Peuple ne prenait que ce dont il avait besoin, traitant toute vie avec respect. Notre Histoire, toutes nos histoires, sont inscrites dans les montagnes, les rivières, les vallées, les sources, les rochers, les animaux et les plantes. Le Peuple et la Terre sont inséparables.

Les Newuhnuh ont des droits

De la part des citoyens Newuhnuh de la Nation Shoshone de l'Ouest, je voudrais présenter mes salutations et mes meilleurs voeux aux membres du groupe de travail. Et aussi, encourager vos efforts dans l'étude des traités entre les peuples indigènes et les états, autorisée par la Sous-Commission à la lutte contre la discrimination et à la protection des minorités.

Pour les Shoshone de l'Ouest, la signification de ces traités c'est d'être la reconnaissance de leurs droits à l'intérieur des systèmes juridiques américains et internationaux. Les traités sont des accords établis entre nations souveraines et ils doivent être respectés par les parties signataires. Pourtant, les USA n'ont pas honoré leur traité avec nous, les Shoshone de l'Ouest. Nos droits territoriaux doivent être pris en compte, honnêtement, avec justice, afin que notre mode de vie en tant que Newuhnuh puisse survivre.

Violation du Traité de Ruby Valley

Nos droits existent depuis notre naissance. Ces droits proviennent du Principe fondamental donné par notre Créateur, et par lequel nous vivons. C'est notre droit, en tant que Newuhnuh, de nous gouverner nous mêmes, de développer et de veiller sur notre propre indépendance économique, de maintenir et de veiller sur nos ressources naturelles, de contrôler et de veiller sur l'éducation de nos enfants, et de maintenir notre vie spirituelle propre. Nos droits ne proviennent d'aucun gouvernement extérieur, ni d'aucun traité signé avec eux. Le traité de RUBY VALLEY est un accord passé entre le gouvernement US et nous-mêmes, assurant

que les Etats-Unis respecteront nos droits, droits qui ont toujours existé depuis notre naissance.

Avant l'invasion Euro-Américaine, nous avions une base socio-économique solide. Nous vivions et agissions en interaction avec la terre. Tout commença avec la ruée vers l'or californien, en 1848 : des non-Indiens (étrangers) envahirent le pays Shoshone. En 1863, des représentants des Etats-Unis et des Chefs Shoshone de l'Ouest signèrent le traité de RUBY VALLEY. Les U.S.A. proposèrent ce traité afin que nous cessions de défendre par les armes notre territoire, afin d'obtenir de l'or de ce même territoire, et d'établir des voies de communication protégées vers la Californie.



Ce traité, un engagement formel qui liait les Etats-Unis, reconnaissait la souveraineté territoriale des Shoshone de l'Ouest. Aucun droit de propriété n'était transféré. Le Sénat U.S. ratifia ce traité en 1866 et le Président GRANT le confirma en 1869. Après que ce traité eut été signé, ratifié et confirmé, ces accords furent ignorés. Nous sommes restés sur nos terres, mais nous avons été forcés de quitter nos sites sacrés, nous avons été dépouillés de la jouissance complète de notre terre natale. Beaucoup parmi notre Peuple furent tués en s'opposant à ce déplacement forcé, et beaucoup moururent de maladies prises au contact des Euro-Américains (des Blancs ?). Ce furent des non-Indiens qui purent profiter pleinement de nos terres. Quand leurs demandes/besoins entraient en conflit avec les nôtres, nous étions brimés ou déplacés. Puis les ressources de la terre furent extraites et exploitées sans le consentement de notre Peuple.

Ethnocide en deux "Actes"

Ce traité a toujours été respecté par les Newuhnuh, mais pas par les Etats-Unis. Ce traité accordait aux Etats-Unis des droits pour l'utilisation d'itinéraires pour les diligences, le chemin de fer et le télégraphe, de postes militaires, et des droits pour l'exploitation agricole et l'élevage. Le gouvernement U.S. a violé ce traité en permettant que les poissons et les animaux sauvages soient exterminés. Des minerais ont été extraits et exploités sans qu'on paye la moindre royauté aux Shoshone de l'Ouest.

Suite au vote de l'Acte sur les Forêts des Réserves, en 1891, et de l'Acte TAYLOR sur le Pâturage, les agences fédérales firent leur entrée en pays Shoshone. Elles commencèrent à régir les terres en tant que Forêt Nationale et Domaine Public, sans tenir aucun compte de notre présence et de l'utilisation que nous en faisons. Les droits territoriaux des Shoshone de l'Ouest, et le traité de RUBY VALLEY furent totalement ignorés.

Les Shoshone de l'Ouest, individuellement et collectivement, ont protesté contre ces agissements illégaux, depuis 1863 jusqu'à maintenant. Nos protestations et nos demandes de justice furent tantôt ignorées, tantôt contestées, tantôt rejetées comme sans fondement. Elles furent rejetées par des représentants officiels du gouvernement, et aussi rejetées par des hommes de loi privés qui étaient supposés représenter les Shoshone de l'Ouest. Hommes de loi qui étaient, en fait, totalement dans la ligne du gouvernement.



L'ICC, honteuse liquidatrice

Quand nous avons engagé des hommes de loi pour forcer le gouvernement à rétablir nos droits, ces derniers appliquèrent leurs idées et théories juridiques personnelles, et demandèrent une compensation financière. Par contre, ces avocats négligèrent le fait que le gouvernement U.S. n'a jamais officiellement aboli le titre des Shoshone de l'Ouest sur leurs terres ; ils négligèrent aussi le fait que le traité de RUBY VALLEY était toujours valide légalement. Les avocats se présentèrent devant la Commission des Revendications Indiennes (ICC) et déclarèrent que notre titre était éteint, et que nous devions recevoir une compensation financière. On nous accorda 15 cents par 1/2 hectare.

Les méthodes de l'I.C.C. violent les concepts les plus élémentaires de justice et d'impartialité. En 1946, le Congrès vota l'Acte de la Commission des Revendications Indiennes, afin de fournir une plate-forme à toutes les revendications financières en suspens envers le gouvernement U.S. Notre premier contact avec l'I.C.C. eut lieu en 1951, quand le Bureau des Affaires Indiennes poussa certains Shoshone de l'Ouest à déposer devant l'I.C.C. une plainte pour dommages contre les Shoshone de l'Ouest et notre terre. Tout au long de cette affaire (1951-1979) un grand nombre de nos gens protestèrent de notre droit à posséder et à occuper ces terres, et qu'accepter une compensation financière reviendrait à les vendre.

Nous ne vendrons jamais Notre Terre

En 1962, l'I.C.C. décréta que les terres des Shoshone de l'Ouest avaient été "prises" par "empiètement progressif des Blancs, des colons et d'autres...". En vue d'une compensation, ces terres furent estimées à leur valeur à la date du 1er juillet 1872. Malgré les efforts répétés des Shoshone pour arrêter la procédure, en 1979, la Cour des Réclamations accorda 26 millions de dollars.

Cet argent fut tout simplement transféré du Département du Trésor au Département de l'Intérieur ; en fait, le gouvernement se paya lui-même. Les Shoshone ont toujours refusé d'accepter cet argent en l'absence d'un accord négocié qui nous assurerait un territoire convenable et la garantie de nos droits.

Voilà les avocats qui nous représentaient devant l'I.C.C.. Leurs déclarations ont fait disparaître des terres que le traité reconnaissait comme Terres natales des Shoshone de l'Ouest. Le jugement qui s'ensuivit paya des terres que le gouvernement fédéral n'avait jamais obtenues par l'extinction du droit de propriété. Ces affirmations et ce jugement furent rejetés par les Shoshone occidentaux. La compensation accordée est toujours refusée par notre Peuple depuis 10 ans.



Plus récemment, les Shoshone de l'Ouest ont tenté de pousser le gouvernement à la négociation afin de résoudre notre contentieux territorial. La première tentative eut lieu en 1976. Nous avons réussi à les amener à négocier avec nous. Cependant, ces négociations furent mystérieusement stoppées, juste avant que le Département de la Défense annonce le projet de déployer les missiles MX sur nos terres, au milieu du Nevada.

Au printemps de 1984, à la demande de la délégation du Congrès du Nevada, demande sollicitée par les Shoshone de l'Ouest, le gouvernement fédéral déclara à nouveau qu'il acceptait de discuter en vue d'un accord juridique, accord qui porterait sur les questions des droits territoriaux des Shoshone de l'Ouest et sur les revendications financières. Avec une représentation honnête et compétente, un Conseil National uni, avec la reconnaissance par le gouvernement de la validité de nos droits et de nos revendications, nous avons commencé, de bonne

foi, à préparer un accord négocié qui définisse et protège nos terres et nos droits.

Négocié de nation à nation

Ces négociations commencèrent début 1984 et continuèrent jusqu'à fin 1985. En janvier 1986, les négociations stagnèrent parce que les U.S.A. voulaient discuter seulement d'un plan pour la remise de la compensation accordée par le jugement précédent. Depuis cette époque, nous continuons les discussions sur un plan Nation à Nation. Cependant, les U.S.A. s'en sont toujours tenu à leur point de vue limité, à ne vouloir discuter que de la distribution de cet argent, refusant de discuter tout autre problème de territoire ou de droits.

Bien que nous gardions l'espoir (été 89) d'obtenir le soutien du Président BUSH afin que, sous ses auspices, les négociations s'ouvrent à nouveau, d'une manière juste et impartiale, nous savons aussi par expérience que le Président et le Congrès agissent comme si la responsabilité nationale n'était pas engagée au-delà de ce qui a été décidé par les tribunaux. Notre but permanent est d'arriver à un accord équitable avec le gouvernement U.S.. De cette manière, nous garderons notre terre, notre culture, notre mode de vie pour les générations futures.

En tant que Shoshone de l'Ouest, notre tâche est d'assurer notre survie comme peuple unique et authentique sur cette terre. Nos efforts visent à faire renaître une Nation Shoshone dans laquelle nous rétablirons des communautés d'entraide, nous développeront des alternatives basées sur les principes et les valeurs des Newuhn, nous rétablirons une relation saine entre les hommes et l'environnement et en maintenant notre vie culturelle et spirituelle. Nous oeuvrons pour créer un monde dans lequel nos enfants pourront grandir comme un peuple originel, un monde où ils pourront se reconnaître en tant que Newuhn.



Les Shoshone de l'Ouest continuent à affirmer des droits territoriaux qui ne sont pas éteints. Voici deux affaires dans lesquelles ils soutiennent ces affirmations.

1) Etats-Unis contre Dann : Plainte pour non respect de la propriété contre des citoyens Shoshone accusés d'avoir fait paître du bétail sur des terres revendiquées par les Etats-Unis. Nous assurons la défense au nom de notre droit de Shoshone de l'Ouest, reconnu par traité, sur les terres en litige. Cette affaire est en cours depuis 1974, et à l'heure actuelle, les Etats-Unis ne veulent plus discuter que sur la base du titre reconnu en 1977 par le jugement de l'I.C.C.

2) Conseil National des Shoshone de l'Ouest contre le Département à l'Environnement du Nevada. Procès par les Shoshone de l'Ouest contre l'état du Nevada, pour l'empêcher de gêner l'activité de chasse et de pêche, essentielle pour les Shoshone de l'Ouest.

Prospection au cyanure

Non seulement on refuse de reconnaître nos droits, nos valeurs et nos principes, mais on menace de détruire notre environnement. Aujourd'hui, l'exploitation continue des ressources, la pollution et la destruction de l'environnement par des entreprises soutenues par l'Etat et par des agences gouvernementales menacent la Nation Shoshone. Depuis 1963, les U.S.A. ont fait exploser 651 bombes et engins nucléaires sur notre Nation/Pays, dans le Centre d'Essai du Nevada. Le gouvernement se propose également d'installer un dépôt de déchets nucléaires très radioactifs dans la montagne de YUCCA, sans tenir compte d'une enquête scientifique qui rejette toute qualification à cet endroit pour recevoir ces déchets, comme il est démontré par le géologue J. TRAPP, dans un rapport de la Commission de Contrôle Nucléaire du 22 juin 1989. Des galeries parcourront une zone de plus de 750 hectares dans la montagne de YUCCA. La longueur totale de tunnels sera de 112 milles, à peu près la

longueur du métro de New-York, le plus long du monde, et ils contiendront quelques 65 500 tonnes de déchets hautement radioactifs. On estime que même si les camions arrivent sur le site au rythme d'un toutes les 90 minutes, il faudra 28 ans simplement pour apporter ces déchets à YUCCA MOUNTAIN. Les itinéraires prévus pour apporter ces déchets à travers nos terres jusqu'au dépôt, présentent également un sérieux risque d'accidents ou de fuites sur les routes.

Bombes nucléaires, déchets radioactifs et vols militaires sur nos terres !

Nos droits et notre environnement, gravement menacés

Le développement militaire futur prévoit la main-mise sur l'espace aérien pour des opérations militaires et subsoniques. Les Etats-Unis ont récemment envisagé un redéploiement militaire. Ce redéploiement provoquerait l'extension des limites actuelles de 60 à 75 (?) milles carrés sur les terres ancestrales des Shoshone. Les Shoshone subissent déjà les effets négatifs des entraînements aériens subsoniques et supersoniques. Des effets néfastes supplémentaires seraient inévitables si ce redéploiement se concrétise.

Les autres ressources exploitées sur nos terres englobent les minerais, les sources thermales, le pétrole et le gaz. Les mines d'or sont une affaire lucrative en pleine expansion pour des entreprises étrangères soutenues par le gouvernement U.S. sur nos terres. La méthode d'exploitation de l'or, appelée "microscopic mining" utilise du cyanure. Le cyanure est un produit hautement toxique utilisé pour séparer l'or du minerai, dans des bassins de décantation à ciel ouvert. Le cyanure absorbé par la terre et les eaux souterraines contamine les végétaux, les animaux voire les hommes. Les compagnies et l'Etat travaillent main dans la main, au détriment de l'environnement, pour des raisons d'intérêt purement économique, afin d'approvisionner et d'accroître la réserve d'or U.S..

Défendre la Planète

De grandes compagnies d'électricité envisagent d'installer deux centrales thermiques au charbon sur nos terres. Les fumées rejetées par la combustion du charbon ont un effet néfaste sur l'atmosphère en détruisant la couche d'ozone, créant aussi un effet de serre. L'impact de ces dégâts dépasse les frontières des Shoshone et concerne toutes les parties du monde.

Les Newuhnuh ne sont pas les seuls parmi les Peuples Indigènes du monde à voir leur environnement détruit et pollué par une exploitation grandissante. Les oléoducs américains menacent les Huaroni dans les forêts pluvieuses de l'Equateur. Dans la jungle de Sarawak, en Malaisie, les terres des Sarawak sont ravagées par les exploitations forestières. Les sites sacrés traditionnels des Hopi et des Havasupai sont balayés par les exploitations de mines d'uranium. Au Brésil, la Banque Mondiale finance la construction d'un barrage qui inondera les terres ancestrales des Indiens Kayapo. Ces exemples ne sont qu'une partie infime de ce que les centaines de peuples indigènes ont à endurer aujourd'hui.

Respecter le Droit Universel

Le mépris, manifesté depuis bien longtemps, des droits territoriaux des Shoshone illustre de façon criante la nécessité qu'il y a à adopter de nouvelles mesures internationales pour protéger les droits des peuples indigènes sur leurs terres.

En particulier, nous tenons à féliciter le Groupe de Travail pour son travail de pionnier dans ce domaine.

Nous attirons tout spécialement l'attention sur la Déclaration Universelle des Droits des Peuples Indigènes, qui exige que les Etats respectent les droits territoriaux de ces peuples et mettent en place des procédures impartiales pour régler tous problèmes territoriaux. Nous soutenons également l'article qui demande aux Etats de respecter les accords/traités passés avec les peuples indigènes.

Notre interview

Au début de ce printemps 90, Nitassinan a eu le grand honneur d'héberger Dennis BANKS, venu -enfin !- à Paris pour nous exposer et préparer la Course européenne pour la Terre et la Vie. Marine et Sylvain ont donc pu l'interviewer sur d'importantes questions.



Aussi fort qu'en 68

-D : Je voudrais d'abord clarifier certaines choses : la presse nous a mis tous trois en avant, mais l'AIM n'a pas été créé par 3 personnes. Bien d'autres ont participé à sa création -comme Charles Digan ou Mary-Jane Wilson-, peut-être une quinzaine en tout, autant de femmes que d'hommes. Il est sans doute vrai que, le premier, j'ai souligné l'intérêt de développer l'AIM, et que j'ai convoqué la première réunion, mais ne retenir que nos trois noms serait manquer de justice à l'égard de tous ceux et toutes celles qui, autant que nous, voulaient faire cesser les injustices commises à l'encontre du "Peuple Indien". Aujourd'hui, il y a d'ailleurs probablement plus de femmes actives au sein de l'AIM que d'hommes. En 1973, les médias se sont focalisés sur Russell Means et Dennis Banks, alors qu'en fait c'étaient des femmes qui étaient à l'origine du combat de Wounded Knee -Gladys Bissonette, Hildegard Catches, Agnes Lamont, Helen Moves Camp, et Peter Bissonette pour les hommes, etc...

Aujourd'hui, ce sont des femmes qui gèrent, contrôlent, développent et s'occupent de nos écoles à Minneapolis, Minnesota, et à St Paul, des femmes qui sont responsables de Centres de Prévention contre l'alcool et la drogue dans le Midwest -même le directeur du Centre de Santa Fe est une femme, M.J. Wilson-. Des femmes aussi se chargent de défendre nos droits légalement. Nous sommes donc aussi actifs qu'hier, même si les médias continuent à ne retenir que les actions de Dennis Banks et Russell Means -ce qui explique que la police s'en tienne à ne rechercher que des leaders hommes de l'AIM. Des femmes responsables de nos Centres Médico-sociaux, responsables de programmes de nutrition -dont un, très important, à San Francisco... Même force mêmes leaders, des femmes indiennes. Ce-

-Nitassinan : Quelles sont tes activités aujourd'hui ?

-Dennis : Je travaille à Santa Fé, au Nouveau Mexique. On est en train de déménager pour aller là-bas. J'y vivrai, donc, et j'y développerai un Centre d'Information sur la Philosophie amérindienne et les questions amérindiennes en général, et qui organisera des séminaires, s'efforçant de promouvoir celles-ci en Amérique du Nord, Centrale et du sud. Ce centre développera également un Réseau International de personnes qui croient à cette philosophie pour ce qui concerne l'Environnement. Les problèmes d'environnement se posent à l'ensemble de la planète, aussi souhaitons-nous mobiliser ainsi toutes les ressources disponibles en chaque pays pour stopper la destruction de l'environnement.

-N. : En 1968 à Minneapolis, tu as créé l'AIM (American Indian Movement) avec Clyde Bellecourt et George Mitchell; ce mouvement était considéré comme très radical : quelle est son action aujourd'hui et quel rôle y tiens-tu ?

"Radicaux" ?

la m'affecte terriblement, que les vrais leaders, les leaders forts, ne soient pas reconnus. Ca ne veut pas dire que je ne sois pas fort. Je me sens aussi fort qu'en 68. A propos de ce terme, "radical", que la presse nord-américaine nous a collé sur le dos : je ne pense pas que ce soit si "radical", de LUTTER POUR LES DROITS DE L'HOMME, pour le RESPECT DES TRAITES passés avec les Peuples Indiens. S'ils disent que c'est radical de protéger des gens contre les brutalités policières, pour obtenir des logements décents et de meilleures conditions de vie pour les Indiens, alors oui je suis un "radical" -mais pas comme ils l'entendent. Nous REFUSONS RADICALEMENT le type de vie qu'ils tentent de nous imposer. Mais, en fait, s'il y a quelque chose que l'on peut qualifier de véritablement radical, ce sont les médias nord américaines et les abus du gouvernement SOI-DISANT DEMOCRATIQUE des USA.

-N : Quelles furent les raisons de ton emprisonnement en 74 et de la peine que tu as purgée entre 84 et 87 ?

En prison pour "Sédition"

-D : En 74, le Tribunal de Custer, Sud Dakota, m'a jugé "coupable d'actes séditionnels" et j'ai quitté la région avant la condamnation à cause des menaces de mort du Juge Suprême du Sud Dakota et de déclarations faites par des gardiens de prisons affirmant que je n'en "aurais pas pour plus de 20 mn à rester vivant à l'intérieur de la prison." Bien entendu, j'ai trouvé que c'était plutôt déloyal. Me laisser prendre comme ça, me laisser faire et me retrouver dans une situation où je ne pourrais pas me défendre, ça m'a paru inacceptable. J'ai donc quitté la région et suis parti en Californie. J'ai été arrêté là-bas et me suis battu contre l'extradition à cause des menaces de mort. J'ai d'ailleurs gagné : mes avocats ont exposé les faits au Gouverneur de Californie et, en raison de toutes les violations de nos droits dans le Sud dakota, il a refoulé le mandat d'extradition -si bien que j'ai pu demeurer 8 ans en Californie jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Gouverneur. Je suis alors allé dans l'Etat de New York demander asile aux Six Nations

Iroquoises qui ont accepté et m'ont permis de vivre sur le territoire de la Nation Onondaga. J'y suis resté 18 mois. Puis, le climat politique commençant à changer dans le Sud Dakota, j'ai pensé pouvoir me représenter devant la justice de là-bas -dans de meilleures conditions et, effectivement, leur attitude ayant quelque peu évolué, j'ai pu y retourner. Les autorités carcérales avaient changé et les gardes hostiles à l'AIM n'étaient plus là. Je me suis donc présenté spontanément aux autorités, et j'ai été condamné à 3 ans de prison, à Sioux Falls, dans S.D., où j'ai purgé toute ma peine avant d'être libéré. A ma sortie, je suis retourné à Pine Ridge où j'ai commencé à travailler dans le système scolaire.

Avec Leonard PELTIER

-N : Le cas Peltier, qu'en penses-tu ? Es-tu en contact avec lui ?

-D : Je suis bien entendu très affecté par le cas de Leonard, d'autant plus qu'il travaillait pour moi au moment de l'incident, en 76. Il a été ACCUSE A TORT et tout le monde, dans le Sud Dakota -du moins les Indiens- en comprend les raisons. Le FBI a toujours été hostile aux Indiens ; mais en 72-73, quand ils nous ont attaqués, ils avaient bien l'intention de TUER LES GENS qui s'exprimaient contre le Gouvernement. Ils s'en sont tout d'abord pris aux Black Panthers dont ils ont tué un leader, puis quand l'AIM a commencé à se faire entendre, ils se sont focalisés sur ses leaders et ont blessé beaucoup de militants -mais on leur a résisté, on ne s'est pas laissé faire et, finalement, à Wounded Knee, ils sont venus armés, et on leur a répondu de la même façon, avec des fusils. On les a repoussés pendant 71 jours et on a au moins montré à toute l'Amérique que nous n'étions plus du tout disposés à tolérer ce type d'abus et que le FBI lui-même ne nous piègerait plus de cette façon. On a été assignés en justice en 74. Le juge a rejeté le cas et les jurés ont bien compris que le FBI était en torts, que le système judiciaire commettait une erreur en nous inculpant. Il y a eu "fin de non-recevoir". Le FBI a été bigrement atteint dans son orgueil, alors ils ont décidé de S'ACHARNER contre nous dans le Sud Dakota. Et c'est comme ça qu'un jour où nous avons établi un camp d'été à Ogla-la sur la propriété où je vivais -Leonard travaillait là- c'est arrivé. Nous

étions lui et moi amis depuis longtemps déjà, et je lui avais demandé de venir nous aider. Il avait déjà une famille à cette époque, et IL ETAIT VENU AVEC EUX... Quand le FBI a attaqué notre camp nous avons demandé à notre équipe de sécurité de faire en sorte QU'ILS N'ENTRENT PAS DANS LE CAMP. C'était Leonard qui était responsable de la sécurité. En raison de nos relations avec le FBI, nos hommes ont recommencé à se battre. Ça a duré toute la journée et, après la bataille, Joe Stunz était mort ainsi que deux agents du FBI. Celui-ci a aussitôt engagé une vaste chasse à l'homme pour retrouver les 17 personnes qu'ils pensaient impliquées. Finalement, ils en ont conclu qu'il devait y avoir 4 personnes "en première ligne" lors de l'échange de coups de feu : Jim Eagle, Dino Butler, Roubideaux et Leonard Peltier. Leonard et moi avons fui le pays et sommes passés au Canada. Puis j'ai quitté celui-ci et ils m'ont arrêté en Californie. Leonard a été arrêté au Canada. A l'époque où je me battais contre la procédure d'extradition en Californie, il a commencé à faire de même au Canada. Entre temps, ils avaient arrêté Butler, Roubideaux et Steve Eagle. Ils avaient levé le chef d'accusation contre Jimmy Eagle mais inculpé de meurtre les deux premiers.

En raison de l'attitude très hostile à notre égard dans le Sud Dakota, nous avons déposé un "changement de juridiction" afin d'être jugés équitablement. Nous avons fait transférer le procès à Des Moines, Iowa, et après 4 mois de procès, le jury, composé exclusivement de BLANCS, a déterminé que Dino Butler et Bob Roubideaux n'étaient pas coupables, étant placés en situation de légitime défense. Bien entendu, le FBI a été COMPLETEMENT DISCREDITE par nos avocats et ils ont demandé que l'affaire soit rejugée devant les tribunaux des deux Dakota. Un nouveau procès s'est tenu dans le Nord Dakota. Entre temps, Leonard n'avait pas réussi à faire rejeter sa demande d'extradition et il a été obligé à rentrer pour répondre devant le tribunal des accusations de meurtre. En fait, ils ne l'ont pas inculpé de meurtre, mais de COMPLICITÉ de meurtre, et une fois qu'il s'est retrouvé dans le Nord Dakota, c'est UN JUGE RACISTE A L'EXTREME qui a permis au FBI de contrôler le tribunal. A cause de ça et sur la base d'une déclaration faite par une femme, Myrtle Poor Bear, disant qu'elle "avait vu Leonard Peltier tirer sur deux

agents du FBI et les tuer", Leonard a été déclaré "coupable de 2 meurtres" et condamné "deux fois à perpétuité". En conséquence de quoi, il a été immédiatement emmené sans même pouvoir faire appel, ni demander sa libération sous caution. Quelques temps après, nous avons appris -en fait nous le savions déjà- que Myrtle Poor Bear N'ETAIT PAS SUR LES LIEUX au moment des événements, et nous avons essayé de le démontrer au juge qui avait entendu son témoignage. Un mois après le procès et la prononciation du verdict, elle a convoqué une conférence de presse spectaculaire à Rapid City, SD, où elle a déclaré qu'elle avait menti au gouvernement, au juge et aux jurés, qu'elle n'avait jamais vu Leonard Peltier faire quoi que ce soit, qu'elle ne le connaissait même pas et qu'elle ne se trouvait pas à Oglala au moment des faits. Elle a révélé qu'elle avait fait des déclarations au tribunal parce que le FBI l'avait menacée de la séparer de ses enfants, les éloignant à tout jamais. Après avoir témoigné à la barre, elle avait pu les retrouver. Mais à cause de son faux-témoignage un homme a été jeté en prison, et cela fait maintenant 14 ans qu'il y est enfermé.

Une attente de 14 ans

Chaque jour où je suis libre... je continue à correspondre avec Leonard chaque jour -même quand j'étais en prison, nous correspondions et nous pensions qu'un jour nous serions libres tous les deux. Mais voilà, moi je suis dégagé des accusations du gouvernement, tandis que lui est toujours enfermé et, chaque jour où je suis libre, je pense à lui.

Mandela-Peltier

Même aujourd'hui, en apprenant la LIBERATION DE MANDELA -il y a des relations entre Mandela et Peltier, ils communiquent depuis maintenant plus de trois ans-, aujourd'hui, j'ai eu le sentiment qu'on avait gagné la moitié de notre combat pour la libération de NOS PRISONNIERS POLITIQUES. Mais nous devons continuer à nous battre pour la libération de Peltier...

Interview de sylvain et Marine, Traduction de Catherine Jeyakumar

A SUIVRE DANS NITASSINAN 25/26

PRISONNIERS POLITIQUES

Henri Manguy et Robert Pac (MRAP)

Le cas Peltier

Léonard Peltier, âgé de 44 ans, est un Indien **Ani-shinabe/Lakota**, leader de l'AIM depuis 1970. Le 26 juin 1975, il fut arrêté et faussement accusé du meurtre de deux agents du FBI, morts après une fusillade avec les indiens sur la Réserve de **Pine Ridge** dans le Sud Dakota.

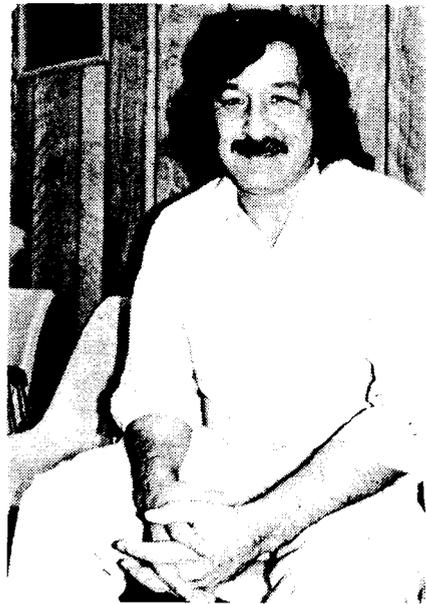
A l'origine, quatre Indiens furent accusés de ces crimes, mais deux d'entre eux furent disculpés et acquittés par un Jury Fédéral, et les charges contre un troisième furent abandonnées pour manque de preuves. Leonard Peltier, qui avait trouvé refuge au Canada après la fusillade, fut extradé par le gouvernement canadien vers les Etats-Unis sur la base d'affidavits **que le gouvernement américain reconnaît aujourd'hui avoir entièrement fabriqués**. Lors du jugement, un expert en balistique du FBI affirma qu'une douille trouvée près des corps des agents du FBI provenait d'un fusil dont on attribuait la propriété à Léonard Peltier. Grâce à cela et au faux témoignage d'une jeune indienne manipulée par le FBI, Peltier fut condamné à deux peines consécutives de prison à vie, le 18 avril 1977.

En septembre 1981, Leonard Peltier et ses avocats purent obtenir, grâce au "**Freedom of Information Act**" (FOIA), un certain nombre de documents relatifs à l'expertise balistique que le FBI avait soustraits à la justice lors du procès. On découvrit ainsi que le même expert en balistique avait déclaré à ses supérieurs que l'arme attribuée à Leonard Peltier n'avait pu tirer sur les agents du FBI, parce qu'elle possédait un percuteur différent de celui de l'arme du crime, dont l'empreinte avait été relevée sur la douille retrouvée près des corps des agents du FBI.

Malgré cette nouvelle preuve et d'autres pièces montrant que **le FBI avait ourdi un véritable complot contre Peltier**, la cour d'appel refusa d'accorder un nouveau procès à celui-ci. En mai 1987, une nouvelle requête fut adressée à la Cour Suprême, à Washington, et le 5 octobre on refusa à Peltier un nouvel appel.

Un soutien mondial

Le cas de Leonard Peltier a suscité un intérêt mondial, ce qui est démontré par le fait que des leaders religieux du monde entier ont adressé des requêtes à la cour, exigeant qu'un nouveau jugement soit accordé à Leonard Peltier. Parmi les quelque 80 signatures, apparaissent les noms du **Révérénd Desmond Tutu**, Archevêque Anglican de Capetown, Afrique du Sud, du **Révérénd Robert Runey**, archevêque de Canterbury, du **Révérénd Paul Moore Jr.**, Evêque épiscopal de New York, du **Révérénd Jesse Jackson**, du **Révérénd William Sloane Coffin**, du **Rabbin Balfour Brickner** et de **Dean James Park Morton**, de la Cathédrale Saint John Divine de New York, ainsi que de nombreuses organisations américaines et internationales comme **Amnesty International**. Quatre Prix Nobel soviétiques ont adressé un appel au président Reagan en faveur de Leonard Peltier. Des groupes luttant pour obtenir justice pour Leonard Peltier se sont créés dans beaucoup d'Etats et à travers le monde: en Suède, au Mexique, en Suisse, en Irlande du Nord, au Canada, en Italie, au Danemark, en République Démocratique Allemande, aux Indes, en Hollande et en France.



13 ans !

Dès 1981, Amnesty International s'inquiétait des pressions exercées par le FBI sur les témoins et réitérait ses appels pressants pour qu'une commission indépendante enquête sur ce cas. Amnesty international renouvela ses appels dans ses rapports de 1985 et 1986. Le cas de Leonard Peltier a été porté devant la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies en 1988.

Leonard Peltier est détenu depuis **13 ans**. Il a souffert d'une hémorragie de la rétine à son oeil gauche, le privant de l'usage de cet oeil et faisant peser une menace sur son oeil droit. Malgré les efforts de ses supporters pour obtenir qu'il soit examiné et soigné par un ophtalmologiste compétent, aucun médecin n'a été autorisé à l'examiner. Sur la pression de ses supporters auprès du Département d'Etat, deux spécialistes soviétiques ont pu néanmoins l'examiner. Mais le traitement qu'ils prescrivent arriva beaucoup trop tard pour sauver son oeil.

Pour lui écrire: **89 637, PO Box 1000, Leavenworth, KA 66408, USA.**



Témoign gênant

Standing Deer/Robert Wilson. En 1978, Standing Deer, un Indien Oneida/Choctaw de 65 ans, dévoila un **complot du gouvernement pour assassiner Leonard Peltier** dont il partageait la cellule au pénitencier fédéral de Marion, dans l'Illinois. Cette affaire a été racontée dans plusieurs livres. En 1984, Standing Deer, Leonard Peltier et Albert Gaza firent la grève de la faim pendant 42 jours pour attirer l'attention de l'opinion mondiale sur les conditions d'emprisonnement déplorables dans le pénitencier de Marion, prison fédérale de Sécurité Maximum. En représailles, le gouvernement fit placer les trois hommes en isolation totale pendant 15 mois, sans rien d'autre dans leur cellule qu'une couchette et un siège de W.C. Standing Deer est actuellement **enfermé 23 heures sur 24** à la prison d'Etat de l'Oklahoma, où il continue de lutter pour sa dignité humaine en dépit d'une santé précaire et des représailles de ses gardiens.

Pour lui écrire: **83947 McAlester State Prison, E Block, P.O. Box 97, McAlester, OK 74502, USA.**

Viol des Droits de pêche

Wilbur Slockish Jr. Slockish, un pêcheur indien Yakima, purge une peine de trois ans de prison pour avoir vendu 60 poissons à un agent fédéral déguisé, lors de l'opération "Salmon Scam" qui se solda par l'arrestation de 19 Indiens. Ils furent poursuivis suivant le "1981 Lacey Amendment au Black Bass Act", en 1983, avec 13 autres Indiens poursuivis pour la même raison. 9 d'entre eux furent condamnés à des peines de prison de 1 à 5 ans. Slockish et les autres accusés exerçaient la pêche depuis 12.000 ans de plein droit, ainsi que le droit de religion, protégés par des traités signés en 1855 entre les Etats-Unis et les tribus Yakima, Warm Springs et Umatilla. Le 29 avril 1987, un tribunal tribal Yakima déclara **David Sohappi Sr., Davis Sohappi Jr., Wilbur Slockish Jr., Leroy Yocash et Matte McConville** non coupables de violer les lois tribales et déclara qu'ils avaient été **victimes d'une machination des agents fédéraux et que la liberté de religion des Sohappi avait été violée.** Bien que les Sohappi aient été libérés, ils devront rester en liberté sur parole jusqu'à la fin de leur condamnation à 5 ans, et toute infraction durant cette période les renverra au pénitencier fédéral. Le seul pêcheur Yakima demeurant en prison est Wilbur Slockish. On lui a refusé la liberté sur parole parce que les Etats-Unis le considèrent comme un fugitif parce qu'il s'était réfugié dans la réserve Yakima entre aout 1986 et avril 1987 en attendant de passer devant la Cour Tribale.

Pour lui écrire: **12858-086, P.O. Box 19202, Spokane, WA 99219, USA.**



Si vous lisez l'anglais, lisez

"The INDIAN TIMES"

The Indian Times PO Box 196 Rooseveltown NY 13683-0196 \$40.00 for 1 year \$20. for 6 months
F. Na. _____
Name: _____
Add. _____
St. _____
City _____
St/Pro. _____
Code _____
For a renewal include your label

Acquittés inculpés

Eddie Hatcher et Timothy Jacobs. Le 1er février 1988, Eddie Hatcher et Timothy Jacobs, deux Indiens Tuscarora, occupaient les bureaux du "Daily Robesonian", un journal publié à Lumberton, en Caroline du Nord, et tinrent en otages quelques personnes pendant une dizaine d'heures jusqu'à ce que le Gouverneur de Caroline du Nord, James Martin, leur promette d'étudier leur protestation contre les accusations portées contre eux dans des affaires de trafic de drogue et quelques 22 meurtres demeurés insolubles dans le comté de Robeson. Après leur reddition, ils furent mis en détention préventive en attendant d'être jugés. Les deux hommes furent acquittés pour la prise d'otage et les violations du règlement sur la possession d'armes en octobre 1988. Néanmoins, ils furent alors inculpés par un Grand Jury du Comté de Robeson pour kidnapping. Jacobs se réfugia dans la réserve indienne Onondaga, dans l'Etat de New York, et Hatcher dans une autre réserve de l'Idaho, mais ils furent rapidement recapturés. Hatcher est détenu maintenant à la prison du Comté de San Francisco en attente d'être extradé. En avril 1989, Jacobs plaida coupable pour 14 chefs d'accusation de kidnapping et fut condamné à 6 ans de prison pour 7 chefs d'accusation, 6 ans avec sursis pour 7 chefs d'accusation, et 5 ans en liberté surveillée.

The Indian Times is published weekly, subscriptions to The Indian Times: \$40 per year; Cover price: .50; Bulk orders of Indian Time: .40 per copy on consignment, call our office for set up. With a circulation of 1,350-Within Akwesasne, Kahnawake and surrounding communities, advertising in Indian Time can be a profitable move for your business. Call now. 518-358-9535 for rates.

ZUYA ILE - Flaming Warrior

Danseur Sioux à Paris - Notre interview

C'est encore au printemps que Zula Ile et son épouse Rulan, reçus en tant qu'intervenants dans le Cours d'Histoire américaine de Mme MARIENSTRAS, ont pu prendre contact avec Nitassinan et se produire à Paris pour le grand bonheur de plus de 130 de nos lecteurs. De très belles danses SOCIALES traditionnelles s'opposant au "sacré plastic" des charlatans qui osent encore sillonner l'Europe, et tellement espérées pour le 13 OCT.

15 enfants

-Michael : Je m'appelle Flaming Warrior, j'appartiens au Clan des Danseurs de Good Hill, de la Nation Lower Brûlé Sioux, dans le Sud Dakota.

-Nitassinan : Tu nous a dit que tu participais à un programme humanitaire ; peux-tu nous en parler ?

-M. : C'est un programme humanitaire dont le but est de collecter des donations d'habits, de couvertures et autres choses pour les redistribuer aux Indiens. Tout est regroupé en un même endroit, au Connecticut. De là, les donations sont envoyées dans les Réserves Indiennes des Etats Unis et du Canada.

-N. : Tu appartiens à une famille de Danseurs ; comment as-tu appris à danser ?

-M. : Ma famille est bien une famille de Danseurs ; j'en suis maintenant l'aîné - nous avons cessé de danser à la mort de mon frère aîné... Mon grand-père avait enseigné la danse à mon père, et mon père a commencé à nous apprendre à danser dès notre plus jeune âge, quatre à cinq heures par jour. La Danse fait partie intégrante de notre vie et de notre éducation. Lorsque mon frère aîné a commencé à danser, nous voulions tous en faire autant. On nous a enseigné la Danse traditionnelle. Nous avons commencé très jeunes, de sorte à pouvoir apprendre et respecter ce qu'on nous enseignait. Nous sommes quinze enfants, dix garçons et cinq filles. Le plus jeune a onze ans. Je suis l'aîné et j'ai vingt-huit ans. J'ai vraiment commencé à danser à l'âge de douze ans, en participant à des concours - mais je dansais déjà à l'âge de un an ; j'ai commencé à apprendre les pas de danse, la signification des danses et de mon costume...

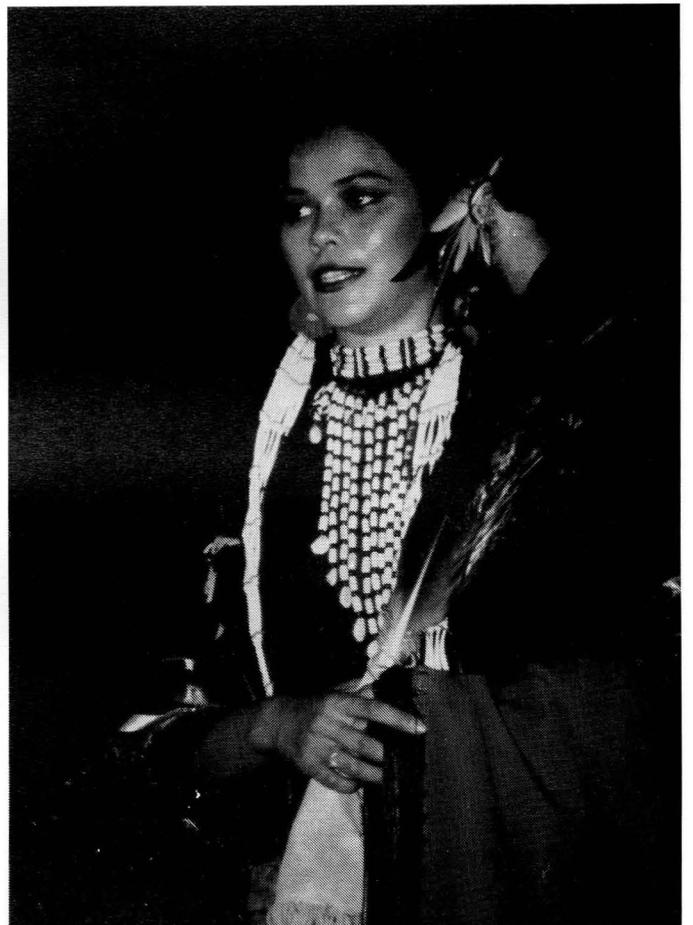
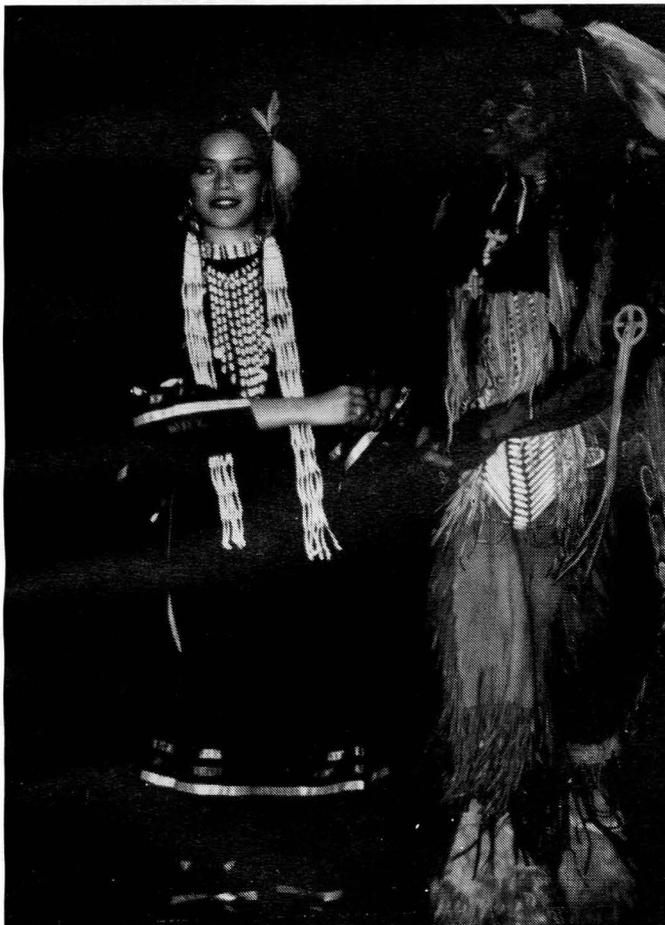
-N. : Quelle est la signification de l'habit que tu portes ?

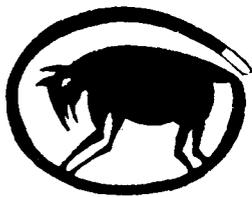
-M. : Je porte des bandes de fourrure de chèvre angora aux chevilles. Elles me permettent d'avoir le pied sûr, comme celui des chèvres qui courent dans les montagnes sans jamais tomber. J'ai beaucoup de franges sur mon habit qui symbolisent toutes les voies de la vie - l'une d'elles est la Bonne Voie. Mais nous ne savons pas laquelle c'est ; ainsi on peut prendre plusieurs voies dans sa vie, un peu comme pour les essayer... L'habit que je porte est fabriqué entièrement à partir de produits de la nature. Autrefois, les Indiens vivaient de la nature environnante. Si, par exemple, ils vivaient dans une forêt, ils vivaient de la forêt. Ils n'étaient dépendants de personne. Lorsqu'ils tuaient un animal, ils en utilisaient tout...

Un costume qui parle

Je porte aussi de la peau d'élan. Si un homme en porte, cela signifie qu'il peut aisément subvenir aux besoins de sa famille. C'est un bon chasseur et un bon guerrier, il est "riche". En effet, il était difficile de chasser l'élan, car c'est un animal très rusé. Et lorsqu'un homme porte un habit en élan, les femmes sont attirées par lui. Si j'avais été marié, à cette époque, et si ma femme avait porté des dents d'élan sur sa robe j'aurais été "un très bon mari", car un élan ne procure qu'une seule dent. Autrefois, je portais une peau de coyote sur la tête : le coyote est animal très malin qui est toujours prêt à jouer quelque mauvais tour. J'étais ainsi, plus jeune. Puis j'ai changé, car le coyote est comme une personne mauvaise. J'ai remplacé cette peau par le "Wapesha" en poils de porc-épic et en daim.







Un style du 16ème siècle

Les plumes de hibou sont un symbole de sagesse. Pour beaucoup d'Indiens, le hibou est un signe de mort. Lorsqu'un Indien voit un hibou, il est pris de peur -mais on m'a dit que c'était faux et qu'il serait plutôt un messenger qui prévient les hommes de se tenir sur leurs gardes. Tout ce que le Créateur a créé a une raison d'être... L'aigle lui porte les prières, c'est pourquoi les Indiens le respectent.

Le style de ma danse date du 17^o siècle. C'est un style très ancien qui représente un guerrier qui part se battre ou chasser sur son cheval. C'est un des styles les plus anciens et que l'on ne voit que très rarement dansé. Un Danseur doit connaître la signification de la Danse, de son habit, de sa peinture... Je porte deux sortes de peintures sur mon visage : une bande noire sur les yeux, soulignée par un trait blanc et des stries verticales. Un vieux chanteur Sioux m'a donné de porter la première peinture. En me voyant danser, il a vu que je serais un très bon guerrier, que je reviendrais toujours sain et sauf, victorieux parmi les miens... Les gens vous reconnaissent à vos peintures, et non pas à votre nom. Le chanteur m'a dit qu'ainsi, lorsque je "partirais en guerre, mes ennemis prendraient peur en voyant ces peintures de Guerrier de la Mort : je peux tuer mes ennemis sans être blessé". Les stries verticales signifient que plus tard je deviendrai un leader. J'aime beaucoup les enfants et beaucoup m'admirent. J'ai rêvé l'été dernier que je portais ces peintures ; je suis alors allé demander à ma grand-mère ce qu'elles signifiaient : elle m'a dit de les porter car, plus tard, je serai un leader.

"Danseurs-Guerriers des Plaines"

Beaucoup d'enfants viennent me voir pour me demander de leur enseigner la Danse;

ils m'admirent et me suivent. C'est très difficile d'être un leader, aujourd'hui. Il y a tellement de choses qui vous demandent de l'énergie. C'est pour cela que nous portons des franges sur nos habits : il y a beaucoup de voies dans la vie, et un leader doit choisir la bonne. Si un leader agit mal, s'il prend de la drogue, ou s'il boit, ce sont les enfants qui en seront victimes.

-N. : Comment sont choisis les leaders?

-M. : Les leaders, comme les Anciens, sont choisis par tous. Mes grands-parents m'ont dit que je serais un leader, et ces enfants m'ont choisi comme tel, il faut donc que je vive dans la droiture pour qu'ils me respectent. Il est difficile de revenir en arrière lorsque l'on a perdu cette estime...

Lorsque les Indiens dansent, ils extériorisent toute leur force, tout leur pouvoir, toute leur âme. La "Ghost Dance" en est un bon exemple. Je ne l'ai jamais dansée, mais voilà ce qu'on m'a enseigné : lorsque, il y a très longtemps déjà, les Indiens commencèrent à perdre le respect d'eux-mêmes, leur fierté, ils se rassemblèrent tous et dansèrent la "Ghost Dance". C'est une Danse Sacrée, pas un cérémonial ; ils dansaient pour retrouver leur fierté. Cette Danse s'étendit à tout le monde indien, et le gouvernement prit peur... Les indiens retrouvaient ainsi leur fierté et leur courage, ils étaient redevenus puissants. La Danse fait ressortir ce qu'il y a de mieux chez les Indiens. Et ils doivent être fiers d'eux-mêmes. Le gouvernement voulut faire cesser cette Danse, mais les Indiens s'y refusèrent. Alors le gouvernement a envoyé la Cavalerie pour les tuer...

Lorsque je danse, je suis puissant, fier et heureux ; ceux qui me voient danser voient tout ce qui est caché au plus profond de moi...

-N. : Quel est le rôle d'un leader ?

-M. : Un leader se doit de distribuer la nourriture entre les membres de la nation. Un leader -un Chef, par exemple- est le dernier à être servi au cours d'une cérémonie ou d'un repas. Il veille à ce que les enfants, les femmes et les vieillards soient servis, puis les guerriers. Il est le dernier à être servi. S'il ne reste plus rien, alors il ne mangera pas. Un leader prend soin des siens: ils l'ont choisi comme chef et devant donner l'exemple.

-N. : Quel est le nom de la troupe de Danseurs ?

-M. : Nous n'en avons pas encore décidé. Nous avons pensé à "Danseurs Guerriers Des Plaines". Ce nom signifie beaucoup, et je suis très pointilleux quant au choix d'un nom. Ma troupe est traditionnelle. Autrefois, les gens vivaient de la nature environnante. Ils ne pouvaient utiliser les marchandises des trafiquants de fourrures qui ont corrompu les Indiens. Toutes ces histoires mercantiles ont abouti à des guerres. C'est pourquoi nous avons voulu, comme les Danseurs de la "Ghost Dance", remonter aux sources aussi loin que possible. C'est en retournant aux traditions que nous pouvons retrouver le respect de nous-mêmes.

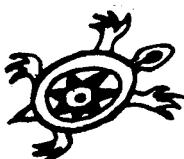
Ni drogue, ni alcool

Il y a beaucoup de jeunes dans mon groupe, car je veux qu'ils apprennent les coutumes traditionnelles et deviennent ainsi puissants eux aussi, et, qu'ayant grandi, ils puissent à leur tour apprendre les traditions à leurs enfants. Je les ai choisis en les observant bien, à leur façon d'agir, de respecter leurs parents et leurs anciens, et comment ils se présentent à autrui. Les membres de mon groupe ont moins de dix-huit ans, ils sont très jeunes ; je les ai choisis parce qu'ils ne s'adonnent ni aux drogues ni à l'alcool. Et cela est très important, que les gens, surtout aux USA, voient que les indiens ne sont pas "tous les mêmes"... Je crois que c'est pour cela que Dieu m'a mis sur terre...

Holy Daybreak, 11 ans

Holy Daybreak -son nom indien signifie "l'Aube"- est une danseuse traditionnelle ; son costume est en daim, constitué d'éléments naturels : elle ne porte ni perles, ni tissu, pas d'argent etc...

Elle danse pour les Pow Wow ; très connue, les gens l'admirent pour son style. Elle aussi est une Sioux-Brûlé, c'est ma plus jeune soeur, elle a onze ans. Elle porte ce nom, Aube, parce que les gens sont heureux de la revoir, comme on revoit le soleil qui se lève à nouveau.



Michael Spears, peint "Heyoka"

Il y a un autre jeune à qui j'ai appris à danser, son nom est Michael Spears, un jeune Danseur traditionnel. Quand il était petit et qu'il me voyait danser, il voulait faire comme moi. Il a demandé à son père qui me l'a envoyé. Je lui ai dit de regarder et d'écouter comment je danse -c'est que j'ai appris, j'ai écouté et j'ai regardé. Quand j'allais voir de plus anciens, je ne posais pas de questions, je m'asseyais et je les regardais danser... Tout Indien a un don, et Dieu vous a accordé ce don et un cerveau pour vous en servir. Aussi Michael l'utilise-t-il comme il se doit, bien qu'il soit si jeune. Et je l'estime pour cela. Sa manière de se peindre s'appelle, dans ma Tribu, "Heyoka" -"clown"- . Mais dans sa Tribu, cela signifie que son père est malade -il est dans un fauteuil roulant- et cette façon de se peindre exprime sa tristesse pour son père. Il s'est peint des lignes qui descendent des yeux, avec des points qui représentent des larmes pour celui-ci -qui fut un Danseur et qui a fini dans un fauteuil roulant...

Voilà pourquoi je veux aider ces enfants qui font ce qui leur vient du coeur et qui le font avec beaucoup de respect. Voilà pour les trois principaux. Dans ma troupe, il y a 6 personnes de ma Réserve que je voudrais faire venir à Paris, le 13 Octobre, mais nous sommes une douzaine en tout, 9 Danseurs et trois Chanteurs. Holy et Michael ont tous deux onze ans. Aujourd'hui, Michael Spears danse tout à fait comme moi et nous commençons à participer ensemble aux Pow Wow. Les gens croient qu'il est mon fils car il reproduit exactement ce que j'exécute. Et il peut en être fier car "je l'ai enseigné" et il m'a montré du respect.

Jeffrey Logan, Sénéca

Jeffrey Logan est un Indien Seneca de douze-treize ans. Il n'a pas encore obtenu son nom Indien. Ce gosse a très bon coeur et montre beaucoup de respect pour les plus âgés. Je l'ai rencontré il y a deux ans, et il m'a aimé et m'a demandé de lui apprendre à danser à ma manière, bien qu'il soit d'une Tribu différente. Je l'ai pris sous mon "aile pro-



IROQUOIS BROTHERS SEB SHENANDOAH AND JASON CLARK found a good friend in Michael Flaming Warrior Ziegler, a Lakota native.

tectrice" et il est devenu comme un petit frère ; je prends soin de lui et le protège comme doit le faire un grand frère. C'est aussi un petit champion de la Danse. Bien qu'il soit jeune, c'est déjà un futur leader, car dans ma tribu il apprend à danser aux jeunes de son âge, garçons ou filles.

Marc Powers est un artiste Sioux de mon âge, vingt-huit ans environ. Il a fréquenté des Collèges et des Universités d'Art. Il est né près de la Réserve des Lower-Brûlés. Il est né Artiste. Tout Indien naît ainsi : en grandissant il découvre ce pour quoi on l'a mis là. Quand j'étais bébé, on m'emmenait à ces Pow Wow et ces célébrations : alors que je ne savais pas encore marcher, je sautais au rythme des tambours, j'ai ça dans la peau... Mark Powers est un très bon ami qui a beaucoup de talent. Il est allé à l'Université pour étudier les Beaux-Arts. Il est très rare qu'un jeune Indien sorte de la Réserve pour suivre des études à l'Université. Nous sommes tellement dépendants les uns des autres sur les Réserves, on s'entraide beaucoup... Mark, lui, a décidé de partir et de se débrouiller par lui-même. C'est un très bon artiste et j'aimerais beaucoup qu'il vienne avec la Troupe en Europe.

-N.: Pourquoi avoir choisi de venir avec un Artiste Peintre ?

-M. : Beaucoup de Danseurs ne viennent que pour danser. si je veux venir avec un Artiste Peintre, c'est pour faire partager d'autres modes d'expression artistiques que la danse. Mark s'exprime à travers le dessin et la peinture, je m'exprime à travers la Danse. Mark est un Artiste traditionnel, dépeint les Indiens, en utilise les motifs. A chaque fois que nous nous voyons, il veut me dessiner. Mais j'ai été très occupé ces derniers temps ; je travaille à la VENUE DE LA TROUPE. Il y a beaucoup de gens qui ont des talents d'Artiste, sur les Réserves. Je pense qu'il faut le faire savoir à l'extérieur, faire connaître notre Art à d'autres Peuples qui peuvent aussi nous apprendre quelque chose.

-N. : Peux-tu parler des Chants sur lesquels vous dansez ?

-M. : La musique que nous jouons, sur laquelle nous dansons, est très importante. Sans la Musique, nous ne pourrions pas danser. Le Tambour est une chose primordiale pour les Indiens : c'est le Battement du Coeur de la Terre, le battement de coeur d'une mère. Lorsque nous dansons, nous sommes pleins de respect pour le Tambour et les Chanteurs et nous ne serions rien sans eux. Ils chantent des chants indiens, et chaque chant a sa signification. Cela peut être un chant de guerre, de chasse, ou une histoire qui parle d'une famille ou en-

core du Créateur. Il y a, par exemple, l'histoire de cet Ancien, seul dans un endroit désertique, et qui entendit chanter... Il suivit le son de la musique et arriva au sommet d'une colline; là, il s'aperçut que c'était une bouteille qui chantait ! -Le vent soufflait dedans... on l'a appelé "le Chant de la Bouteille". Les chants sont ainsi composés. "Le Chant de l'Homme qui épie" décrit des guerriers qui épient leurs ennemis. Le rythme est très rapide au début -les guerriers sont tapis et cherchent leurs ennemis. Ils sont éloignés les uns des autres ; ils ne peuvent pas se redresser pour prévenir les autres de leur position et communiquent avec des sifflets. Puis, lorsque les guerriers se montrent, le rythme est plus lent, puis ça reprend, plus rapide; et ce, trois fois de suite.

On m'a enseigné que chez les Brûlé Sioux ma Nation, le "Chant de Celui qui épie" décrit des guerriers qui se jouent de leurs ennemis, feignant d'attaquer, puis repartant, plusieurs fois de suite, de manière à les désorienter; et lorsqu'enfin les guerriers attaquent, leurs ennemis sont pris de surprise. Les Danseurs doivent rester silencieux. Nombre d'entre eux aujourd'hui secouent des clochettes. Chaque Nation a sa propre interprétation de cette danse. D'aucuns disent que les clochettes représentent le serpent à sonnettes; pour nous, cette danse décrit une lutte. Pour épier, il faut rester silencieux. Si je secoue ces clochettes, je serai repéré et abattu.

Ne pas galvauder les chants traditionnels

"Le Chant du Corbeau qui sautille" a un rythme différent. Il y a très longtemps, les Chants traditionnels racontaient des histoires; aujourd'hui, on les entend très rarement car beaucoup ont été perdus, oubliés. La plupart du temps, les chants ne sont plus qu'un morceau d'histoire repris comme un refrain. Beaucoup de Chanteurs ne veulent pas non plus chanter les Chants traditionnels, DE QUELQU'UN NE LES GALVAUDE.

Si je suis à Paris, c'est pour y trouver un SOUTIEN qui permette à la Troupe de venir. C'est le CENTENAIRE DE WOUNDED KNEE, une année très importante pour nous. Ainsi, on verra comment LES ENFANTS SONT ELEVES DANS LA TRADITION. Quoi que fassent le Gouvernement et les

Blancs, ils ne tueront jamais nos traditions. Notre coeur et notre esprit sont forts. Nous ne pensons pas à nous uniquement. Si un Indien prie, ce n'est pas pour lui, mais pour le bien de tous. Wounded Knee, tous ces gens bêtement et cruellement assassinés, mais fiers d'être Indiens... On m'a toujours dit qu'il était mieux de mourir au combat que de mourir de vieillesse. Combattre pour ses idées, ses certitudes. Personne ne peut vous voler ce en quoi vous croyez. Personne ne peut me voler la Danse, car c'est un don du Créateur. Si je viens avec la troupe, c'est aussi pour leur montrer qu'ils ont du talent. Ils pourront partager leur culture. Je pense qu'ici on a plus de respect pour les cultures indiennes qu'aux Etats-Unis.

Je m'oppose aux non-Indiens qui achètent plumes d'aigle et pipes sacrées .

MAIS JE M'OPPOSE A CEUX QUI NE SONT PAS INDIENS ET QUI ACHETENT DES PLUMES D'AIGLES OU DES PIPES SACREES. un non-Indien ne connaît pas la VRAIE SIGNIFICATION de ces choses sacrées, même s'il a étudié les "cultures indiennes" dans des livres ! CE SONT LES ANCIENS qui m'ont transmis leur savoir. Les cultures indiennes ne se transmettent pas dans des livres. La Plume d'Aigle est très sacrée. Je porte 13 plumes d'aigle, mais j'ai mis 28 ans à les mériter. ON NE PEUT PAS ACHETER UNE PLUME D'AIGLE ! Il faut la mériter. Aujourd'hui il y a MEME DES INDIENS qui en achètent, car c'est plus facile que de les MERITER. Ce sont les Anciens qui m'ont donné ces plumes d'aigle que je porte . C'est une façon de témoigner de leur savoir.

-N. : Que penses-tu des musées qui détiennent des objets indiens ?

-M. : Je pense également que les musées ne devraient pas exposer des objets QUI APPARTIENNENT AUX INDIENS. Ils les exploitent pour leur propre compte. Le Blanc prend, l'Indien est généreux, humble. Un Indien donnerait sa propre maison, sa propre vie... DE QUEL DROIT les Blancs ont-ils pris ces objets ? "

AVIS AUX CHARLATANS !

George Branham "White Wolf" est un individu qui s'autoproclame "Medecine Man Guérisseur", et, si vous l'écoutez parlant de lui-même, il vous dira qu'il est parent avec les plus fameux membres de la Nation Sioux : il aurait prétendu être un descendant direct de RED CLOUD, de BLACK ELK, et le petit-fils de FRANK FOOLS CROW.

S'étant dit, tout d'abord, Cherokee, Branham a ensuite, au cours de ces 20 dernières années, successivement prétendu pouvoir revendiquer différentes filiations tribales : Cherokee puis Lumbee, Lumbee puis Cherokee/Sioux, puis Mohawk, puis Cherokee/Sioux, puis Sioux des Plaines.



Pour étayer sa revendication d'être Sioux, il a, avec l'aide de son avocat, demandé à ce que soit modifié son certificat de naissance : ce certificat établissant que Branham est Sioux de filiation et de nationalité, et ce, en dépit du fait que toutes les investigations menées démontrent que le nom de George Branham ou de George White Wolf n'apparaît dans aucun des registres tribaux des Etats du Dakota Nord et Sud.

Carl Durkee, son avocat, est réputé pour être une de ses "ouailles spirituelles" convaincues. Il est établi que Branham n'est pas de Wanblee, sur la Réserve de Pine Ridge. Il a vécu avec sa mère, Dorothy Detloff Branham Riley, à Baltimore-Maryland- jusqu'au décès de celle-ci en juillet dernier. Il est donc de Baltimore.

Branham a des ouailles qui déclarent pourvoir à ses besoins matériels en retour de ce qu'il leur apporte en tant que "guide spirituel". Ses "services" incluent cérémonies de la Pipe, quêtes de vision, mariages (reconnus par aucun gouvernement, natif ou non), sweat lodges, offrandes charnelles, et services funébrés dans le "tertre funéraire privé" de Branham, derrière chez lui, à Baltimore. Il a été attesté qu'il vend des "pipes sacrées" pour 225 \$ et "bé-nit" des sacs-medecine et des plumes d'aigles.

Il prétend par ailleurs que son droit à tenir des Sweat-Lodges lui a été octroyé par FOOLS CROW. Braham a même déclaré qu'il en avait dirigé à CROW'S PARADISE, à Pine Ridge, mais FOOLS CROW et sa famille nient avoir entendu parler de Branham, être parents avec lui, et cette soi-disante autorisation accordée par FRANK FOOLS CROW de mener des cérémonies et d'utiliser son nom.

Tout ce que le "Créateur" a placé sur cette Terre est "sacré". Cela a toujours été un fondement du mode de vie des Amérindiens ; la conviction que l'Homme est "responsable" de la Terre et de tout ce qui la compose.

Lorsqu'on marche dans les bois et les champs, au bord d'un cours d'eau, sur la rosée du matin, lorsqu'on caresse une fleur sauvage débordante de beauté, ou lorsqu'on observe les petits animaux et qu'on écoute le chant des oiseaux, on se sent subjugué par cette création.

Peu importe alors le terme employé : "Dieu", "Jehovah", "Allah", le "Grand Esprit", etc... Chacun d'entre nous ressent alors le sentiment qu'existe une entité suprême, un "Créateur".

Nous autres, ses enfants, régisseurs de fait de la création, n'avons pas rempli notre devoir. C'est ainsi que nous subissons les pluies acides, la pollution, les eaux non potables, les abus de la drogue et de l'alcool, etc...

Il faut y travailler; les choses pourront changer lorsque le désir d'observer les lois de la création sera plus fort que la CUPIDITE.

Des Bakers, des Swaggerts, etc., n'ont pas cessé, récemment, de nous harceler. Mais aujourd'hui, on nous fait LE PIRE DES AFFRONTS EN VENDANT LA SPIRITUALITE DES AMERINDIENS .

"UNE CEREMONIE DE LA SWEATLODGE POUR SEULEMENT 30 000 \$"... C'est un "blasphème", une atteinte à ce don qui nous a été fait, don de l'Amour et de la Guérison. Ce DON N'A PAS DE PRIX ! On ne peut pas le VENDRE ! On ne peut que le partager sans rien demander en retour. Cela n'est pas discutable. JE DEMANDE A TOUS DE LE DIRE HAUT ET FORT; et vous êtes PREVENUS, vous qui VENDEZ LA FOI DES AMERINDIENS ET QUI OSEZ VOUS DECLARER

Pour les Indiens, la transformation des comptoirs en COLONIES faisait peser une menace à long terme; mais, attirés comme ils l'étaient par les marchandises européennes -y compris les armes à feu pour qui devenait "chrétien"- ils durent maintenir de bonnes relations avec ceux qui les leurs fournissaient. Partout où le nombre de colons français ou hollandais augmenta, les Indiens se virent chassés de leurs terres, réduits par la force et REPOUSSES VERS L'INTERIEUR.

Les Hurons, décimés et divisés

Seule exception, les Haudenosaunee (Iroquois) qui, grâce à leurs capacités guerrières, réussirent à tenir à distance leurs concurrents indiens et les Français.

Les HURONS, diminués de moitié par une EPIDEMIE apportée par les Européens, et DIVISES PAR L'ACTION DES JESUITES, n'étaient pas de taille pour rivaliser avec les Iroquois mieux armés. Ils furent quasiment annihilés en tant que Nation. Suite aux nombreuses attaques iroquoises l'enjeu devint, pour les Français, plus important que le seul commerce des fourrures.

Ni l'Eglise, ni la Couronne ne pouvaient accepter la disparition de la Nouvelle France. Des colons et des soldats furent recrutés à la hâte, un régiment de troupes régulières envoyé, et les Iroquois durent céder.

Troupes régulières et immigration massive

Ces nouveaux arrivants firent passer la population de 2500 à 10 000 en une dizaine d'années. On recruta beaucoup plus d'hommes que de femmes, et beaucoup d'entre eux n'avaient aucune connaissance en matière d'agriculture. Pour eux, le commerce des fourrures offrait bien plus de profits que de travailler pour quelqu'un d'autre dans une ferme.

Afin de stabiliser ce commerce et d'y mettre un peu d'ordre, la Couronne fixa les prix du castor et de l'élan, les colons avaient ainsi un marché garanti, quelles que soient les conditions réelles.



Le travail étant moins ardu qu'à la ferme, les profits garantis, plusieurs centaines de jeunes hommes partirent vers l'Ouest, vivant avec les Indiens, à la recherche du castor. Si bien qu'en 1675, ils se heurtèrent à nouveau aux Iroquois dans la vallée de l'Ohio. La résistance des Iroquois menaçant l'emprise française dans l'Ouest, on envoya à nouveau des troupes régulières...

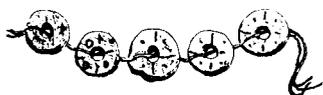
Quand en 1689 la France et l'Angleterre entrèrent en guerre, les Iroquois, poussés et ravitaillés par New York, se mirent à réduire les colonies autour de Montréal. La Nouvelle France, pendant 8 ans, dut se maintenir désespérément pour contenir les Iroquois et conserver l'alliance et le soutien d'alliés indiens hésitants.

Intensification de la Traite

Paradoxalement, cette guerre vit une extension fantastique du commerce des fourrures. Au nom des besoins militaires le Gouverneur de la Nouvelle France établit de nouveaux postes dans l'Ouest. Des négociants furent envoyés en tant que garnison, et de grandes quantités d'approvisionnements fournies aux alliés indiens.... Le résultat en fut un accroissement extraordinaire du nombre des peaux de castor -généralement de mauvaise qualité- se déversant sur Montréal.

Pour des raisons économiques, la France ne pouvait laisser les colonies anglaises s'étendre vers l'Ouest ; d'où la création de la Louisiane et de Détroit, à la fin du siècle. A partir de ce moment, la politique française visa à maintenir les Nations Indiennes de la Baie d'Hudson jusqu'au Golfe du Mexique, sous l'influence française.

Ceci impliquait que la France devait leur fournir des marchandises et des services compétitifs -et la seule chose que les Indiens pouvaient offrir en échange -à part l'aide guerrière- c'était des fourrures...





Les Français, des partenaires

Ainsi le commerce français de la fourrure continua avec des Indiens étant en excellente position pour négocier. Dans cette compétition pour un empire, chacun des rivaux avait certains avantages. Les Anglais payaient le castor plus cher que les Français, mais pas les autres fourrures. Les tissus de laine fabriqués en Angleterre étaient généralement meilleur marché que ceux des français, mais pas toujours d'excellente qualité -et ils étaient devenus un article essentiel du commerce.

Les Anglais éprouvaient aussi moins de scrupules à fournir des quantités illimitées de rhum aux Indiens, sans se soucier de conséquences catastrophiques.

Les Français avaient l'immense avantage de contrôler les voies fluviales vers l'intérieur. Ils épargnaient ainsi aux Indiens de longs voyages, collectant les peaux dans leurs villages. Ils avaient beaucoup de canoës et de navigateurs expérimentés, ce qui manquait aux anglais. Les officiels français, contrairement aux Anglais, s'efforçaient de garder un contrôle strict sur leurs commerçants et leurs "voyageurs". Leur principale tâche était surtout d'empêcher les Indiens de traiter avec les colons anglais et grâce à leurs contacts permanents avec les Indiens, à leur maîtrise des

langues indiennes, à la nécessité de toujours les séduire, à la subordination du commerce à la politique, et aussi grâce à la prédominance de la mentalité militaire et aristocratique dans la société canadienne -valeurs qui étaient bien plus proches des Indiens que celle des Anglais qui ne pensaient qu'à acheter à bas prix et à vendre cher- les relations franco-indiennes étaient bien meilleures que les relations anglo-indiennes.

Ce qui était un "bon point" pour les Français, c'est qu'ils ne convoitaient pas les terres des Indiens. Leur petite population, concentrée dans la vallée du St Laurent et les quelques postes autour de Détroit et dans l'Illinois, ne représentait pas une menace pour les forêts, territoires de chasse des Indiens.

En fait, la politique suivie par les Français voulait que les Indiens restent des CHASSEURS/GUERRIERS. Par contre, les Anglais, avec une population bien plus forte, et qui doublait à chaque génération, s'étendaient sans cesse, déposant les Indiens de leurs terres. Il était alors facile aux Français de montrer la menace anglaise, et de persuader les Indiens que leur meilleure chance consistait à s'allier avec eux.

Nouriture, la Santé et le Bonheur, par sur les armes... Malheureusement, nous avons trahi Massau, nous n'avons pas tenu notre engagement à cause de Bahanna et de notre peuple qui fut assez négligeant pour laisser s'introduire LA CORRUPTION dans notre société. Au lieu de vivre simplement en paix, nous avons oublié nos promesses. Nous n'avons peut-être plus le choix ; il nous faut suivre ses conseils et laisser nos cérémonies sacrées se perdre dans l'oubli. Nous sommes malheureux, c'est devenu notre mode de vie...

Aux "Nations Unies"

Dans notre dernier numéro, nous vous informions de notre plainte déposée à New York aux Nations Unies contre le gouvernement des Etats-Unis. Cela nous a conduits à Genève où nous n'avons pas pu obtenir assez de reconnaissance pour prendre la parole. Pendant ce temps, nous ne recevions aucune réponse des membres officiels de l'ONU. Depuis lors, la situation stagne. Néanmoins, nous accordons toute notre attention aux directives reçues de Massau.

Nous avons fait quatre voyages afin de parler à l'assemblée générale, mais tous ont échoué. Arrivés à ce point, nous sommes conscients qu'il y a peu d'espoir de voir s'accomplir la prophétie -pour ce qui est des Nations Unies. De toute façon, les chefs spirituels ont décidé de l'accomplir, et nous atteindrons notre but final, malgré cet échec. Les Hopi devront compter seulement sur trois choses: eux-mêmes, le Grand Créateur, et les forces naturelles.

Le "Hopi Tribal Council", manipulé

Maintenant, essayons d'analyser la soi-disante "Hopi Tribal Council" qui se laisse MANIPULER et s'engage dans une voie "plus progressiste". Espérons que leurs projets ne conduiront pas la nation Hopi au "Jour du Jugement dernier". Des annonces ont été envoyées dans tous les villages en vue du changement de nom du système de recensement, "Hopi Tribal Membership Enrollment" -engagement personnel au sein de la Nation Hopi. Comme nous le savons depuis des années, ce

système de recensement a été créé pour donner un numéro d'identité à chaque Hopi vivant sur sa propre terre. Ce recensement "tribal" va créer des problèmes. Celui qui ne sera pas FICHE ne pourra pas bénéficier des soins gratuits dans les services médicaux des "hôpitaux indiens".

Nous savons depuis longtemps que le gouvernement maternel les Indiens avec ces "soins gratuits" et nous nous doutons que cela prendra fin un jour; nous serons alors traités comme n'importe quel "citoyen". Bien sûr, cela ennuie beaucoup ceux qui n'ont pas atteint l'âge de "la retraite". Ce système est néfaste car il peut servir à CONTROLER LES HOPI. Pourquoi aurions-nous à nous inscrire dans ces fichiers pour "être Hopi" et combien de traditionalistes nous survivront? C'est la situation à laquelle nous faisons face, tristement, aujourd'hui.

Cela entraînera-t-il la perte de nos valeurs traditionnelles ? Avec la mort de nos Anciens, beaucoup de coutumes disparaissent. Que peut-on faire pour sauver ce qui nous reste ? Mais tout ceci n'a pas beaucoup d'importance, nous restons inébranlables.

LA PARUTION "TECHQUA IKACHI" est éditée dans le village traditionnel Hopi de Hotevilla. Cet article a été tiré du numéro 40 et reproduit par Akwesasne Notes.

Pour plus d'informations, contactez:

TECHQUA IKACHI - BOX 767 - HOTEVILLA - ARIZONA - 86030 -USA

AKWESASNE NOTES, vol. 21/2 1989, traduction de Sylvain Duez Alesandrini et Marine Lepuloch



LES ATTIKAMEK DEBARQUENT A PARIS

Octobre 1989, une correspondance voit le jour entre de jeunes Attikamek de Weymontachie et des élèves d'une Ecole d'Application de Paris.

Huit mois plus tard, les deux groupes se rencontrent à Orly et, durant deux semaines, ces jeunes si opposés vont découvrir quelques facettes de la vie française tout en apprenant à vivre ensemble, à se découvrir et à partager leurs différences. Pour ces jeunes Amérindiens, ce séjour dans des familles françaises est l'aboutissement d'un rêve et la récompense d'une année scolaire passée à la recherche de fonds. Le sommet de la Tour Eiffel qui semblait si lointain est enfin vaincu !

Tout était nouveau pour ces Autochtones du Québec qui n'étaient pratiquement jamais sortis de la Réserve isolée au fond des épaisses forêts de la Haute-Mauricie, au nord-est de Montréal. Il y a d'abord eu l'avion et ses angoisses, puis pêle-mêle : les escaliers mécaniques, la Tour Eiffel, la piscine à vagues, la baguette, la taille des correspondants, la Géode et bien sûr... le fromage !

Aujourd'hui, les dix-sept Attikamek sont

retournés dans leur village, ils ont retrouvé avec joie leurs familles, leurs cannes à pêche et leurs battes de baseball. Mais ils gardent dans un coin de leur coeur le souvenir de deux semaines inhabituelles -mais combien enrichissantes.

Il est vrai que Lucas Cocoo, Charles Awashish, Sarah Chilton et les autres ont eu la chance d'être accueillis dans des familles qui n'ont pas ménagé leur peine. Que ce soit dans l'organisation des visites parisiennes loin des sentiers touristiques ou celle du camping de quatre jours dans le bois du Château de Crouy, joli coin de Seine et Marne si hospitalier. Il ne faut bien sûr pas oublier l'Instituteur, Marcel Canton, -de la revue Nitassinan- sans qui un tel séjour n'aurait pu avoir lieu. Mais heureusement, l'aventure n'est pas terminée et la suite est en préparation ; on peut déjà annoncer que dès le 25 octobre prochain les jeunes Français prendront le chemin de Weymontachie et qu'avec l'aide de leurs nouveaux copains, ils vont découvrir les richesses de la culture Attikamek. A suivre...

Fabien Ribaut -Ecole de Weymontachie
Weymontachie GOA 4MO QC CANADA-



SOS Mohawk

A la sixième réunion des Comités de Soutien Européens des Indiens d'Amérique du Nord, qui s'est tenue à Munich le 24 juillet 1990, deux membres de la Nation Mohawk, dont Kenneth DEER, étaient présents pour nous informer des derniers événements d'Oka et de Kahnawake. Nous reproduisons ici l'allocution de Kenneth DEER.

"Le 18 juillet, la police barrait toutes les routes menant à Kanesatake (Oka), empêchant ainsi la libre circulation des vivres et des soins, et l'accès au travail des personnes de la "réserve". Cette opération coûte au gouvernement provincial 1.000.000 de dollars par jour.

Par solidarité, les Mohawks de Kahnawake, au nord d'Oka, ont installé un barrage qui bloque l'accès à Montréal.

La police a lancé des centaines de mandats d'arrêt contre les Mohawks dont certains pour meurtre. Le gouvernement fédéral leur refuse l'amnistie, bien qu'il ait jugé que la construction du golf était une erreur. Les Mohawks sont pourtant en état de légitime défense. En tant que Nation souveraine, ils demandent la reconnaissance de leurs droits.

C'est probablement l'unité et la puissance des Mohawks qui a poussé le gouvernement canadien à de telles actions qui sont destinées à briser la Nation Mohawk. C'est donc un problème international, le conflit d'une nation contre une autre nation, et non, comme le prétend le gouvernement canadien, un problème interne au Canada. La preuve en est l'intervention de la Croix Rouge Internationale qui, par ailleurs, n'agit qu'en cas d'extrême urgence. La Croix rouge a de plus des difficultés à franchir les barrages de police et à faire parvenir la nourriture et procéder aux soins."

Kennet Deer a fait un appel pour un soutien international. Les différents points qu'il a soulevés sont:

1. Demande d'aide financière.

Envoyez vos dons à:

Nous remercions fraternellement nos abonnés pour leur touchante fidélité à laquelle Nitassinan doit de pouvoir paraître.

MOHAWK NATION DEFENSE FUND

Box 645

KAHNAWAKE, "Québec" JOL - 1B0

"CANADA"

Tel: (514) 638. 47. 50

Fax: (514) 638. 67.90

2. Organisation de manifestations devant les ambassades du Canada à travers le monde.

Dès le 18 juillet, plusieurs manifestations internationales ont eu lieu, à Milan, à Minneapolis, etc. Le 25 juillet, une dizaine de représentants Amérindiens et les membres des Comités de Soutien Européens ont manifesté devant le Consulat du Canada à Munich. Une résolution commune a été remise au consul et deux drapeaux Mohawks furent dressés à la fenêtre. Nitassinan organisera prochainement une manifestation devant l'ambassade du Canada à Paris. **contactez-nous.**

3. Envois de lettres individuelles aux ambassades du Canada demandant le retrait des troupes à Oka et Kahnawake, et la reconnaissance de la Nation et du territoire Mohawk.

4. Boycott de la "Canadian Air Line" et de toute autre entreprise canadienne.

pour Nitassinan, sylvain DUEZ et Marine LEPULOCH

abonnement



commande

NOM-Prénom.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

S'abonne pour les 4 dossiers suivants : n°...., n°...., n°... et n°...

0 - Abonnement ordinaire pour 120 F (nouveau tarif au 1.7.90)

0 - Abonnement de SOUTIEN incluant le BULLETIN MENSUEL, pour 160 F

0 - Abonnement ordinaire TARIF ETRANGER pour 160 F

0 - Abonnement de SOUTIEN tarif ETRANGER pour 220 F

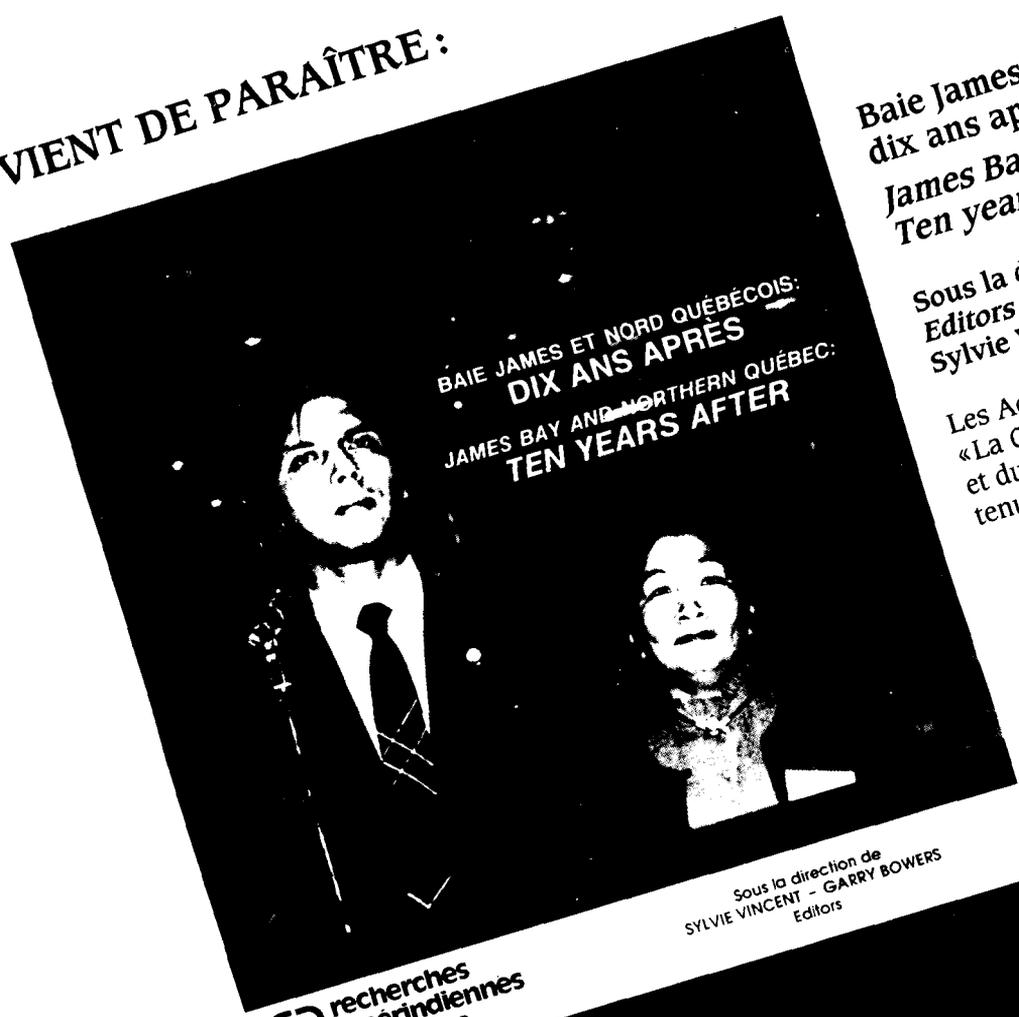
-Commande les dossiers n°.....

au tarif réduit de 25 F par dossier pour une quantité de plus de 4.

Ci-joint, un chèque de F libellé à CSIA, et envoyé à :

NITASSINAN - CSIA, BP 101, 75623 PARIS cedex 13

VIENT DE PARAÎTRE :



Baie James et Nord québécois,
dix ans après
James Bay and Northern Québec,
Ten years after

Sous la direction de/
Editors
Sylvie Vincent et Garry Bowers

Les Actes du Forum
«La Convention de la Baie James
et du Nord québécois: dix ans après»
tenu à Montréal en novembre 1985

recherches
amérindiennes
au québec

Sous la direction de
SYLVIE VINCENT - GARRY BOWERS
Editors

Dix ans de vie avec l'un des projets hydroélectriques les plus importants du monde.
Dix ans d'un contrat entre la société québécoise et les peuples cri, inuit et naskapi.
Le temps était venu de faire une première halte, de réunir les acteurs, pour rappeler
les circonstances et les enjeux, et pour porter un regard vers l'avenir...

Document bilingue, transcription intégrale des ateliers et des périodes de question, résumé
des communications en français ou en anglais, selon le cas.
Textes d'analyse, chronologie 1967-1987, bibliographies. 320 pages, planches et figures.
Date de publication: juin 1988.
Prix: 26,50 \$ (port inclus - ajouter 5 \$ outremer)

Faites parvenir votre commande
accompagnée d'un chèque à:
Recherches amérindiennes au Québec
6742, rue St-Denis, Montréal (Qué.), Canada H2S 2S2
Tél.: (514) 277-6178

NOM _____

ADRESSE _____

Nombre d'exemplaires _____

(actes)

DEJA PARUS

EPUISES disponibles en *DUPLICATA* photocopié - dos collé, aux tarifs habituels

- | | |
|--|-------------------|
| N° 1 : CANADA - USA | (général) |
| N° 2 : INNU, NOTRE PEUPLE | (Labrador) |
| N°3 : APACHE - HOPI - NAVAJO | (Sud-Ouest USA) |
| N° 4 : INDIENS "FRANCAIS" | (Nord Amazonie) |
| N° 5 : IROQUOIS - 6 NATIONS | (Nord-Est USA) |
| N° 6 : SIOUX-LAKOTA | (Sud-Dakota, USA) |
| N° 7 : AYMARA - QUECHUA | (Pérou-Bolivie) |
| N° 8 : PEUPLES DU TOTEM | (Nord-Ouest USA) |
| N° 9 : L'AMAZONIE EST INDIENNE | (Amazonie) |
| N° 10/11 : Spécial : PEUPLES INDIENS
DU GRAND NORD Cree et Innu) | (Inuit, Dene, |



DISPONIBLES

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| N°12: MAYA et MISKITO | (Guatemala, Nicaragua) |
| N°13: CHEYENNE | (USA) |
| N°14: APACHE | (USA) |
| N°15: MAPUCHE | (Chili) |
| N°16/17: FEMMES INDIENNES | (Am. du Nord) |
| N°18: COLOMBIE INDIENNE | |
| N°19: SHOSHONE | (USA) |
| N°20/21: CHEROKEE | (USA) |
| N°22: KUNA et TARAHUMARA | (Panama, Mexique) |



PROCHAIN DOSSIER

25/26

CRI et MOHAWK (N.E. Canada)
... malheureusement d'actualité.

